REFLEXIONS IMPORTANTES,

POUR

Parvenir à la Connoiſſance

DE LA

VERITABLE RELIGION,

OU

LETTRES ECRITES

Par un Proſélite à ſa Mere, dans le deſſein de la deſabuſer des Préjugez de l'Enfance.

O que Bien-heureuſe eſt la Nation de laquelle l'Eternel eſt le Dieu, & le Peuple, lequel il s'eſt choiſi pour Héritage. Pſ. 33. 12.

A LONDRES,

Par J. DELAGE, Pour l'Auteur, vis-à-vis l'Egliſe des Grecs, & chez P. DUNOIER, Libraire, à l'Enſeigne d'Eraſme, dans le Strand. 1718.

RB23 a. 10927



A SA GRANDEUR,

LE TRES-ILLUSTRISSIME,

Et Révérendiſſime PERE en DIEU,

GUILLAUME WAKE,

PAR

La Providence Divine, Lord Archevêque de Cantorbery, *Primat & Métropolitain de toute* l'Angleterre, *& l'un des Conſeillers Privés de ſa Majeſté, le Roi* GEORGE.

MY-LORD,

SI tout ce qui peut faire un Illuſtre Prélat, ne ſe trouvoit pas réüni en vous, je n'aurois jamais oſé prendre la hardieſſe de me preſenter devant *Vôtre Grandeur*, pour lui offrir un Ouvrage qui ne ſauroit lui être d'aucune utilité particuliere; mais, MY-LORD, Vôtre zéle pour la gloire de Dieu,

la bonté & l'attention toute particuliere que vous donnez aux véritables Proſelites pour les protéger, & calmer les Orages qui s'élevent ſi ſouvent contr'eux par les vents de la Calomnie, ou de l'inſenſibilité qu'on a pour leur véritable beſoin, & l'extrémité où ils ſe trouvent quelques fois reduits, m'ont perſuadé que je devois vous offrir des Lettres par leſquelles J'abjure l'Erreur, & Embraſſe la Vérité, & que *Vôtre Grandeur*, ſeroit même bien aiſe de voir à ſes piéz, une perſonne, qui malgré les Préjugez de l'Enfance, a connu, par une ſérieuſe Méditation de l'Ecriture Sainte, les véritez les plus importantes du Chriſtianiſme.

On n'héſitera pas, MY-LORD, à lire un Livre Honoré de Vôtre Protection; Le Sçavant y verra avec plaiſir, le progrez que le Saint Eſ-

prit

prit fait faire à une ame qu'il ſe donne la peine d'inſtruire ; Les ignorans y aprendront ce à quoi ils n'auroient peut-être jamais penſé ; & ceux qui vivent dans l'incertitude du choix qu'ils doivent faire d'une Religion, y trouveront des Paſſages ſi forts, & des conſéquences ſi naturelles, qu'elles pourront les engager à ſuivre le chemin qui leur eſt montré. La nouveauté réveille les eſprits, & les tire de l'aſſoupiſſement ; la curioſité engage à lire ce qui ſort de deſſous la Preſſe : Si c'eſt une raiſon générale pour tout ce qui paroît en Public, avec quel empreſſement ne voudra-t-on pas voir un Ouvrage ſur lequel *Vôtre Grandeur* aura daigné jetter un regard favorable ? Cela ſeul, MY-LORD, lui donnera tout le poids & tout le mérite dont il a beſoin.

C'eſt ici, MY-LORD, que je devrois parler avec Eloge de toutes

les rares qualitez dont le Ciel a enrichi Vôtre Ame ; mais le juſte choix que Nôtre Auguſte Monarque a fait, en vous Elevant à la Primatie de ce Roiaume, en dit plus que je ne le pourrois faire par mille expreſſions auſſi vives, & auſſi énergiques les unes que les autres. L'équité & la Prudence avec leſquelles *Vôtre Grandeur* remplit un Poſte ſi pénible, l'ardeur, & le zéle qu'elle a pour la Propagation de la Foi, fourniroient la matiere de pluſieurs Volumes, & épuiſeroient même la plume la plus féconde. Permettez-moi donc, MY-LORD, d'admirer toutes vos Vertus, & de me dire avec un dévoüement abſolu, une ſoumiſſion parfaite, & un reſpect très-profond,

MY-LORD

De Vôtre Grandeur,

Le Très-humble & très obeïſſant Serviteur,

J. B. DE TREVAL.

Obſervation.

L'ILLUSTRE Prélat auquel ces Lettres ſont dédiées leur donne (par la Permiſſion qu'il a bien voulu en accorder à l'Auteur) toute l'Aprobation dont elles ont beſoin, pour être favorablement reçûës du Public. Cependant, comme elles ont outre cela été examinées par quatre Miniſtres, dont l'Erudition eſt connuë de tout le Monde, on a crû, (ſans bleſſer le Reſpect dû à ce Trés-digne Archevêque,) pouvoir encore inſérer ici, les Témoignages qu'ils en ont donné par Ecrit.

Extrait

Extrait d'une Lettre écrite à Mr. Baſnage, *Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe* de la *Haïe*, *Par Mr.* du Vivier, *auſſi Miniſtre de la même Egliſe.*

LE Sr. de *Treval*, Porteur de ce mot, a beſoin d'une Atteſtation pour paſſer en *Angleterre*, & y Abjurer les Erreurs de l'Egliſe *Romaine*, deſquelles il me paroît fort éloigné; il les a refutées dans un Ecrit aſſez long, qui a pour Titre, *Réfléxions Importantes*, &c. Je l'ai lû & relû avec beaucoup de ſatisfaction, il mérite d'être Imprimé, & le ſera ſans doute en ce Païs-là. Comme vous étes preſentement en Mois, pour pourvoir à l'expédition de ces ſortes d'Actes, il s'adreſſe à vous dans l'eſperance que je lui ai donné, que vous le recevrez avec vôtre honnêteté ordinaire. Je vous ſouhaite le Bon-jour, & ſuis, Monſieur, & Trés-honoré Frere,

Vôtre Trés-humble & trés-obeïſſant Serviteur,

DU VIVIER, *Paſteur.*

De mon Etude, le 17. Juil. 1715.

NOUS

Aprobations.

NOUS, Souſſignez Miniſtres du Saint Evangile, Certifions que nous avons lû avec beaucoup de ſatisfaction, un Manuſcrit, qui a pour Titre, *Réfléxions Importantes pour parvenir à la connoiſſance de la véritable Réligion*, Ou *Lettres Ecrites par un Proſelite à ſa Mere, dans le deſſein de la deſabuſer des Préjugez de l'Enfance.* Ce Manuſcrit réfute aſſez au long & fort clairement, quantité d'Erreurs de l'Egliſe *Romaine*; nous le Jugeons trés-propre à l'édification du Public; C'eſt pourquoi nous en recommandons la Lecture à ceux qui aiment la vérité connuë, & à ceux qui cherchent à la connoître. Fait à Londres ce 20. Avril 1716.

J. DUBOURDIEU. J. ARMAND DUBOURDIEU, *Miniſtres de la Savoie.*

C. PEGORIER, *Miniſtre de Leiceſter fields.*

REMARQUES

QUI

Peuvent ſervir de Preface.

IL y a fort peu de Proſelites, qui dans la premiere ardeur de leur zele, ne forment le deſſein de rendre compte au Public, des Motifs qui les ont engagez à quitter la Religion Romaine. Il y en a pluſieurs qui ont ſuccombé à cette Tentation, & l'on a tant vû de ces ſortes d'Ouvrages, dont les Auteurs ont même démenti dans la ſuite, les belles Réſolutions dans leſquelles on les croyoit, que ce ſeroit m'abuſer, que de m'imaginer qu'on doive avoir meilleure opinion de moi. Si l'on veut cependant, quand on aura lû ces Lettres, ſe donner la peine de conſidérer la Scituation dans laquelle j'étois, & le But que je me ſuis propoſé en les écrivant, l'on conviendta peut être que l'on doit me faire la grace de

de me retrancher de cette conſequence générale, que quelques mauvais Proſelites ont fait tirer au deſavantage de tous les autres.

J'étois au Congrez *d'Utrecht* dans la neceſſité de pratiquer des Proteſtans, cela me donna la curioſité d'étudier leur Religion, & de fréquenter leurs Aſſemblées. On m'en avoit fait dés le berçeau une Peinture ſi affreuſe, & quand on révoqua l'Edit de *Nantes*, on m'en donna tant d'horreur, que l'Antipatie que j'avois conçuë pour eux fut le premier Mobile de ma curioſité. Je n'avois que 9 ans quand on les chaſſa de *France*, mais je me ſouviens, comme ſi la choſe étoit encore preſente à mes yeux, que l'on me menna dans un Cimetiere, où leurs cadavres pour la plus part étoient déterrés, & dans lequel les Enfans joüoient à la Boulle avec des têtes qui étoient preſque entieres; ils avoient planté des couteaux pour But, & loin d'arrêter cette profanation, on les applaudiſſoit dans cet odieux divertiſſement, on les y encourageoit même, en foulant aux pieds avec mépris les oſſemens qu'on rencontroit ſous ſes pas. Une pareille inſtruction ne m'avoit pas prévenu en leur

faveur. Cependant quand j'eus converſé en *Hollande* avec quelques-uns, & que j'eus entendu à *Utrecht* huit ou dix Sermons de Monſieur Martin, Miniſtre d'une érudition conſommée, & aſſez connu par les Notes Savantes qu'il a donné au Public ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament ; je pris la réſolution, de lire les principaux endroits de Controverſe, & de méditer la Sainte Ecriture. On voit par mes Lettres l'ordre que j'ai tenu dans cette Méditation ; car dès que je fus convaincu des Vérités que la premiere de ces dix Lettres renferme, je l'écrivis à ma Mere qui me fit la réponſe que l'on trouve en ſuite. Cette reponſe eſt générale, & quoi que ma Mere m'en ait écrit deux autres depuis ; la premiere, en datte du 13 Mars 1716, & la ſeconde en datte du 18 Janvier 1717, elle reſte dans un ſilence abſolu ſur la Religion. Voici la premiere.

Je croiois bien, mon fils, *ne plus recevoir de vos Nouvelles, & ne plus vous donner des miennes, aiant été très-mal d'une inflammation de Poitrine qui m'a duré près de ſix Semaines, & dont je ne ſuis pas entierement rétablie ; j'ai été ſaignée trois fois ; la longueur de la maladie, la ſai-*

ſon,

ſon, & l'Age ne contribüent pas peu à la difficulté de mon rétabliſſement. Si le Seigneur avoit diſpoſé de moi, vous auriez apris plûtôt ma mort que ma maladie, c'eſt à quoi vous devez vous attendre dans l'éloignement où vous êtes. Ce n'eſt pas pour moi un petit ſujet de peine, Dieu ſçait ce que je ſouffre, je ne verrai la fin de cette peine qu'avec celle de ma vie; que le Seigneur vous beniſſe; toute la famille eſt en bonne ſanté, &c. A l'égard de la ſeconde, elle eſt un peu plus courte & commence ainſi.

Que puis-je vous ſoubaitter de meilleur, mon fils, *au commencement de cette Année, que les Benedictions du Seigneur, je le prie de les répendre ſur vous avec abondance. Vôtre Lettre m'a fait plaiſir, elle m'a tiré de l'inquietude où j'étois par le long-tems qu'il y avoit que nous n'avions reçeu de vos nouvelles. Ménagez-vous, vous avez tous les ans des maladies conſidérables, ainſi que vous me le marquez; que le Seigneur vous ſoutienne dans toutes les épreuves qu'il vous envoie, & qu'il vous faſſe la grace d'en faire un bon uſage. Vôtre frere,* &c.

J'ay

J'ay creu devoir inſérer ici ces deux Lettres pour deux raiſons particulieres. La premiere, afin de me mettre à couvert du reproche qu'on fit à Monſieur *Renoult*, Miniſtre du St. Evangile en *Irlande*, duquel on prétendoit que le Pere étoit mort, lors qu'il lui écrivit la Lettre qu'il a fait Imprimer ſur ſon changement de Religion: Et du Compliment qu'on m'a fait à moi-même ſur une Lettre dont le Pere *Quênel* m'a honoré, de laquelle je puis monſtrer l'Original quand on voudra, & que j'ai inſérée dans la premiere Partie de l'idée générale & Hiſtorique que j'ai donnée ſur les affaires de la Conſtitution *Unigenitus*. La ſeconde pour faire voir que ma Mere n'eſt pas une Papiſte des plus entêtés, puis qu'elle n'ajoute pas foi aux excommunications qu'elle entend prononcer tous les Dimanches au Prône, contre ceux qui ont commerce avec les Hérétiques & Schiſmatiques. La vérité eſt, qu'elle eſt *Janſéniſte*, aiant été élévée au Couvent de *Port-Royal* des Champs, que toute ſa famille étoit *Janſéniſte*, & qu'elle a même eu des Oncles Docteurs de *Sorbonne*, raiés de cette Faculté, ou pour avoir pris & ſoutenu le parti de Mr. Arnauld, ou pour n'avoir pas voulu

voulu ſigner le *Formulaire*. Mon changement de Religion n'en a donc point apporté dans l'affection que cette tendre Mere a toûjours eu pour moi, il a ſeulement fermé ſa bourſe, & quoi que ce ſoit une veuve qui jouit de plus de 1200 Liv. de rentes, elle ne m'a rien envoié depuis trois ans,

Une autre circonſtance qui doit encore empêcher qu'on ne m'enveloppe dans la Conſéquence générale dont j'ai parlé, c'eſt le but que je me ſuis propoſé en embraſſant la Religion Proteſtante. Je n'ai eu d'autre vuë que d'y ſervir Dieu en *Eſprit* & en *vérité*. J'étois veuf quand je ſuis parti de *France*. J'y avois laiſſé un enfant qui eſt mort quelque tems après mon départ; j'étois remarié à une Proteſtante Hollandoiſe quand j'ai fait mon abjuration à *Londres*. Ce n'étoit donc pas la péſanteur d'un Célibat involontaire & forcé qui m'a fait ſecouër le joug de *Rome*. Ce n'étoit pas l'obeiſſance aveugle & ſervile que l'on doit rendre à un Supérieur, ſouvent bourru & fantaſque, qui m'a fait prendre l'eſſort, & chercher ma liberté dans l'éloignement de ma Patrie. Ce n'étoit pas non plus la crainte qu'inſpire une action criminelle, ou

les

les ſuites qu'on appréhende de quelques affaires épineuſes, qui m'ont éxilé du lieu de ma naiſſance, c'eſt la conviction des erreurs que j'ai reconnuës dans une Religion idolatre, qui m'a fait embraſſer celle que je profeſſe, & qui m'a interdit l'entrée d'un Roiaume, où les Fables des Légendes ſont préférées aux Dogmes de l'Ecriture, & la gloſe de quelques Ecrivains mercenaires, au Texte de l'Evangile. Tous les Proſelites peuvent dire comme moi, que c'eſt le deſir de ſervir Dieu en *eſprit* & en *vérité* qui les a fait ſortir de *France* ou d'ailleurs; mais tous n'ont pasété libres depuis leur naiſſance juſqu'au moment de leur abjuration; ce n'eſt pour tant pas ce qui doit les faire regarder d'un plus mauvais œil, & s'il ſe trouve quelque diſparité entre leur condition & la mienne juſqu'au jour heureux qui nous a rangés ſous le même étendart, il n'y en doit plus avoir juſqu'au tombeau, puis qu'il n'y a que la perſévérance qui puiſſe convaincre de leur ſincérité, auſſi bien que de la mienne. C'eſt une Grace qui dépend de l'Eternel, & c'eſt une grace que tout bon Proſelyte lui doit demander ſans ceſſe, en lui diſant avec le Prophete. *Fai*

que

que toûjours la vérité ſoit en ma bouche & pour jamais s'y tienne, car à tes droits je me ſuis arrêté, & ne ſera jamais que ne maintienne ta Sainte Loi, & que de mon pouvoir tant que je vivrai ne la garde & ſoutienne. Condui mes pas au chemin bon & ſeur par ta parole, & tant ne m'abandonne, que deſſus moi mon peché ſoit vainqueur, quelques ennuis que l'ennemi me donne, Preſerve moi en toute adverſité, & je vivrai comme ta Loi l'ordonne.

Voila ce que doit demander à Dieu un Proſelite, qui dans ſon changement n'a point eu d'autre deſſein que de le ſervir en *eſprit & en verité.* C'eſt s'abuſer groſſierement que de croire qu'on puiſſe perſéverer dans une Religion qu'on a embraſſée par des vuës purement humaines. Les Préjugez de l'Enfance ſont plus puiſſans qu'on ne s'imagine: Tôt ou tard ils viennent fatiguer un eſprit, & agiter une conſcience qui n'eſt pas apuiée ſur une connoiſſance parfaite de nôtre Sainte Religion. Ces inquietudes, ces agitations allarment cette même conſcience, elles font nâitre des remords dans le cœur, le Proſelite chancele, il s'éfraie, & plus prévenu en faveur du Pouvoir imaginaire du Pape & de ſes

ſupots, que convaincu du parti qu'il doit prendre, il a recours à une abſolution qui lui rend la *tranquilité* ſans lui donner la *ſeureté*. Voila l'effet des prejugez de l'Enfance. J'ai, par de ſérieuſes refléxions, taché de les détruire en moi-même, je me flatte d'y avoir reuſſi; mais comme je n'ai travaillé qu'avec la Grace, j'eſpere que les véritables Proteſtans qui prendront la peine de lire mes Lettres, demanderont à Dieu pour moi, la perſéverance, qui eſt la ſuite de cette premiere grace qu'il m'a accordée, en m'apellant à la connoiſſance de la Religion Reformée.

SOM-

SOMMAIRE

DES MATIERES,

Contenuës en ce Volume.

DANS la premiere Lettre, on prouve contre les Catholiques Romains. Que l'Ecriture Sainte renferme tout ce que nous devons croire & faire pour être ſauvez. Qu'elle a été écrite par un exprès Commandement de Dieu, & non ſuivant l'occaſion & les tems. Qu'elle eſt juge de nos difficultés, & regle de nôtre Foi. On apporte les raiſons qui engagent les Ecrivains de Rome à parler contre leur propre connoiſſance. On fait voir que le Pape n'eſt ni le Fondement, ni l'Epoux, ni le Chef, & le Souverain Pontife de l'Egliſe. *Cette Lettre commence à la* 5. *Page, & finit à la* 14.

Réponſe Générale de la Mere de l'Auteur, tant pour cette Lettre, que pour les ſuivantes. *Elle commence à la Page* 15. *& finit à la Page* 18.

Dans la ſeconde Lettre on détruit la Primauté *d'Ordre* & la Primauté de *Domination* que le Pape s'attribuë ſur tous les autres Princes. Titres pleins d'orgueil dont s'eſt ſervi le Pape Martin V. On éxamine enſuite ſi l'état de l'Egliſe eſt toûjours viſible, & ſi Dieu lui a donné des Conducteurs qui ne puiſſent abſolument errer dans la Foi. *Cette Lettre commence à la Page* 18. *& finit à la Page* 35.

Dans la troiſieme Lettre, on demande ſi l'on doit ſervir Dieu ſelon les Anciennes Traditions; ſi l'on peut faire le Service Divin dans un langage inconnu au Peuple; & s'il y a des Lieux plus Saints les uns que les Autres, dans leſquels par conſéquent on ſoit obligé de prier Dieu par préférence. S'il y a d'autres Médiateurs entre Dieu & nous, que Chriſt; ſi les Saints entendent nos Prieres, & quelle eſt la véritable raiſon du Culte qu'on veut qui leur ſoit rendu. *Cette Lettre commence à la* 35. *Page, & finit à la* 51.

Dans la quatrieme Lettre on traite des Images,

Images, on demande ſi elles doivent être permiſes dans la Religion, ſi on doit leur rendre un culte, & ſi elles ſont de quelque utilité pour l'inſtruction des Ignorans. On parle enſuite des Vœux, des Pélerinages, & à leur occaſion on raporte quelque choſe d'aſſez divertiſſant ſur le *prétendu* corps d'un *prétendu* St. Ovide, dont les Capucines de *Paris prétendent* être en poſſeſſion, parce que le Pape en a fait preſent à Mr. le Duc de Crequi, & ce Duc aux Religieuſes. *Cette Lettre commence à la* 35. *Page & finit à la* 67.

Dans la cinquieme Lettre, on voit ſi le Pape fait bien de ſouffrir à *Rome* des lieux de débauche & d'en tirer un Tribut. Si le Mariage des Prêtres eſt un Sacrilege ; ſi l'entrée des Cloîtres diſſoût le Mariage, & ſi l'adultere ne le diſſoût pas. Si le vœu de pauvreté que fait un Religieux, le met dans un Etat plus parfait que les autres hommes, & s'il mérite, en jurant à ſon Supérieur une obeiſſance aveugle. On raporte auſſi dans cette Lettre les principales occupations des Moines ; & dans quelques endroits elle eſt encore aſſez divertiſſante. *Cette Lettre commence à la Page* 67. *& finit à la Page* 91.

Dans

Dans la ſixieme Lettre, on refute l'opinion de Bellarmin, qui prétend que tout Eccléſiaſtique, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, Séculier ou Régulier, dans les Ordres ou à ſimple Tonſure, ſont exempts de la Juriſdiction des Souverains, dont la Puiſſance, ſelon cét Auteur, n'eſt que de Droit humain ; au lieu que celle du Pape eſt de Droit Divin, tant pour le Spirituel que pour le Temporel, & à cette occaſion on parle de l'inſtitution des Fêtes & ſur tout de celle de l'Aſſomption de la Vierge Marie, dont on raporte une céremonie fort particuliere, & tout à fait groteſque, ainſi que d'une autre auſſi ridicule qui ſe pratique dans le même endroit, le jour de la Pentecôte, pour repreſenter la deſcente du St. Eſprit ſur les Apôtres. *Cette Lettre commence à la* 91 *Page & finit à la* 111.

Dans la ſeptieme Lettre, on refute le Concile de *Conſtance*, qui prétend qu'on n'eſt point obligé de garder la Foi aux Hérétiques. On cherche la différence du Péché Mortel, & du Péché Véniel & l'on prouve contre le Concile de *Trente*, qu'il n'y a point de différence entre *Concupiſcence*, & *Convoitiſe*. On paſſe de là aux bonnes

œuvres,

œuvres, & l'on conclud contre le Docteur de l'Ecole Romaine, que pour une bonne œuvre, la bonne intention ne ſuffit pas. L'on ſoutient de même, que le Concile de Trente, ſe trompe lourdement, quand il avance qu'il y a dans cette vie des hommes *parfaitement* Juſtes; que l'on peut ſatisfaire à la juſtice Divine par ſes propres ſouffrances, & mériter, non-ſeulement la vie éternelle, mais même une augmentation de Gloire. Conſequences impies & blaſphématoires de cette Doctrine. *Cette Lettre commence à la Page* 112. *& finit à la Page* 130.

Dans la huitieme Lettre, on parle des œuvres Méritoires & de Surérogation, & à l'occaſion de leur *revenant-bon* imaginaire, on traite des indulgences, dont on met le ridicule dans tout ſon jour, tant par une Bulle qu'on raporte, que par l'explication de leur uſage ſur les morts & les vivans. *Cette Lettre commence à la Page* 130. *& finit à la Page* 146.

Dans la neuvieme Lettre. On prouve la fauſſeté d'un Canon du Concile de *Trente*, qui oblige de croire que les Prêtres pardonnent les Pechez comme Juges & par forme de Juriſdiction, & non comme Ambaſſa-

baſſadeurs de Chriſt, ou comme Hérauts de ſa Grace. On cherche enſuite le Purgatoire dans l'Ecriture Sainte, & ne l'y trouvant pas, après avoir démontré qu'il eſt innutile au ſalut, & injurieux à Jeſus Chriſt, on raporte une Hiſtoire arrivée, ſur ſa ſuppoſition, aux Jeſuites *d'Anvers*. *Cette Lettre commence à la* 147. *Page, & finit à la* 163. *Page.*

La dixieme & derniere Lettre, traite de l'Euchariſtie; c'eſt à dire, de la Tranſubſtantiation, du Retranchement de la Coupe, de la Meſſe, *&c.* L'on donne enſuite au Lecteur, l'origine de l'inſtitution de la *Fête-Dieu*, ou du St. Sacrement, qui ſe célebre le premier Jeudi après le Dimanche de la Trinité, & ce Jeudi-là, ainſi que le ſuivant, on promene par les ruës d'une même ville, autant de Dieux qu'il y a de Paroiſſes dans la ville. On finit, enfin, par une Hiſtoire, qui ſelon l'opinion des Romains, a mis la Couronne Imperiale dans la Maiſon d'Autriche.

PRE-

PREMIERE LETTRE.

MADAME,

NOUS verſames réciproquement des larmes, lors que la Providence Divine, dont les ſecrets ſont impénétrables, permit nôtre ſéparation. Les vôtres partoient de ce fond inépuiſable de tendreſſe que vous avez toûjours eu pour moi; & les miennes étoient produites par le regret de quitter une Mere qui n'a rien épargné pour mon éducation,

& qui m'a toûjours donné des conſeils dont la pratique a ſçû ménager l'amitié de ceux avec leſquels j'ai été dans l'obligation de vivre. Je ſuis perſuadé que cette Lettre vous ſurprendra, je croi même qu'elle vous fera encore verſer de nouvelles larmes : Car dans mes précédentes, je ne vous ai pas tenu le langage que je tiendrai dans celle-ci, & ce langage ſera ſi different de celui que vous m'avez apris, que vous n'y reconnoîtrez pas l'ombre de moi-même. La crainte de vous faire de la peine, me doit-elle impoſer ſilence ? Et parce que j'ai lieu d'apréhender que vous ne conçeviez quelque indignation contre moi, dois-je me taire ? Ce ſont des Motifs, dans une occaſion auſſi importante que celle dont il s'agit, auſquels je ne dois avoir aucun égard ; je raiſonne même ſur vos principes, quand je conclus que l'interêt ou la complaiſance ne doit pas m'empêcher de dire la vérité, puis que je dois au peril de ma vie la publier, la ſoûtenir & la défendre.

Inſtruit en *France* ſous vos yeux ; après avoir ſuccé le lait de la Doctrine dont vous m'avez donné les prémieres leçons, j'aurois comme vous traité d'Hérétique tous ceux qui

qui m'auroient parlé d'une autre maniere. J'avois une ample Biblioteque, je me trouvois dans de longues conférences ; mais quels livres & quelles conférences ? Livres où *Rome* triomphe, Conférences où il ne ſe dit pas un mot de Controverſe ; & ſi par haſard on y forme quelque doute ſur un paſſage de l'Ecriture, on lui donne une fauſſe explication, ou l'on dit qu'il n'eſt pas permis d'en pénétrer le ſens. Mauvaiſe foi d'un côté, miſérable défaite de l'autre ! N'eſt-il pas naturel de vouloir s'éclaircir ſur tous les points qui peuvent être contenus dans un Teſtament qui nous intéreſſe ? N'eſt-ce pas ce qui ſe pratique aprés la mort d'un Pere ou d'un Parent dont on hérite ? Ne veut-on pas ſavoir préciſément ſes intentions afin de ne rien perdre de ſa ſucceſſion, & d'éxécuter de point en point ſes dernieres volontés ? Tirez-vous même la conſéquence, je vous en ſuplie, & jugez ſi l'on doit défendre la Lecture de l'Ecriture Sainte, pendant qu'on ordonne celle des Légendes où l'on ne trouve, ſi j'en excepte la vie de *Jeſus Chriſt* & des Apôtres, que des Contes faits à plaiſir & des *Fatras* de Miracles qui n'éxiſtent abſolument que dans le cer-

veau creux du Moine qui les a inventés par une imagination échaufée de la péſanteur de ſon Froc. Pardonnez-moi ce zele, Madame, il vous paroît indiſcret, & je dois écrire avec plus de modération, ſi je ne veux pas vous révolter entierement contre moi ; ſouffrez cependant que je vous exprime naturellement ce que je penſe ; je connois à preſent la vérité, je ne vois plus rien en Enigme, l'on ne me dit plus que, *l'Ecriture Sainte ne renferme pas tout ce que nous devons croire, & qu'il y a des Commandemens des hommes qu'on eſt obligé d'accomplir ſous peine de dannation éternelle.* J'ai été l'Eſclave des hommes pendant que j'ai vécû en *France*, je m'imaginois comme vous, que l'Ecriture Sainte ne contenoit pas tout ce que nous devons croire & faire pour être ſauvés ; mais j'ai apris en *Hollande*, que Saint *Paul* écrivant à *Timothée*, * lui dit, *que les Saintes Lettres, par la foi qui eſt en Jeſus Chriſt, le peuvent rendre ſage à ſalut.* Comment ce Diſciple du grand Apôtre, *ſeroit-il ſage à ſalut* par la connoiſſance des Saintes Lettres, ſi elles ne contenoient pas tout ce qui eſt néceſſaire à ſalut ? Une preuve

* Chap. 3. Verſ. 15.

véri-

véritable qu'elles renferment tout ce que nous devons *croire* ou *faire* pour être sauvés, c'est que le même Apôtre dans son Epître aux *Galates*, * dit en termes exprés, *Si nous mêmes ou un Ange du Ciel vous Evangélise outre ce que nous vous avons Evangélisé, qu'il soit Anathême.* D'où il est absolument nécessaire de conclure, que ce qu'on nous oblige de croire au delà de ce qui est écrit, est non-seulement inutile, mais même préjudiciable, nous conduisant insensiblement dans l'erreur, & de l'erreur, à la perte de la vie éternelle. C'est ce que je trouve dans l'Apocalypse, † *Je proteste à tous ceux qui entendent la Prophétie de ce Livre, que si quelqu'un y ajoûte, Dieu ajoûtera sur lui les plaies écrites dans ce livre, & si quelqu'un ôte des paroles du livre de ces Prophéties, Dieu lui ôtera sa part du livre de vie.* Cette menace est terrible, & devroit faire trembler les Papes & les Evêques, qui selon leur volonté, diminüent ou augmentent les pratiques de la Religion Chrêtienne, fesant dépendre, pour ainsi dire, le salut du Peuple de leur caprice, par des ordonnances, sans l'exécution desquelles ils

* Chap. 1. vers. 8. † Chap. 22. vers. 18. & 19.

pré-

prétendent qu'on ne peut être ſauvé : Je vous le ferai voir dans la ſuite ; car je dois répondre ici à une objection qui paroît naturelle, & qui eſt que le paſſage que je vient de raporter, ne regarde que la Prophetie de Saint Jean ſur les événemens des derniers tems. Ne vous y trompez pas, Madame, cette Prophetie s'accomplit tous les jours, & il y a déja pluſieurs Siecles qu'elle ſe vérifie ; Mais que répondrez-vous à ce paſſage du Deuteronome, * *Vous n'ajoûterez rien à la parole que je vous commande, & vous n'en retrancherez rien. Gardez les Commandemens du Seigneur vôtre Dieu.* S'il n'étoit pas permis aux Juifs de changer ce que Dieu leur commandoit par Moïſe, pourquoi ſeroit-il permis d'augmenter ou de diminuer ce qui nous a été commandé par Jeſus Chriſt, & enſeigné par les Apôtres & les Evangeliſtes ? *Vous ne déclinerez ni à droit, ni à gauche*, † dit le même Patriarche, *mais ferez ſeulement ce que je vous commande.* Peſez ce mot, *ſeulement*, il dit plus que je ne pourrois faire par un raiſonnement bien long. Enfin, Madame, je finis la preuve de cette Theſe par une plainte que

* Chap. 4. Verſ. 22. † Chap. 5. Verſ. 32.

Dieu

Dieu fait en Jérémie. * *Ils ont édifié à Baal de hauts lieux, qui ſont en la valée du fils d'Emnon, pour conſacrer leurs fils & leurs filles à Moloc, ce que je ne leur ay pas commandé.* Ceux qui ſacrifioient leurs Enfans à Moloc, les faiſoient conſumer par le feu : ce crime fait horreur, ce n'eſt pas cependant la raiſon que le Souverain allegue par la bouche de ſon Prophete, pour condanner cette affreuſe pratique, il dit ſeulement qu'il ne la leur a pas commandée, raiſon générale qui détruit abſolument tout ce qui eſt de l'invention des hommes en matiere de Religion. Mais je pouſſe les choſes trop loin, il faut, ſi mes Lettres ne vous font point de peine, que je commence par un bout, & que je finiſſe par l'autre, & ne pouvant appuier mes raiſonnemens que de l'Ecriture, il faut me mettre à couvert d'une défaite que vous pourriez aporter contre les paſſages que vous trouveriez convaincans ; Car vous pourriez alléguer, † *Que l'Ecriture n'a pas été écrite par un exprès commandement de Dieu, mais par occaſion & ſuivant les tems ; qu'elle ne peut être*

* Chap. 32. verſ. 35.

† Bellarmin, Duperron, Baille, Cotton.

juge

juge de nos difficultés, ni regle de nôtre foi, étant par elle-même fort obscure. Trois articles que les Docteurs de l'Eglise de Rome enseignent, & qui sont aussi faux qu'ils sont impies. * *Toute l'Ecriture est divinement inspirée.* † *Les Saints hommes de Dieu étant inspirés du Saint Esprit ont parlé.* Voila deux passages qui font sensiblement connoître que les Saintes Ecritures n'ont pas été composées suivant le caprice de leurs Ecrivains, mais par l'exprès commandement de Dieu, qui ordonne à Moïse *d'écrire pour mémoire au Livre, afin qu'on le donne & le lise à Josué.* A Isaïe, *de prendre un grand Livre & d'y écrire du stile d'homme.* A Jérémie, *de prendre un volume & d'y écrire ce qu'il lui a dit contre Israël, Juda, & tous autres, depuis le jour qu'il a parlé, jusqu'à ce jour.* A Habacuc, *d'écrire la vision & de la montrer sur des Tablettes, afin que celui qui la lira l'entende entierement.* A Saint Jean l'Evangéliste, *d'écrire ce qu'il a vû, les choses qui sont, & celles qui seront faites ci-après.* Doit-on sur ce pié là chercher un autre Juge dans les difficultés que l'on

* A Tim. 2. Chap. 3. vers. 16.
† Saint Pierre 2. Chap. 1. vers. 21.

peut

peut avoir, & ne doit-elle pas être la Regle de nôtre Foi ? C'eſt Jeſus Chriſt qui me l'apprend. * *Enquerez-vous diligemment des Ecritures ; car vous eſtimez avoir par elles la vie éternelle, & ce ſont elles qui portent témoignage de moi.* Elles ſont donc la Regle entiere & infallible de nôtre Foi, puis que Jeſus Chriſt nous ordonne d'y chercher la vie éternelle.

Vous êtes trop éclairée, Madame, pour ne pas entrevoir les raiſons qui engagent les Ecrivains de *Rome* à parler contre leur propre connoiſſance. l'Ambition, l'intérêt, la flaterie conduiſent leur plume : & pour ſe concilier les bonnes graces de leur Pontife, ils débitent des maximes que la vanité de ce prétendu Chef de l'Egliſe tolére, & que le commun peuple reçoit avec ſoumiſſion, en conſéquence de ſon ignorance. Je dis le commun peuple, par ce que je ſuis perſuadé qu'un véritable Sçavant n'aprouve pas intérieurement ces fauſſes regles de Morale ou de Pratique ; il en connoit le ridicule, mais il garde le ſilence par ce qu'il n'oſeroit parler, les Foudres du *Vatican* lui tombetoient ſur la tête, il perdroit ſes Charges,

* S. Jean Chap. 5. verſ. 39.

ſes Bénéfices, ſes Emplois, & l'on porteroit même la vengeance plus loin, puis que ſi on ne le faiſoit pas mourir, il ſeroit du moins envoié aux Galeres, ou renfermé dans une étroite priſon. Quel ſeroit mon ſort ſi je diſois hautement en *France*, *Que le Pape n'eſt pas le fondement de l'Egliſe, qu'il n'en eſt pas l'Epoux, le Chef & le Souverain Pontife. Qu'on ne doit pas garder les Fêtes qu'il ordonne, ni ſe faire un ſcrupule de manger de la viande dans les jours qu'il le défend* ? Il n'y auroit pas pour moi de cachot aſſez obſcur, de tourmens aſſez cruels ; & mon corps après ma mort ſeroit, non-ſeulement privé de ſépulture, mais même on le brûleroit, & mes cendres ſeroient jettées au vent. Victime de la vérité, on me ſacrifieroit au menſonge, & l'on me feroit périr, parceque j'aurois tenu un langage que je ne ſçaurois me diſpenſer de tirer de S. Paul. † *Le Mari*, dit-il, *eſt Chef de la femme, comme Chriſt eſt Chef de l'Egliſe, & pareillement le Sauveur de ſon corps.* Que cette comparaiſon eſt juſte ! Elle ne ſouffre point de diſtinction, & priſe dans toute ſa rigueur, elle me fait conclure, que

† Eph. Chap. 5. verſ. 23.

comme

comme un Mari n'a point dans ſa Famille une autre perſonne qui lui tienne lieu de ſecond, ou de Lieutenant, de même Jeſus Chriſt n'a que faire dans ſon Egliſe de Lieutenant ou de Vicaire; conſéquence d'autant plus certaine, que l'Apôtre joint le mot de *Chef* à celui de *Sauveur*, pour nous aprendre que celui qui n'eſt pas le Sauveur de l'Egliſe, ne peut en être le Chef. Il n'eſt pas difficile de vous prouver que le Pape eſt auſſi peu l'Epoux, & le Fondement, que le Chef de l'Egliſe. *Nul*, dit le même Apôtre, * *ne peut mettre d'autre fondement, que celui qui a été mis, qui eſt Jeſus Chriſt.* Peut-on quelque choſe de plus clair, & cette expreſſion n'eſt-elle pas ſuffiſante pour nous aprendre, que non ſeulement Chriſt eſt le fondement de l'Egliſe, mais que même il ne peut y en avoir d'autre. Il eſt auſſi l'Epoux, car, † *celui qui a la Mariée eſt le Marié, mais l'ami qui aſſiſte, & qui entend la voix du Marié ſe réjouït, c'eſt ce qui accompli ma joie.* Le Pape ne tient pas ce langage; il n'eſt pas ſi modeſte que Saint Jean. Il ſe dit l'Epoux de l'Egliſe, ce ſeroit trop peu pour lui d'être l'ami de ſon

* 1 Cor. 3. verſ. 11. † S. Jean c. 3. v. 29.

Mari, & mal à propos en prendroit-il la qualité, puis qu'il contrevient à sa Doctrine ; Car il défend pendant le Carême, les Vendredis & Samedis de manger de la viande, quoi que Jesus Christ dise, *que ce qui entre dans la bouche, n'est pas ce qui soüille l'ame.* Que Saint Paul defende *de condamner les autres en manger & en boire, ou en distinction d'un jour de Fête.* Et comme dit ailleurs ce même Apôtre, *Si vous êtes morts avec Christ quant aux Elemens de ce monde, pourquoi parlez vous comme si vous viviez au Monde ? Ne mangez point, ne goûtez point, ne touchez point. Toutes ces choses périssent par l'usage selon la Doctrine des hommes qui ont quelque aparence de sagesse en superstition & humilité.* L'Eglise Romaine a institué à ce quelle dit, les Maigres & les Jûnes dans une bonne intention, & à dessein de mortifier la Chair & les Sens ; mais ce n'est qu'une *aparence de sagesse* ; car ne seroit-il pas bien plus à propos de ne manger que peu de viande, que de se rassasier de Poisson ou d'autres choses qu'elle permet ? Est-ce Jûner, que de remplir son estomach ? Et qu'il le soit de viandes ou de confitures, n'est-ce pas un équiva-

lent

lent qui empêche le Corps de ſouffrir, & qui nous prouve que la ſageſſe de ce Commandement n'eſt qu'une *ſuperſtition*? *Le Roiaume de Dieu n'eſt ni viande ni breuvage, mais Juſtice, Paix & joie au Saint Eſprit* *. C'eſt ce qui ſe diſoit du tems des Apôtres, mais aujourd'hui la diférence des viandes chez les Romains, eſt une des Parties eſſencielles du Service Divin; La pureté de la Vierge, le zele de Saint Pierre, la foi de Saint Paul, & la charité de tous les fideles, vous ſeront inutiles ſi vous n'obſervez pas ces deux Préceptes, *Vendredi chair ne mangeras, ni le Samedi mêmement. Quatre tems Vigiles Jûneras & le Carême entierement.* Je finis ici ma Lettre, Madame, trop de matiere à la fois vous la rendroit ennuieuſe & inſuportable. Celle-ci n'eſt qu'un échantillon de ce que j'ai apris depuis que je ſuis abſent de vous, & ſi vous deſirez ſavoir quels ſont mes ſentimens ſur le reſte, il ſera néceſſaire que je vous en écrive bien d'autres. Si vous ne vous trouvez pas obſedée par des préjugez trop forts, ou ſi vous les écartez pour quelque tems, je me flatte que vôtre curioſité vous engagera, ſi-

* Rom. Chap. 14. verſ. 17.

non

non à pratiquer, du moins à vouloir connoître ſi la Religion Proteſtante, eſt abominable, comme on vous le dit en *France*, & ſi ces Schiſmatiques de l'Egliſe Romaine méritent les Perſécutions qu'on leur fait ſouffrir. Ils ſont ſi perſuadés de la vérité & de la pureté de leurs Dogmes, que les plus rudes ſuplices ne les ébranleront pas davantage que les offres les plus conſiderables. Ils ſuivent la Doctrine de Jeſus Chriſt & celle de ſes Apôtres, & remontant à la pureté des Premiers Siecles, ils réjettent tout ce qui a été introduit depuis par des vües & des motifs qui n'ont tiré leur origine que de l'intérêt ou de l'ambition. C'eſt un Syſtême qui ne ſauroit les conduire à l'erreur, au contraire, il les reſſere dans l'étroit chemin de la vertu, & les écarte de cette voie où l'on prétend faire trouver pluſieurs iſſuës pour parvenir au Roiaume des Cieux, pendant qu'il n'y a que Jeſus Chriſt qui nous y puiſſe conduire. Ses mérites ſeuls ſont agréables au Pere des lumieres, qui ne trouve du poids à nos bonnes œuvres, qu'autant que la Foi les allient au Sang précieux de ſon cher Fils. Raiſonnement qui confond toute la Philoſophie humaine, laquelle juſqu'ici a tâché

de

de me perſuader que je pouvois mériter par moi-même. Je ſuis convaincu du contraire, mais je vous prie d'être convaincuë qu'on ne peut être avec plus de reſpect,

MADAME,

Vôtre Très-humble & très-obeïſſant ſerviteur & fils,

DE TREVAL.

A la Haye ce 2. Fevrier 1715.

REPONSE GENERALE.

MON FILS,

VOTRE Lettre m'a été renduë avec fidelité, mais je ſuis aſſûrée que celui auquel vous l'avez confiée, ne ſe ſeroit pas aquitté ſi éxactement de ſa commiſſion, s'il avoit ſeu ce dont il étoit chargé. Vous connoiſſez la délicateſſe de ſa conſcience, & j'ai lieu de croire que vous

vous ne vous êtes point ouvert à lui sur vôtre changement. La distance qu'il y a entre nous deux, & la crainte que j'ai que mes réponses ne soient interceptées, m'obligent à rester dans le silence. Je ne vous écrirai que celle-ci, par laquelle vous connoîtrez mes dispositions à vôtre égard.

Vous vous êtes trompé lors que vous avez crû que cette même Lettre dont je vous accuse la réception, me feroit verser des larmes. Elle m'a surprise, il est vrai; mais l'émotion qu'elle m'a causée, a discontinué presque aussi-tôt, ma curiosité naturelle m'aiant engagée à vous entendre avant que de vous condanner. Vous êtes né d'un Pere si prudent; & lors que vous avez été sous ses yeux, il vous a donné des Regles si certaines, que je me suis imaginée que si vous les avez négligées en vingt autres occasions, vous les aurez mises en pratique dans une affaire aussi délicate que celle de vôtre salut. Je me suis confirmée dans mon opinion, dès la troisiéme page de vôtre Lettre, & je vous avoüerai ingénuement, qu'elle m'a fait faire des réfléxions que je n'avois pas encore faites jusqu'alors. Continuez à me donner de vos nouvelles, mais gardez quel-

quelque ordre dans les matieres que vous traiterez, afin que je les puiſſe lire ſans confuſion. Ne vous imaginez pas de m'avoir déja changée, mais puis que vous croiez connoître la vérité, & que vous ne voiez plus rien en Enigme, vous devez éclairer une Mere, qui juſqu'à ce que vous aiez été en âge d'en apprendre davantage, a taché de vous apprendre tout ce quelle ſavoit. La Sçience d'une femme eſt bien médiocre, & ſi je n'avois pas eu un Epoux auſſi éclairé que Mr. vôtre Pere, je ne ſerois peut être pas aujourd'hui dans la diſpoſition de vous demander des Eclairciſſemens, que vous me ferez plaiſir de m'envoier. Vous ſavez d'ailleurs, où j'ai été élevée juſqu'à l'âge de Seize ans; vous n'ignorez pas que la Cour de *Rome* n'y eſt pas regardée d'un œil de Jéſuite; vous me donnez des conſequences à tirer, & moi je ne vous laiſſe que celle-ci pour vous faire comprendre que les Sectateurs de la Doctrine de Saint Auguſtin, ne ſont pas en bien des choſes Partiſans du Saint Siege. Ecrivez-moi donc librement, vous me ferez plaiſir; mais ſoiez ſûr des voies dont vous vous ſervirez pour me faire rendre vos Lettres. Je répandrai pour vous

des larmes devant le Seigneur, s'il veut bien m'en accorder la grace, parce que je le prierai ſans ceſſe de vous donner l'eſprit de diſcernement, afin que vous puiſſiez de plus en plus être conforme à *Jeſus Chriſt*, & imitateur de ſes vertus ; ce ſera pour moi une véritable ſatisfaction, je ne deſire que vôtre ſalut, & lors que vous y penſerez ſérieuſement, vous ſuivrez les Conſeils que je vous ai toûjours donnés, parce que je vous aime tendrement, & que je ſuis véritablement vôtre Mere,

ANNE RETART,

Veuve TREVAL.

De Paris ce 28. *Fevrier* 1715.

Seconde Lettre.

MADAME,

JE ſuis ravi que ma Lettre vous ait fait plaiſir. L'eſprit de curioſité n'eſt pas un crime, quand il nous porte à la recher-

che

che de la vérité, & ce n'eſt qu'en Méditant ſur les Divines Ecritures, qu'on en peut connoître le ſens, & pénétrer les intentions. Vous ſoûhaitez que je vous communique mes réflexions, & vous deſirez que je le faſſe avec ordre; il n'y a rien de plus juſte, tant pour éviter la confuſion, que pour vous conduire pié à pié, de la prémiere vérité à la derniere: Conſiderez ſeulement que mes Lettres ne renfermeront rien de nouveau, elles ne contiendront qu'une Morale qui a toûjours été la même depuis *Jeſus Chriſt* juſqu'à nous; c'eſt de lui & de ſes Apôtres que nous devons apprendre nôtre Religion, & non pas dans quelques Conciles qui ont fait des augmentations ou des changemens ſuivant l'interêt des hommes & des tems; car en cela même ils ſont prévaricateurs de la Loi, de laquelle il n'eſt pas permis, comme je vous l'ai fait voir, de retrancher un *iota*, ni d'y ajoûter un ſeul Article.

Voions d'abord ſi la Primauté de St. *Pierre* eſt inconteſtable; ſi l'Ecriture la d'étruit, c'eſt en vain que pour flatter le Pape, on lui veut faire accroire qu'il en a *non ſeulement une d'Ordre ſur tous les Evêques, mais encore une de Domination ſur tous les*

autres Princes. C'eſt par des Titres ſi pompeux que l'on a flaté ſon Orgueüil & ſon Ambition, & qu'on l'a fait monter juſqu'à un degré de Gloire ſi élevé, qu'il voit à ſes piés toutes les puiſſances de la Terre qui ſont de ſa Communion. Mais le lengage qu'on lui tient eſt bien different de celui que *Jeſus Chriſt* tenoit à ſes Apôtres, car * *les ayant apellez à ſoi il leur dit, vous ſçavez que ceux que l'on voit dominer ſur les Nations, les maîtriſent, leurs Princes uſent d'Autorité ſur elles, mais cela ne ſera pas ainſi parmi vous, quiconque voudra être le plus grand entre vous, ſera vôtre Serviteur, & quiconque voudra être le premier ſera Serviteur de tous; car le fils de l'homme n'eſt point venu pour être ſervi, mais pour ſervir & donner ſa vie en Rançon pour pluſieurs.* Peut-on trouver quelque choſe de plus clair pour renverſer de fond en comble la Domination des Papes? Non ſeulement *Jeſus Chriſt*, déclare en Termes formels à ſes Apôtres, qu'il n'y aura entr'eux nulle Primauté; mais il déclare encore qu'il n'eſt pas lui même venu pour être ſervi, mais pour ſervir, eſt-ce là le lengage du Pape? † *Ne ſoyez point apélez maîtres, car un*

* St. *Marc.* C. 10. v. 42-45. † St. *Matt.* Ch. 3. v. 8.

ſeul

ſeul eſt vôtre maître, & vous êtes tous Freres. Ce ſeroit un attentat horrible ſi un Evêque ou un Archevêque conformément à ces paroles, apelloit aujourd'hui le Pape, ſon Frere, il ſeroit interdit, on le mettroit à l'Inquiſition, & ſa témérité ſeroit rigoureuſement punie. Mais que deviendroit un Prélat, & même tout le *Sacré* College des Cardinaux, ſi comme les Apôtres qui ont envoié *Pierre* & *Jean* en Miſſion, ils y envoyoient le Pape, & ſon neveu ? Ce ſeroit un prodige qui ſurprendroit tout l'Univers, & qui le verroit ne le pourroit pas croire. Cependant † *les Apôtres qui étoient à Jeruſalem aiant oui dire que Samarie avoit reçû la parole de Dieu, y envoierent Pierre & Jean.* Il n'y avoit point alors de Primauté parmi eux, les Thiares & les Mitres n'étoient pas inventées, & ce faſte éclatant, qui fait tout le dehors de la Religion Romaine, n'occupoit pas leur cœur ; la Converſion des Peuples, étoit leur ſeule attention. Saint *Pierre* dit, *Je prie les Anciens qui ſont parmi vous, moi qui ſuis Ancien avec eux.* —— *Paiſſez le troupeau de Dieu qui vous eſt commis.* - - *Non pour gain deſhonnête, mais avec zêle & courage, non comme*

† Act. Ch. 8. v. 14.

aiant

aiant Domination ſur le Clergé & le Peuple de Dieu, mais tellement que vous ſoiez exemple du troupeau. - - Cette Exhortation eſt accompagnée d'une modeſtie charmante, l'Apôtre ne ſe donne aucun titre que celui *d'Ancien parmi eux*, bien different du Pape Martin V. qui ſe dit *Très-Saint, aiant le pouvoir Celeſte, Seigneur en Terre, Succeſſeur de Pierre, le Chriſt du Seigneur, le Seigneur de l'Univers, le Pere des Rois, la Lumiere du Monde & le Souverain Pontife.* Ces Paroles ſont mot pour mot dans le Concile de *Sienne*, & ſervoient de Titre à une Commiſſion que ce Pape donnoit à un de ſes Nonces. Aprés une audace ſi terrible que penſez-vous du Pape ? Le croiez vous infallible, & eſt-ce à juſte titre que ſes flateurs, & ſes adhérans le qualifient de *Sainteté* & de St. *Pere ?* Mais ces réfléxions ne ſont pas ici à leur place, il faut encore chercher quelques Paſſages qui détruiſent l'orgueïl de ce prétendu Chef de l'Egliſe. Je dis ce prétendu Chef, parceque je trouve dans le même inſtant un endroit de St. *Paul* aux Epheſiens, où il leur dit, *Edifiez ſur le fondement des Apôtres & des Prophetes dont* Jeſus Chriſt *même eſt la Maitreſſe Pierre du Coin.* Ces Paroles nous font voir les Pro-

phétes

phétes & les Apôtres dans un même dégré ſans aucune difference d'ordre, ni de rang, & me font entendre que la Prééminence appartient à *Jeſus Chriſt* qui * *ſoufla ſur ſes Diſciples & leur dit recevez le St. Eſprit, à tous ceux auſquels vous pardonnerez les péchez, ils leur ſeront pardonnez, & à ceux auſquels vous les retiendrez, ils ſeront retenus.* *Jeſus Chriſt* ne met ici aucune différence entre ſes Diſciples, il leur donne à tous un pouvoir égal, & leur accorde indifferemment la puiſſance qui avoit été promiſe à St. Pierre. Pourquoi donc les Papes ſe ſont-ils attribués une Autorité ſi Suprême? Pourquoi tant de difference entre leur pouvoir & celui des autres Prélats? Pourquoy le leur eſt il ſi étendu, & celui des Evêques, & des Archevêques ſi limité? C'eſt que les Papes qui ſe diſent Succeſſeurs de St. Pierre, ne veulent pas pour ſatisfaire leur orgueïl, & leur ambition, que ce que *Jeſus* a dit à ſes Apôtres, ſe puiſſe appliquer à leur Dignité Papale, car dit St. Luc, *Il arriva un débat entr'eux, ſavoir lequel ſeroit eſtimé le plus grand*, mais *Jeſus Chriſt* leur dit, *Les Rois des Nations les maitriſent, & ceux qui uſent d'Au-*

* St. Jean Chap. 20. verſ. 22, 23.

torité

tarité ſur elles ſont apélez bienfaiteurs, il n'eſt pas ainſi de vous, au contraire, que le plus grand d'entre vous ſoit comme le moindre, & celui qui va devant comme celui qui ſert. Ces Paroles, Madame, méritent l'attention de ceux qui veulent connoître la verité, & elles détruiſent ſi efficacement la Supériorité du Pape, & ſa Primauté de Domination, que je n'en raporterai pas d'autres pour la combatre, mais je vous férai faire, s'il vous plait, deux remarques qui mettent ce paſſage dans tout ſon jour.

1°. Le debat dont il eſt ici queſtion arriva la veille de la Paſſion du Sauveur, & par conſéquent depuis qu'il avoit dit à St. Pierre, *Je te donnerai les Clefs*, d'où je conclus que ſi St. Pierre avoit été établi Chef des Apôtres, il n'y auroit point eu de conteſtation entr'eux ſur la Primauté.

2°. Le Sauveur du Monde pour terminer le debat de ſes Apôtres, ne dit pas qu'il a donné la Primauté à St. Pierre, il leur défend de dominer, non ſeulement comme les Rois, mais même comme les Rois qu'on nomme bienfaiteurs; afin de fermer la bouche à ceux qui pourroient alléguer que *Jeſus Chriſt* ne leur defend de dominer que comme les mauvais Rois, qui gouvernent

leurs

leurs Peuples avec Empire & Tirannie. Que penſez-vous à préſent de ce Pouvoir Deſpotique que les Papes ont ſur les conſciences; de cette Puiſſance éxceſſive qu'ils s'attribuent ſur tous les enfans de l'Egliſe? Qu'ils liſent les Actes des Apôtres, & ils trouveront dans le 15. Chapitre, Que St. Pierre ne fut pas le premier qui parla au Concile de *Jeruſalem*, qu'il ne prononça pas la Concluſion du Concile. Que la Miſſion vers les Gentils ne fut pas faite par St. Pierre. Que le Décret du Concile ne fut pas publié en ſon nom. Tout cela ne ſent point la Primauté. On lui fait rendre compte de ſa charge. * Il eſt repris publiquement par St. Paul qui dit, *Quand Pierre fut revenu d'Antioche, je lui reſiſtai en face, parce qu'il étoit à reprendre.* Et en quoi étoit-il reprehenſible? Liſez le 14 v. de la même Epitre, vous y trouverez ces Paroles, *Je vis qu'il ne marchoit pas droit ſelon la verité de l'Evangile, & je dis à Pierre, ſi toi qui es Juif, vis comme les Gentils, & non comme les Juifs, pourquoi contrains tu les Gentils à Judaïſer?* N'eſt-ce pas aprés cela une flaterie abominable, de faire accroire au Pape que ſa *Sainteté* eſt

* Act. Chap. 11. verſ. 2. 3.

infallible, & qu'il ne peut errer? Quel eſt le Pape qui, comme cét Apôtre ſouffriroit qu'un Evêque ou un Cardinal s'aviſât de le reprendre, je ne dis pas en public, mais même en particulier? Son Audace ſeroit bientôt punie, & ſon zele traité de témérité, d'effronterie & d'inſolence. Mais paſſons à d'autres matieres, il me ſemble que celle-ci eſt ſufiſamment traitée, pour vous convaincre que le Pape n'a de Droit Divin aucune Primauté d'Ordre, ni aucune Primauté de Domination.

A la Queſtion qui vient d'être examinée ſuccedent naturellement les Articles ſuivans. Sçavoir, ſi comme le prétend le Cardinal Bellarmin, *l'Etat de l'Egliſe eſt toûjours viſible, & ſi Dieu lui a donné des Conducteurs qui ne puiſſent errer dans la Foi.* Vous ne révoquez pas en doute ces deux points, & vous les croiez ſi certains, que vous les ſoutiendriez au peril de vôtre vie. J'aurois peut-être fait comme vous, mais remontons dans l'ancien Teſtament, nous y trouverons autant de preuves qu'il en faut pour vous perſuader qu'il y a des tems où l'Etat de l'Egliſe devient inviſible. Si cela eſt arrivé en *Iſraël*, cela a pû, & peut encore arriver parmi les Chrêtiens.

Que

Que cela ſoit arrivé en *Iſraël*, rien n'eſt ſi aiſé à demontrer : que cela ſoit ou puiſſe arriver parmi les Chrêtiens : C'eſt ce qu'il ne ſera pas impoſſible de vous faire voir. Parlons d'abord de ce qui étoit avant la venuë du Meſſie, & nous parlerons enſuite de ce qui s'eſt fait ou ſe fera depuis ſa mort, juſqu'à la conſommation des Siecles.

Quelle étoit, Madame, la face de l'Egliſe, lors que Dieu tira Abraham du milieu des Idolatres, quelle étoit la face de l'Egliſe, lors de la Captivité d'Egypte ? Liſez l'Hiſtoire des Rois, vous y verrez combien de fois la face de l'Egliſe a été défigurée, & combien de fois le Culte du vrai Dieu a été interrompu par ceux de Juda. Vous trouverez dans le deuxiéme Livre des Paralipomenes, *Que pluſieurs jours ſe ſont paſſez en Iſraël ſans le vrai Dieu, ſans Prêtre, ſans Docteur, & ſans Loi.* Trouvez-vous là dedans quelque forme d'Egliſe ? Tout le reſte de la Terre étoit alors Idolatre, ce n'étoit qu'en Iſraël que le vrai Dieu étoit connu, ce n'étoit que parmi ce Peuple qu'il pouvoit y avoir une véritable Egliſe. L'Hiſtorien Sacré nous aprend cependant que quelques jours ce ſont écoulez ſans le vrai Dieu, ſans

Prétres, ſans Docteurs & ſans Loi, d'où il faut conclure que l'Etat de l'Egliſe étoit alors inviſible, puiſque le Tout puiſſant n'étoit ni reconnu ni ſervi en Iſraël. * *Les Enfans d'Iſraël firent mal en la preſence du Seigneur, ils ſervirent à Baal, & delaiſſerent le Seigneur, le Dieu de leurs Peres qui les avoit tirez hors de la terre d'Egypte, ils ont ſuivi des Dieux Etranges, & les Dieux des Peuples qui habitoient au tour d'eux, ils les ont adorez, & émeû le Seigneur en le delaiſſant, & Servant à Baal, & à Aſtaroth.* Où étoit alors l'Etat viſible de l'Egliſe, qu'elle forme avoit elle, puiſqu'on y adoroit publiquement les faux Dieux? En voila aſſez, ce me ſemble, pour vous prouver qu'il y a eu des tems où l'Etat viſible de l'Egliſe s'eſt Eclipſé, & a diſparu avant la venüe du Meſſie. Je dois à preſent vous faire voir que la même choſe eſt arrivée depuis ſa mort, & qu'elle arrivera encore avant la conſommation des Siecles. † *Un tems viendra qu'ils ne ſouffriront point la ſaine Doctrine, mais aiant les oreilles chatoüilleuſes, ils aſſembleront des Docteurs ſelon leurs deſirs, & détourneront leurs oreilles de la verité, s'adonneront aux fables.* Ju-

* Jug. Ch. 2. v. 12, 13. † St. Paul 2. à Thi. C. 4. v. 3, 4.

gez

ez ſans prévention, je vous en ſuplie, & uivez le raiſonnement que ce paſſage me it faire? Saint Paul parle des Chrêtiens, & il dit, qu'un tems viendra qu'ils ne ſouffriront point la ſaine Doctrine. Cette Doctrine, ne peut être autre que celle de Jeſus Chriſt, elle ne peut être autre que celle que les Apôtres repandoient alors ſur la terre, elle étoit ſaine, parce qu'on n'y avoit encore aporté aucun changement qu'il n'y avoit été fait aucune Augmentation, & qu'elle étoit dans toute ſa Pureté, car il n'étoit point queſtion dans ce tems-là, de *Tranſubſtantiation*, ni *de Meſſe*, *d'Adoration de Sacrement*, *de Purgatoire de Culte des Saints*, *d'Invocation de la Vierge*, &c. Ce ſont des Inventions des Hommes qui s'écartant de la ſaine Doctrine, & aiant des oreilles chatoüilleuſes ont aſſemblé des Docteurs ſelon leurs deſirs; pour établir des Dogmes qui leur puſſent fournir le moien de contenter leur avarice & leur cupidité; où reconnoît-on dans ces changemens l'Etat viſible de l'Egliſe? C'eſt pourquoi je vous dis avec Saint Luc. *Quand le fils de l'Homme viendra, penſez-vous qu'il trouvera de la Foy ſur terre?* S'il n'y a point de foi alors, qu'elle Religion y aura-t il donc, quelles en ſeront

les

les Cérémonies publiques? L'Adoration de l'Image de la Bête * *qui fera perir tous ceux qui ne l'adoreront pas, Petits & Grands, Riches & Pauvres, Libres & Eſclaves auront une marque à leur main droite ou en leur front, & ſans cette marque aucun ne pourra vendre ou achepter.* Paroles véritablement Prophetiques! Mais pendant cette tirannie de la Bête, où ſera l'Etat viſible de l'Egliſe? Vous voiez, Madame, que quand on veut s'inſtruire, il ne faut point avoir recours à d'autres Livres que l'Ecriture, on y trouve comme dans une ſource inépuiſable la Solution de toutes les difficultés que font naître la Corruption de cœur & la dépravation des mœurs.

Voions à preſent s'il eſt vrai que Dieu ait donné à l'Egliſe des Conducteurs qui ne peuvent errer dans la Foi. Pour vuider cette queſtion comme la précédente, il faut chercher des Exemples du contraire dans l'Ancien Teſtament, parce qu'ils font une Parité entiere pour les Siecles preſents & avenir, car les Docteurs d'aujourd'hui ne doivent pas ſe croire plus favoriſez que les Anciens Prophetes, qui pourtant ont erré dans la Foi; mais quand

* Apo. 13. verſ. 15. &c.

ſubtilité de leur genie y voudroit trou-
er quelque difference, & que leur or-
ieil & leur préſomption leur féroit nier
conſéquence, il ſe trouvera pour eux
ans le Nouveau Taſtament des Paſſages ſans
eplique. En voici quelques-uns de l'An-
ien, ils regardent les Prêtres, les Paſteurs,
es Prophetes, les Rois, les Princes & les
Lévites. *Les Prêtres* * *n'ont pas deman-
é où eſt le Seigneur? Ils ne m'ont pas
onnu en tenant la Loi, les Paſteurs ont
té Prévaricateurs, & les Prophetes ont
rophetiſé en Baal, ſuivant les Idoles.* Je
e ſai ſi cela s'apelle errer dans la Foi,
ais voila des Prêtres, des Paſteurs, des
rophetes convaincus d'une profanation
orrible, & d'une Idolatrie épouvantable.
ous ne ſauriez diſconvenir qu'Aaron n'ait
té apellé de Dieu au Sacerdoce, c'eſt le
eigneur lui même qui l'a choiſi pour ſon
rand Prêtre, & ſon Sacrificateur, vous
e voiez neanmoins dans l'Exode, com-
ettre une faute énorme, *Il leur fit un
eau de Fonte, & ils dirent ce ſont tes
ieux, Iſraël, qui t'ont fait monter hors
u Païs d'Egypte; ce que voiant Aaron il
difia un Autel devant ce Veau, & cria à*

* Jer. Chap. 2. verſ. 8.

haute

haute voix, demain eſt la ſolemnité du Seigneur. Qu'on cherche à excuſer ce Pontife tant que l'on voudra, il eſt inexcuſable, il n'y a point de raiſon humaine qui le puiſſe, ni le doive engager à chercher des Modifications de cette nature, pour appaiſer un Peuple mutiné & le contenir, pendant l'abſence de Moïſe, dans la tranquillité. Il autoriſe à la face du Ciel & de la Terre l'Idolatrie, c'eſt une chûte qui doit empêcher les Pontifes Romains dont la Vocation eſt bien moins certaine que celle d'Aaron, de préſumer de leurs forces & de leur vertu. Mais voila encore l'Oracle Divin qui parle par la bouche de Jérémie *Des Prophetes de Jeruſalem eſt venuë toute la polution ſur la terre. De ceux qui poſſedoient la Loi, eſt venuë toute l'erreur.* De ceux qui conduiſſent le Peuple vient toute la corruption qui eſt dans le monde, car ce n'eſt pas l'Artiſan qui invente les nouvelles Doctrines, & qui autoriſe les héréſies. Ce ſont ceux qui dominent ſur les Peuples, & qui leur ont interdit la lecture des Divins Ecrits, parce qu'ils y reconnoitroient le Précipice où l'on les conduit.

Paſſons aux preuves du Nouveau Teſta-

ment

ment* *Dieu eſt veritable & tout homme eſt menteur.* Le Pape eſt homme, les Cardinaux ſont des hommes, les Evêques & les Prêtres le ſont auſſi ; Par quel Privilege prétendent-ils donc qu'ils ne ſauroient errer dans la Foi ? *C'eſt que le Saint Eſprit habite en eux, & que lors qu'il s'agit de Religion, il parle par leur bouche.* C'eſt la raiſon qu'ils alleguent ; Mais c'eſt aporter pour raiſon ce qui eſt en queſtion, & tout bon Chrêtien ne doit point croire au delà de ce qui lui eſt prouvé par la Sainte Ecriture. *Le Prince des Prêtres déchira ſes vêtemens, diſant, il a blaſphémé, qu'avons nous maintenant à faire de témoins.* Saint Mathieu nous fait voir un Souverain Pontife qui ſe trompe lourdement ; Pourquoi le Pape & les autres Miniſtres de l'Evangile ne pourroient-ils pas ſe tromper ? Je les croirai donc les uns & les autres très-faillibles, juſqu'à-ce que l'on puiſſe me convaincre du contraire, par des Paſſages auſſi forts & auſſi évidents que ceux que je viens de vous raporter, tant du vieux que du nouveau Teſtament, *Car l'eſprit dit préciſement qu'ès derniers tems aucuns † ſe revolteront de la Foi, s'amuſant*

* Rom. 3. v. 4. † 1 Tim. 4. v. 1, 2.

aux eſprits abuſeurs, & aux Doctrines des Diables, enſeignant des menſonges en hipocriſie : D'où il eſt facile de conclure, que ceux qui enſeignent dans l'Egliſe Chrêtienne peuvent errer. Enfin, je finis par un Paſſage qui prouve indubitablement, que les Prélats ne ſont pas exempts de l'erreur. *Après mon départ*, dit l'Ecrivain Sacré aux Actes des Apôtres, *il entrera parmi vous des Loups raviſſans qui n'épargneront point le Troupeau, & d'entre vous mêmes s'éléveront des hommes annonçans des choſes perverſes.* Nul des Apôtres n'a été hérétique, ils ont donné la Loi dans la même pureté que Jeſus Chriſt la leur avoit enſeignée; ils ont parlé ſelon les inſpirations du Saint Eſprit qui parloit par leur bouche; mais *du milieu d'entr'eux-mêmes*; C'eſt à dire, de leurs Succeſſeurs, ſe ſont élevés des Docteurs de menſonges, qui ont impoſé un joug different de celui qu'ils avoient reçû. *L'homme de peché, le fils de perdition qu'on adore, eſt aſſis comme Dieu * au Temple de Dieu, ſe montrant ſoi-même comme s'il étoit Dieu.* N'eſt-ce pas là le caractere du Pontife Romain; je ſuis fâché de le trouver ſi bien dépeint

* 2 Theſ. 2. verſ. 4.

dans

dans Saint Paul, cela ne peut convenir à d'autres, puis que dès ſon vivant, lors qu'il eſt encore expoſé aux tentations de la chair & du ſang, lors qu'il eſt encore tout couvert de la Lépre du peché, il veut être adoré & regardé comme Saint & infaillible. Quel étrange aveuglement! Le plus juſte tombe ſept fois par jour, dit le Saint Eſprit, le Pape ſeul eſt exempt de peché; Peut-on flatter l'orgueïl avec tant de groſſiéreté? Ma Lettre eſt aſſez longue, il eſt à propos de la finir, en vous priant de me croire plus que jamais,

MADAME,

Vôtre, &c.

Troiſieme Lettre.

MADAME,

SANS m'embarraſſer ſi vous avez déja reçû ma précedente, ou non, je profite d'une occaſion trés-favorable, pour vous

envoier celle-ci, dans laquelle j'examinerai, *Si l'on doit ſervir Dieu ſelon les Anciennes Traditions. Si l'on peut faire le Service Divin dans un Langage inconnu au Peuple; & s'il y a des Lieux plus Saints les uns que les autres, dans leſquels par conſéquent l'on ſoit abſolument & indiſpenſablement obligé de prier Dieu.* Peut-être aimeriez-vous mieux que je vous entretinſſe ſur le Culte des Saints, ſur la Préſence Réele, ſur l'Obſervation des Jeûnes & des Fêtes? Patience, je vous prie, ce ſont des Matiéres que je ne veux traiter que lors que j'aurai fait paſſer devant tout ce qui peut détruire les préjugés; & quoi qu'il n'y ait point de Minuties en matiere de Religion, il faut cependant convenir qu'il y a des points plus graves & plus eſſentiels les uns que les autres. Ce ſont ceux qui me paroiſſent le plus de conſéquence que je garderai pour les derniers, afin que vous les puiſſiez conſiderer, dans un eſprit plus préparé & plus diſpoſé à en reconnoître toute l'erreur, & toutes les conſéquences. Je croi devoir obſerver cette méthode dans la crainte de vous révolter d'abord contre moi, & de vous obliger à me regarder comme un impie, en

niant

niant ce qu'il y a de plus Auguſte & de plus vénérable dans la Religion Romaine, qui veut que Dieu par tout l'Univers, ſoit prié en Langue Latine, c'eſt-à-dire, que le Service y ſoit fait dans cette Langue ; Car je ne diſconviens pas que dans le particulier, quelques Prieres s'y font ſuivant la Langue du Païs, mais vous conviendrez avec moi, que par tout, la *Meſſe*, & les *Vêpres*, ainſi que *Matines*, *Laudes*, les *Heures Canoniales*, & les *Saluts*, ne s'y diſent qu'en Latin, ce qui non-ſeulement n'eſt pas permis, mais même défendu, comme vous en demeurerez d'accord, par les conſéquences que vous feront tirer les Paſſages que je vous alleguerai, quand nous auront examiné le point qui précede celui-là.

Que l'Egliſe Romaine en matiere de Religion s'apuie tant qu'elle voudra ſur les Traditions, & ſur l'Antiquité, dès qu'elles ne ſont pas conformes aux Commandemens de Dieu, elles doivent être de nulle valeur. Ce raiſonnement n'eſt point un Problême, & devroit ſeul ſuffir pour faire voir que les Traditions doivent avoir une Autorité bien ſuſpecte. * *Ne cheminez pas ſelon les Commandemens de vos Peres, ne gardez point*

* Ezech. Chap. 20. verſ. 18, 19.

leurs

leurs Jugemens, ne ſoiez point ſoüillez en leurs Idolles, je ſuis le Seigneur vôtre Dieu, cheminez en mes Commandemens, gardez les, & les Faites. Cette Loi eſt préciſe, elle ne ſouffre point de reſtriction, ce n'eſt point ſelon les Actions de nos Peres que nous devons regler nôtre Conduite, nous ne ſerons pas jugez ſelon que nous nous ſerons écartez de leurs voies, mais ſelon que nous aurons obſervé les Préceptes de l'Eternel. Ne blâmeroit-on pas un Fils qui voudroit être débauché, parce que de Pere en Fils ſes Ancêtres lui en auroient donné l'Exemple? La même Raiſon ſubſiſte à l'egard de celui qui les voudroit imiter dans la corruption de leur Doctrine. * *Les Scribes & les Phariſiens vinrent de Jeruſalem, à Jeſus, diſant, pourquoi tes Diſciples outre paſſent-ils les Traditions des Anciens?* Le troiſiéme verſet du même Chapitre contient la réponſe de Jeſus, *& vous pourquoi outre-paſſez vous les Commandemens de Dieu par vôtre Tradition?* † *Ils me ſervent en vain enſeignant les Doctrines & Commandemens des hommes, délaiſſant le Commandement de Dieu, retenant les Traditions Hu-*

* Matt. Chap. 15. verſ. 1, 2.
† Saint Marc Chap. 7. verſ. 8.

mains.

maines. Ce que Jeſus Chriſt reproche ici aux Scribes & aux Pharifiens peut, à Titre auſſi juſte, être reproché aux Docteurs de l'Egliſe Romaine, dans laquelle on ſouffre ceux qui violent les Commandemens de Dieu, pendant qu'on y punit ceux qui mangent de la viande en Carême. *Soiez mes Imitateurs*, dit Saint Paul, *comme je le ſuis de Chriſt.* Il ne dit pas ſimplement imitez moi, faites ce que je fais, ſuivez mes Exemples, conformez vous à mes Actions, mais ſoiez mes Imitateurs, comme je le ſuis de Chriſt, ce n'eſt qu'en cela que vous me devez imiter, vous ne me devez copier, qu'autant, que je le copie, & vous ne devez embraſſer ma Doctrine, qu'autant qu'elle eſt conforme à celle du Sauveur. C'eſt là un langage d'Apôtre, c'eſt ſans détour la véritable penſée & la véritable intention de St. Paul; mais les Papes veulent être obéis ſans aucune conformité, *malgré toutes Conſtitutions & Ordonnances Apoſtoliques; ou toutes autres choſes contraires* au Commandement porté par la Bulle. Telle eſt la clauſe ordinaire de ces ſortes d'Expéditions de la Cour de *Rome.* Voions à preſent, ſi les Prieres ou le Service public peut-être fait dans un Langage que le Peuple n'entend

pas.

pas. * Le Concile de *Trente* le prétend. Mais liſez la premiere aux Cor. Chap. 14. depuis le 6. verſet, juſqu'au 16. & vous trouverez. *Mes Freres, ſi je viens à vous parlant Langages, que vous profiterai-je ſi je ne vous parle par Révélation, ou par Science, par Prophétie ou par Doctrine?— Les choſes qui ſont ſans ame donnent Son, comme le Hautbois ou la Harpe; mais ſi elles ne donnent diſtinction dans leurs ſons, comment pourra-t'on connoître ce qui eſt joüé ſur le Hautbois, ou ſur la Harpe.— Pareillement ſi vous ne prononcez de vôtre Langue des paroles ſignifiantes, comment entendra-t'on ce qui ſe dit, vous parlerez en l'air.--Si donc je ne ſçai pas la vertu de la voix, je ſerai barbare à celui qui parle, & celui qui parle me ſera barbare.--Si je prie en Lengage, mon Eſprit prie, mais mon Intelligence eſt ſans fruit.- Je prierai donc, mais je prierai auſſi d'Intelligence, je chanterai d'Eſprit, mais je chanterai auſſi d'Intelligence, car ſi tu benis d'Eſprit celui qui eſt du ſimple Peuple, comment dira-il,* Amen, *à ton Action de Graces, puiſqu'il ne ſçait ce que tu dis.* N'eſt-ce pas là ce qui arrive dans le Service de l'Egliſe Romaine. Le Peuple tient un

* Seſſ. 22. Chap. 8. Can. 9.

Li-

Livre entre ſes mains, il entend ce que le Prêtre chante, il le ſuit mot à mot, mais il ne ſçait pas ce qu'il dit, il prie donc *d'Eſprit*, & non pas *d'Intelligence*, & quand il répond *Amen*, ou qu'il chante d'autres verſets, il parle *Langages* ſans pouvoir *interpréter*. C'eſt ce qui arrive encore à tous les Artiſans & à des Enfans de 8 ou dix Ans qui repondent aux Meſſes; le Langage du Prêtre leur eſt *barbare*, & à un *Surſum Corda*, ils repondent un *Habemus ad Dominum* comme un Perroquet auquel on a apris ſa Leçon. Mais paſſons un peu plus loin, & contentons nous de raporter encore un ſeul Paſſage qui eſt terrible, & qui vous apprendra ce que bien d'autres que vous, ne ſçavent pas, & ce que je ne ſçai que depuis que la Divine Providence a bien voulu m'éclairer. C'eſt que ce Langage inconnu à la plû-part du Peuple, & à tout le Sexe, eſt une Malédiction de Dieu, qui permet que les Catholiques Romains, ſoient traités comme l'ont été les Iſraëlites. *Il eſt Ecrit*, dit Saint Paul, *Je parlerai à ce Peuple dans une autre Langue, & par des levres étrangeres, de ſorte qu'il n'entendra point. C'eſt pourquoi les Langues étranges ſont pour Signes, non aux Fidéles, mais aux*

Infideles. Beau ſujet de préſomption pour les Romains, qui admirent le pompeux exterieur du Service de leurs Egliſes, & qui ſe reprochent ſouvent; l'on n'officie pas ſi bien dans vôtre Paroiſſe que dans la nôtre, le chant n'y eſt pas ſi beau, la Muſique n'y eſt pas ſi belle, les Céremonies ne s'y font pas avec tant d'éclat! Qu'ils parleroient bien plus juſte s'ils diſoient, que nous ſommes à plaindre, de chanter des Pſeaumes, des Verſets, de Réponds, des Antiennes, des Hymnes, *&c.* que nous n'entendons pas! On nous a rendus ſemblables à des inſtrumens, ou à des cloches en nous faiſant prononcer des Paroles dont nous ne ſçavons pas la Signification, comme ces mêmes inſtrumens, ou ces mêmes cloches donnent des tons de Muſique ſans en ſavoir la valeur!

Le troiſiéme point que j'ai à éxaminer eſt, de ſavoir, s'il y a des lieux plus Saints les uns que les autres, & dans leſquels l'on eſt par conſequent indiſpenſablement obligé de prier Dieu. Pour ne pas alonger la matiere dans une choſe qui peut être décidée en peu de mots, il ſuffit de ſavoir ſi c'eſt le Service qui ſanctifie le lieu, ou le lieu qui ſanctifie le Service, le Prophete *Malachie* dit *en tout lieu eſt Sacrifiée & oferte*

en

en mon nom une Oblation nette. Peut-être objectera-t'on que ces Paroles ne doivent pas s'entendre d'un lieu particulier, mais des differentes parties & des differents Roiaumes de la Terre. Cette Distinction ne sauroit être aportée au Passage suivant. * *Je veux que les hommes fassent des prieres en tout lieu, levant leurs mains pures sans ire & sans question.* Jesus a prêché sur la Montagne, il a prêché au Desert & dans une Nacelle. Saint Paul a fait sa priere au bord de la Mer, il y avoit une Eglise dans la Maison d'Aquile & de Priscille, une dans la Maison de Nimphe, ce qui nous prouve qu'on peut prier Dieu par tout, car là *où il y a deux ou trois personnes assemblez en mon nom, je suis au milieu d'eux* †. Mais il est vrai que cela ne prouve pas encore qu'en matiere d'Eglises il n'y en ait pas de plus Saintes les unes que les autres, & c'est ce que je fais voir par le Passage suivant. ** *Toute la Terre est au Seigneur aussi bien que ce qu'elle contient.* Cela étant inconteſtable, à quoi bon ces longs pélerinages? Pas un ne se fait au nom de Dieu, ils sont tous au nom de la Vierge

* 1 à Tim. Ch. 2. v. 8. † Matt. Ch. 18. v. 20.
** 1 Cor. Chap. 10. vers. 26.

ou

ou de quelque Saint ; & comme il eſt queſtion de ſavoir s'il eſt permis de les invoquer, il eſt queſtion de voir ſi nous avons d'autres Médiateurs que *Jeſus Chriſt* ; car ce n'eſt que par cette Raiſon que les Romains leur rendent un Culte extérieur. C'eſt ce qui paroit naturellement à ceux qui prennent le change, mais quand on ſe donne la peine d'examiner la choſe ſérieuſement, on la voit dans un jour bien different. Ce n'eſt point la Religion qui a établi ce Culte, ce n'eſt point la Piété & la Dévotion, c'eſt l'Interêt des Egliſes & des Couvents que l'on a recherché, & en leur donnant un Chef, un Bras, ou tel autre oſſement que l'on veut, on leur aſſûre un Revenu Annuel.

Le ſimple Peuple reſpecte la Relique, il l'adore, il ſe proſterne devant elle, il lui fait des Ofrandes & des Preſents, c'eſt tout ce qu'on deſire. Mais quels ſont ces oſſements & quelles ſont ces Reliques ? De véritables pieces de raport, des Oſſements qui la plû-part du tems ne ſont point du Saint ou de la Sainte dont ils portent le nom. On les tire preſque toujours d'un lieu où il y a eu un nombre conſiderable de corps enterrés : Il y a pluſieurs Siecles

qu'ils

qu'ils y ont été jettés, le ſcélérat s'y trouve confondu avec l'honnête Homme, & celui qui a ſoufert pour ſes Crimes, comme celui qui a ſoufert pour la Religion ; c'eſt cependant parmi ce nombre innombrable d'oſſements qu'on trouve ceux du Saint ou de la Sainte que l'on cherche ; mais je me trompe, on ne ſe donne pas la peine de les chercher, cela ſeroit innutile, puiſqu'il ſeroit impoſſible de les reconnoître, c'eſt pourquoi le premier venu eſt bon, & il eſt ou de Saint Agathe, ou de S. Apollinaire, n'importe ; le Peuple le croit ſous la bonne Foi du Pape, eſt-il néceſſaire d'y prendre une plus grande Précaution ?

Si je voulois vous raporter un nombre preſqu'infini d'exemples, pour prouver la ſuperſtition & l'erreur des Romains dans cette occaſion, cela me ſeroit facile, mais j'ai des matieres plus ſérieuſes à traiter : je me contenterai donc de dire que S. Jean Baptiſte n'eut autrefois qu'une Tête, & qu'à préſent il a deux Chefs en France, l'un à *Amiens*, & l'autre à *Lion*. Je ne ſai s'il n'y en a pas un troiſiéme alieurs. Que peut-on de plus ridicule, s'il eſt vrai, ce que je ne ſaurois croire, que cette Relique ait été gardée, elle ne peut être entiere à deux

Egliſes

Egliſes en même tems, (comme chacune ſe vante de l'avoir,) il faut donc que l'une des deux ſoit abſolument fauſſe ; vérité ſur laquelle ces deux villes ne ſeront jamais d'accord. Que penſez-vous du Lait de la Vierge, que l'on montre au Treſor de Saint *Denis* en France, car c'eſt une des choſes que les Religieux de cette Abaïe montrent avec le plus de ſoin ; pour moi j'en penſe ce que Mr. l'Evêque de Chalons, frere du Cardinal de Noailles a penſé du Prépuce de Jeſus Chriſt. Il y avoit pluſieurs Siecles que cette prétenduë Relique étoit adorée par tout l'Evêché ; ce Prélat l'a examinée, avec toute l'attention poſſible, & ſa fauſſeté bien avérée, il l'a fait jetter dans le feu; action véritablement *Calviniſte*, & qui a bien fait peſter ceux qui trouvoient leur compte aux adorations, que le Peuple ignorant & groſſier rendoit à une Relique auſſi imaginaire que celle-là. Mais revenons à nôtre queſtion, & voions ſi nous avons d'autres Médiateurs que Jeſus Chriſt. Ce n'eſt pas là le ſentiment du grand Apôtre, puis qu'il dit, *Il y a un Dieu, & un Mediateur entre Dieu & les hommes, à ſavoir Jeſus Chriſt.* Ce paſſage n'a pas beſoin de gloſe, il eſt aſſez intelligible de lui-

même,

même, pourquoi donc nous adreſſer à d'autres qu'à ce Divin Sauveur ? ‘Il eſt la ‘Porte, ſi on entre par lui on ſera ſauvé, ‘il eſt le Chemin, la Verité & la Vie, ‘nul ne vient au Pere ſinon par lui ; quoi ‘que nous puiſſions demander au Pere ‘Éternel, le Fils le fera, ſi la demande ‘eſt faite en ſon nom, afin que par le Fils, ‘le Pere ſoit glorifié, car il eſt aſſis à la ‘Droite de Dieu, & y intercede pour nous, ‘il eſt nôtre Avocat envers le Pere, c'eſt ‘lui qui eſt Propiciation pour nos pechez, ‘& non ſeulement pour les nôtres, mais ‘auſſi pour ceux de tout le Monde. Tous ces paſſages ne nous font point connoître qu'on puiſſe, ou qu'on doive avoir recours à d'autres qu'à Jeſus Chriſt. Je vous en raporterois un grand nombre, qui parlent tous le même eſprit, mais je n'en ſaurois trouver aucun qui ordonne le Culte des Saints ou leur Invocation. S'il faiſoit une partie eſcentielle de la Religion, pour quoi Jeſus Chriſt ne l'a-t-il pas ordonné, pour quoi n'en a-t-il rien dit dans le Formulaire qu'il a lui même dreſſé, quand pour ſatisfaire un de ſes Diſciples qui lui dit, Seigneur enſeigne nous à prier comme Jean l'a enſeigné aux ſiens, Jeſus répon-

répondit, *Quand vous prierez, dites, Nôtre Pere qui és aux Cieux, que ton nom ſoit ſanctifié*, &c. Ne pouvoit-il pas y comprendre les Anges & les Patriarches? On Invoque tous les jours des Saints qui ne ſont pas dans un degré de gloire auſſi élevé que les Abraham, les Moïſe, les Elie, *&c. Rome* eſt donc plus ſage que nôtre Divin Jeſus, elle établi ce qu'il ſemble avoir obmis, elle ajoûte ce qui paroît manquer, elle veut que l'on prie non ſeulement les Anges, la Vierge, & les Saints, mais auſſi ceux que nous ne connoiſſons pas, & qui ſont morts en état de grace. Non-contente des Fêtes particulieres qu'elle a inſtituées, elle en fait une générale, afin de ne rien obmettre, elle prétend que ces Saints nous entendent, qu'ils connoiſſent nos beſoins, nos néceſſitez, & que les plus ſecretes penſées de nos cœurs, ne leur ſont point cachées. Que d'abſurdités, & qu'il eſt bien vrai qu'une erreur en attire une autre. *Le cœur de l'homme eſt* * *mauvais, qui le connoîtra? Le Seigneur qui le ſonde ſoigneuſement, & qui éprouve les Reins.* Lui ſeul connois le cœur de tous les hommes, ce qui ſeroit faux,

* Jer. Chap. 7. verſ. 9.

ſi la Vierge & les Saints connoiſſoient nos cœurs & nos penſées. Mais me direz-vous il les connoiſſent par la révélation de Dieu, ou par la contemplation de ſa face. Quand j'accorderois cette idée chimerique, il ne ſeroit pas aiſé de l'établir & de la prouver, ce qui eſt eſſentiel, car quand il s'agit d'un Dogme, on ne doit rien alleguer ſans preuves, & même ſans preuves inconteſtables. Mais comment les Saints décédez en état de grace connoitroient-ils nos cœurs & nos plus ſecretes penſées, puis qu'il eſt certain par l'Ecriture, qu'ils ne connoiſſent pas ſeulement nos beſoins, nos néceſſitez & nos miſeres; car c'eſt ainſi que Dieu parle au Roi *Joſias*, † *Je t'aſſemblerai avec tes Peres, & tu ſeras en paix dans ton Sepulchre, afin que tes yeux ne voient pas tous les maux que je dois faire venir ſur ce lieu-ci.* Perſonne ne peut nier que *Joſias* ne fut un homme ſelon le cœur de Dieu, qui que ce ſoit ne doute de ſon ſalut, & il faut cependant croire que les miſéres de tout un Peuple ne lui ont point été connuës; comment donc un autre Elû connoîtroit-t-il les néceſſitez particulieres d'un chacun? *Elie* parlant à.

† Rois 4. Chap. 22. verſ. 20.

ſon Diſciple Eliſée, lui dit, *demande ce que tu veux, afin que je te le faſſe avant que je ſois ôté d'avec toi.* Si les Saints entendoient les Prieres que nous leur faiſons, s'ils connoiſſoient les beſoins que nous avons, *Elie* n'auroit pas averti ſon Diſciple de lui demander avant ſon enlevement au Ciel, ce qu'il vouloit qu'il lui fit; il auroit toûjours été tems de s'adreſſer à lui; & de loin comme de prés, il auroit pû lui accorder ce qu'il auroit demandé. Enfin, je trouve dans l'Eccleſiaſte, *Les vivans ſavent bien qu'ils doivent mourir, mais les morts ne connoiſſent plus rien. — L'amour, la haine, & les envies ſont péries enſemble, & n'ont aucune part en ce Siecle, ni à ce qui ſe fait ſous le Seleil.* Comment connoitront-ils donc nos beſoins & nos néceſſitez, puis qu'ils ne connoiſſent plus rien de ce qui ſe paſſe ſous le Soleil? Je croi, Madame, qu'il eſt à propos de fermer cette Lettre, les Articles que je viens d'examiner m'en préparent encore d'autres, dont je ne ſaurois me diſpenſer de vous entretenir, c'eſt pourquoi, pendant que celle-ci fera le trajet qu'il y a entre nous deux, j'en diſpoſerai une quatriéme, qui partira par la prémiere occaſion, & dans

laquelle

laquelle je renouvellerai la proteſtation du du Reſpect avec lequel je ſuis,

MADAME,

Vôtre, &c.

Quatrieme Lettre.

MADAME,

APRES vous avoir montré que les Saints ne connoiſſent pas nos beſoins, qu'ils n'entendent pas nos Prieres, n'aiant aucune part au détail de ce qui ſe paſſe dans le Siecle & ſous le Soleil; il ne me ſera pas difficile de détruire le Culte qu'on leur rend, de vous faire voir, non-ſeulement qu'il eſt inutile de les adorer, mais même que c'eſt un crime. Nous examinerons enſuite, *ſi les Images doivent être permiſes dans la Religion*, comme le prétend le ſecond Concile de Nicée, *ſi on doit*

leur porter de la veneration, comme le Concile de *Trente* l'ordonne, & ſi elles inſtruiſent les ignorans. Nous examinerons encore, ſi Dieu peut être repreſenté, ſoit en Peinture, ſoit en Relief, & ſur toutes ces queſtions, l'Ecriture Sainte ſera encore la Regle de ma Foi, & la ſource inépuiſable dont j'ai beſoin, pour vous prouver le contraire de ce que vous croïez. Les Textes que j'allegue, ne doivent point vous être ſuſpects, ils ſont tous de la Bible de Louvain, qui eſt fort Orthodoxe à *Rome*, & dans les mots trop uſez, je ne me ſuis ſervi que de la Vulgate.

Dès qu'il eſt certain comme je vous l'ai fait voir dans ma precedente Lettre, que les Saints n'entendent pas nos prieres, & qu'ils ne connoiſſent pas nos beſoins & nos neceſſitez, il eſt indubitable que leur invocation eſt inutile, qu'on ne doit ni les adorer, ni leur rendre aucun Service de Religion, non plus que leur faire des vœux. Les Anges & les Apôtres n'ont pas voulu qu'on ſe proſternât devant eux, pourquoi donc aujourd'hui leur offrir de l'encens, & le leur faire fumer ſur l'autel du vrai Dieu? Prenez le Livre de *l'Apocalypſe*, & liſez le dixiéme verſet du Chap. 19. vous y trouverez.

Je

Je tombai à ſes pieds pour l'adorer, mais il me dit prens garde de le faire, je ſuis Serviteur avec Toi, & avec tes Freres, qui ont le témoignage de Jeſus. Adore Dieu. C'eſt un Ange qui parle écoutez-le encore. *Moi Jean ſuis celui qui ai ouï & veü ces choſes, & après les avoir entenduës & viües, je tombai pour adorer, devant les pieds de l'Ange qui me montroit toutes ces choſes, mais il me dit garde toi de le faire, je ſuis Serviteur avec Toi & avec tes Freres les Prophetes, & avec ceux qui gardent les paroles de la Prophetie de ce Livre, adore Dieu.* Voila le Culte des Saints formellement défendu par l'Ange, qui dit, qu'il eſt Serviteur avec *Jean* & avec les Prophetes, & que Dieu ſeul doit être adoré. Cet Ange avoit l'Eſprit bien plus borné que les Docteurs de l'Egliſe Romaine, car il ne s'aviſa pas de trouver la difference qu'ils ont inventée, & de diſtinguer l'Adoration de *l'Atrie* d'avec celle *Dulie*, c'eſt qu'en effet ce ſont des mots qui ne ſignifient rien, & que toute Adoration n'eſt düe qu'à Dieu ſeul. Verité dont le Pape ne convient pas, car vous ſavez auſſi bien que moi qu'il ſe fait adorer; il faut quand on l'approche ſe proſterner devant lui, & baiſer ſa pantoufle,

c'eſt

c'eſt une Ceremonie eſſentielle ; mais s'il eſt Succeſſeur de St. *Pierre*, qu'il imite donc ſes Actions, car *Corneille* ſe jettant aux pieds de cet Apôtre, il l'adora, mais *Pierre le releva, diſant, leve toi, je ſuis auſſi homme. Barnabas & Paul aiant entendu cela*, * c'eſt à dire, qu'on vouloit leur ſacrifier, *ils déchirerent leurs vêtemens, & crierent, hommes pourquoi faites vous ces choſes? Nous ſommes auſſi des hommes mortels ſemblables à vous* ! Que diroient-ils aujourd'hui s'ils voioient les extravagances que l'on fait quand on porte leurs reliques, ou ſoit diſantes, en Proceſſion, que l'on fabrique des chaſſes ſomptueuſes pour enfermer leurs oſſements, & que pour honnorer leur Mémoire, on prie le Createur du Monde par les Merites de leurs Souffrances? Dans quelle Sainte fureur n'entreroient-ils pas, & avec combien de véhémence s'ecriroient-ils, *que faites vous, nous ſommes ſemblables à vous, nous ſommes des hommes comme vous!* Doit-il aprés cela y avoir des Images, doit on leur rendre quelque Culte, ſont elles capables d'inſtruire les Ignorans? Je ſuis morallement certain que vous commencez à ſentir la fauſſeté de ces Maximes, mais ce

* Act. Chap. 14. verſ. 14, 15.

n'eſt

n'eſt pas aſſez que de commencer, il faut avant de finir ma Lettre que vous en ſoiez convaincuë. Renonçez encore au ſecond Concile de *Nicée*, & écoutez le Langage du St. Eſprit dans *l'Exode*, Ecoutez-le dans le Deuteronome. *Tu ne te feras aucune Idole taillée, ni choſes qui reſſemblent à celles qui ſont là deſſus au Ciel, ici bas ſur la Terre, ni ès eaux ſous la Terre.* Le mot *d'Idole* vous frappe d'abord, & prenant dans l'inſtant le parti de l'Egliſe Romaine, vous ne manquez pas de dire qu'elle ne permet pas les Idoles, les mots ne ſont pas ce qui nous doit arrêter, car l'Eternel ne ſe contente pas de ce mot, puiſqu'il ajoute *ni reſſemblance des choſes*, &c. Idole, Image, reſſemblance, ſont Sinonimes; c'eſt pourquoi vous trouvez dans le Deuteronome celui de *repreſentation taillée.* C'eſt une expreſſion qui ne differe en rien de celle d'Image, & c'eſt dans ce ſens que je dis que les Romains contreviennent entierement à l'Ecriture, puiſque dans leurs Egliſes on voit toutes ſortes de repreſentations taillées, & peintes, tant de ce qui eſt au Ciel, ſur la Terre, ès eaux ſous la Terre, que dans les Enfers, * *maudit ſoit donc l'Homme qui*

* Deut. Chap. 27. verſ. 5.

fera

fera des Idoles taillées ou de fonte — pour être miſes en lieu Secret. Enfans gardez-vous des Idoles, dit St. *Jean*. Et qu'eſt ce que c'eſt qu'une Idole? C'eſt tout ce auquel on rend un Culte qu'il ni lui eſt pas dû. L'Evangeliſte défend ce Culte, le ſecond Concile de *Nicée*, & celui de *Trente* l'ordonnent, accompliſſant en cela la Prophetie d'Iſaïe. *Leur Terre eſt remplie d'Idoles, ils ont adoré l'œuvre de leurs mains, ce que leurs doigs ont fait. La perſonne s'eſt inclinée, & l'homme s'eſt abaiſſé.* N'eſt-ce pas là ce qui ſe pratique dans vos Egliſes? Ne ſe met-on pas à genoux devant la repreſentation du Saint, n'allume-t-on pas des cierges devant lui, & ſemblables aux Paiens, ne le couronne-t-on pas de fleurs, ne lui met-on pas des habits ſuivant les tems & les Saiſons? Vous ne ſauriez diſconvenir de cette vérité, vous avez vous même contribué à leurs habillemens, qui tantôt ſont rouges, tantôt blancs, tantôt verds, & tantôt violets. On les couvre tous en Carême, & on ne leur voit pas alors le viſage ni les mains. On leur fait porter le Deüil dans la Semaine de la Paſſion, & à Pâques ils ſont vêtus de blanc, n'eſt-ce pas l'a une mommerie, & ſe peut-il pratiquer quelque

choſe de plus ridicule chez les Paiens & chez les Idolatres. Mais liſez le 46. Chapitre du même Prophete, il dit, *Que l'on donne l'Or de la Bourſe pour faire un Dieu, s'incliner devant lui & l'adorer. Que ceux qui le portent, le portent ſur les épaules, & le mettent en ſon lieu, où il ſe tiendra debout ſans bouger; mais quand on criera à lui il n'entendra pas ceux qui crient, & ne les ſauvera pas de la Tribulation.* Jérémie parle à peu prés de même. *L'œuvre de la main de l'ouvrier a coupé le bois en la Forêts avec la Coignée, il l'a orné d'Or & d'Argent, & l'a attaché de Clouds, avec des Marteaux, afin qu'il ne puiſſe pas ſe déjoindre, ils ſont forgés en Similitude de Palme, & ne parleront point, on les prendra pour les porter, parce qu'ils ne peuvent marcher, c'eſt pourquoi ne les craignez pas, car ils ne peuvent faire ni bien, ni mal. Que ceux * qui les font ſoient ſemblables à eux, & tous ceux qui ſe confient en eux.* Voila toute l'inſtruction & le profit que l'on peut tirer des Images, *Car de quelle † utilité eſt le Simulachre Taillé, parce que ſon Facteur l'a Taillé, ou Fondu, & fait une fauſſe Image?*

* Pſ. 115. verſ. 8. † Hab. 2. verſ. 18.

Inſtruit-t-on le Peuple, quand il trouve dans une Egliſe, une Vierge Noire, & dans une autre, une Vierge Blanche, & quelques fois deux Repreſentations de la Vierge ſi diferentes, dans une même Egliſe? L'inſtrui-t-on, quand on lui Repreſente un *Pacôme*, ou un *François d'Aſſiſe*, qui Prêchent aux Oiſeaux & aux Poiſſons? Il y a peu de Couvents de Capucins où cette Fable ne ſoit Peinte ſur la Toile, ou Gravée ſur une Eſtampe, dans leur Cloitres. Ce dernier étoit plus habile que Jeſus Chriſt, qui n'a jamais Prêché qu'aux hommes; ce que le Livre des Conformités établit éfrontement, quand après avoir fait un paralelle du Sauveur du Monde, avec ce Chef des Franciſcains, il conclud, *Chriſt n'a rien fait que François n'ait fait, & même celui-ci a plus fait que Chriſt.* Quel horrible blaſpheme! Peut-on pouſſer l'impieté plus loin? Mais c'eſt ainſi qu'on inſtruit les ignorans dans l'Egliſe Romaine, & que par les Images, comme par les Ecrits, on leur débite des fauſſetez, & leur fait croire des choſes tout à fait ridicules. Mais cela ne doit pas vous ſurprendre, l'eſprit de menſonge regne parmi leurs Docteurs, *Ils ſe diſent ſages & ſont devenus*

devenus foux ; ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible, à la reſſemblance de l'homme corruptible, & des Oiſeaux & des Bêtes à quatre piez *. Saint Paul pouvoit-il mieux Prophetiſer l'abus qui s'eſt gliſſé parmi les Romains, qui pour donner à ceux de leur Communion, une Idée de la Trinité, repreſentent le Pere ſous la figure d'un *Viellard*, le Fils ſous celle d'un *Agneau*, & le Saint Eſprit ſous celle d'une *Colombe* ? Cela inſtruit-il les ignorans, cela leur donne-t-il une juſte idée de la Trinité ? Ne ſoiez donc plus du ſentiment, que les Images inſtruiſent le Peuple, ne croiez plus que Dieu puiſſe être repreſenté en Relief, ou en Peinture, car il le défend expreſſement, en diſant, † *Gardez ſoigneuſement vos ames, vous n'avez vû aucune ſimilitude au jour que le Seigneur vôtre Dieu a parlé à vous en Horeb, du milieu du Feu, afin que par haſard étant trompez, vous ne puiſſiez faire aucune ſimilitude taillée.* Pourquoi donc l'habiller comme le Pape, avec trois Couronnes ſur la Tête ? Pourquoi habiller Jeſus Chriſt en Jéſuite, comme il l'eſt, dans une des Sales du grand Seminaire de Saint

* Rom. Chap 1. v. 22, 23. † Deut. 4. 3.

Sulpice, à *Paris*. Je ne voiois pas alors auſſi clair, que je voi aujourd'hui; cette Idée me paroiſſoit neanmoins tout à fait extravagante, mais pour la rendre complette, il auroit fallu y ajoûter un Chapeau tel que les Pedans de cette Congregation le portent. Ce que le Peintre auroit ſans doute fait, ſi cela n'avoit pas rendu le Portrait méconnoiſſable, car on ne s'eſt point encore aviſé, de Peindre Jeſus Chriſt avec un Chapeau ſur la tête, quoi qu'on lui ait donné bien des figures, & des habillemens differens, & qu'on ait porté l'impieté ſi loin, que le Miſtere le plus auguſte que nous aions, ſerve de Bouchon aux Auberges & aux Cabarets. Combien d'Enſeignes dans *Paris*, ou ailleurs, où l'on voit dans les unes le Pere Eternel, dans les autres le Fils, & dans les autres la Trinité entiere. Cela eſt honteux. On adore cette Repreſentation dans les Egliſes, & on la profane au deſſus des Boutiques, où elle ſert de guide à ceux qui ont à faire dans le Cabaret, ou chez le Marchand. Il faut, dit-on, aller Boire au Petit Saint Jean, Loger au Saint Eſprit, acheter des Etoffes au nom de Jeſus, proche le Petit Chatelet. Concevez-vous, Madame, l'é-

garem-

garemment de ceux de vôtre Communion, & l'abus terrible qu'ils font des choſes qu'ils ont le plus en veneration ? Je ne veux pas pour cela condanner les Tableaux, & en défendre l'uſage, mais ils ne ſont bons qu'à orner une Chambre, & on ne leur doit porter aucune vénération.

Je pourrois finir ici ma Lettre, quoi qu'elle ne ſoit pas ſi longue que les Precedentes, attendu qu'elle vous fera faire aſſez de Réflexions, mais je ne ſaurois me diſpenſer de vous entretenir encore un moment ſur les vœux que l'on fait aux Saints, la matiere eſt ample, cependant je l'abregerai, parceque vous conçevez dêja l'inutilité du vœu, par les Paſſages que je vous ai raporté pour vous faire voir, que ces mêmes Saints que vous priés ne vous entendent pas, & que jouiſſant de la Beatitude éternelle, *ils n'ont plus de part à ce qui ſe paſſe ſous le Soleil.* Ils ne connoiſſent pas nos penſées, ils ne liſent point dans nôtre cœur, donc le vœu à leur égard eſt inutile. Faire ce raiſſonnement, c'eſt tirer une conſequence juſte, mais il faut vous faire voir, que non ſeulement il eſt inutile de leur faire des vœux, mais même que la choſe n'eſt pas permiſe.

Par-

Parcourrez tout l'Ancien Teſtament, feuilletez tout le Nouveau, vous n'y trouverez aucun Exemple de vœux faits à autre qu'à Dieu. Ce fut à Dieu que *Jacob* fit un vœu lorſqu'il Oignit la *Pierre*, ce fut à Dieu que les *Iſraëlites* firent un vœu, lorſqu'ils ſe mirent en Campagne contre les *Canannées*, ce fut à Dieu que *Jonas* Adreſſa ſes vœux du ventre du Poiſſon, ce fut à Dieu que le Roi Prophete rendit tous les vœux que ſon cœur forma; ce fut à Dieu, *qu'Anne* fit un vœu par Raport à ſa Sterilité. Tous ces vœux, ont, comme vous le pouvez voir dans l'Ecriture, été adreſſez au Souverain Createur de l'Univers, & dans tous les Siecles qui ſe ſont écoulez depuis la Creation du Monde juſqu'à la Mort de Jeſus Chriſt, l'Hiſtorien Sacré ne nous fait remarquer qu'un ſeul & unique Exemple de voüer aux Créatures, au lieu du Createur. Vous le trouvez dans Jérémie, *Faiſons les vœux que nous avons voüés, afin que nous ſacrifions à la Reine du Ciel, & que nous lui offrions des Libations.* Le Prophete parle des Juifs Idolatres, qui contre le Commandement de Dieu s'étoient retirés en *Egypte*, & y ſacrifioient à la Lune, qu'ils appeloient la Reine des Cieux. Les Romains

mains imitent aujourd'hui ces Idolatres, & ſont autant de Dieux & de Déſſes qu'il y a de Saints & de Saintes. Si une Femme eſt ſtérile, ce n'eſt pas le Seigneur qu'elle invoque pour être féconde, c'eſt Saint *Arnoult*, ſi elle eſt en Travail, elle a Recours à Sainte *Marguerite*, elle lui promet des Meſſes, & envoie chercher ſa ceinture chez les Reverends Peres Carmes, car chaque Convent en a une; ſi on eſt ſur l'eau, & qu'il ſurvienne une tempête, on ne parle pas comme *Jonas*, ou l'on ne dit pas comme les Apôtres, *Sauvez nous, Seigneur, nous periſſons*; mais on fait un vœu à Saint *Nicolas*. C'eſt dans ce même Eſprit, je veux dire d'Idolatrie & de Superſtition, qu'on entreprend de grands Voiages & de longs Pelerinages à différens endroits, pour différens Saints, & par Raport à différens beſoins, mais la plûpart du tems avec ſi peu de Dévotion, qu'elle ne prend qu'en entrant dans l'Egliſe, & qu'on la quitte quand on en ſort, ne ſongeant qu'au plaiſir, & à la bonne chere le long de la route, tant en allant qu'en revenant. Vous avez trop d'Exemples de cette verité, pour que vous puiſſiez vous imaginer que je vous en impoſe, il y a tous les ans un nombre conſi-

derable

derable de perſonnes de vôtre connoiſſance qui viennent à la fin du Mois d'Août, à *Paris* pour l'Octave de St. *Ovide*. Le concours du Peuple y eſt ſurprenant, mais quels Miracles lui a-t-on vû faire? On ſe proſterne à ſes pieds, on baiſe ſa chaſſe, & que baiſe-t-on? Une Glace dans laquelle il eſt enfermé de ſa longueur, vêtu en habits Pontificaux? Cette Fête eſt attenduë de tous les filoux qui y font ſeurement leur compte pendant l'Octave; & lorſque j'étois à *Paris*, il arriva à l'occaſion de ce Saint, deux choſes que je n'oublierai jamais. La premiere eſt, qu'une Demoiſelle qui avoit de trés-belles boucles d'oreilles, avec la Pendeloque, s'en ſentit arracher une, ſans qu'on pût démêler dans la foule celui qui avoit fait cette Action, qui coûta bien du ſang à la fille, & que St. *Ovide* n'ût pas la charité de guérir ſur le champ, quoi que ce malheur ne fut arrivé que par Raport à lui. La ſeconde eſt, qu'une Creature embarraſſée d'un Enfant qu'elle ne pouvoit apparemment plus nourrir, & qui avoit déja prés de deux ans, le donna, comme bien dautres Femmes faiſoient les leur, au Capucin pour lui faire baiſer la Relique, & s'eſquiva dans l'inſtant, de ſorte que le Religieux, ne ſachant

chant à qui le rendre, perſonne ne s'offrant pour le prendre, il ſe trouva fort embaraſſé. Comme il y a toûjours des gens qui ont moins de Dévotion que les autres, il y ut quelques Egrillards qui ſe mirent à crier; *Miracle! Miracle!* Saint *Ovide* à fait retrouver ſon Pere à un Enfant. Peut-être le Capucin n'avoit-il jamais penſé à y travailler, mais la choſe eſt telle que je vous la raporte, & l'Enfant a été elevé aux fraix du Couvent. Le Duc de *Créqui* eſt celui qui a obtenu du Pape cette Relique pour les Capucines, parce qu'en la leur donnant, il leur a aſſeuré une rente annuelle. Ce n'eſt pas le Culte du Saint qui a été le premier Objet de ce Duc, & du Couvent, ce ſont les Aumônes que cela y fait faire, les Meſſes que cela y fait dire, & ſans leſquelles les Religieuſes n'auroient pas tant de ſoin de parer la Chaſſe. Mais de quelle nature eſt ce Saint? C'eſt ce que vous ne ſavez pas, & ce qu'il eſt bon de vous apprendre. C'eſt un Saint fait de pieces de raport. Le Duc importunoit le Pape, il vouloit un Saint entier, un bras, ou une jambe; cela auroit été trop commun, il y a peu d'Egliſe qui n'ait un ou pluſieurs oſſemens de cette ſorte; mais il n'y en a gueres qui ait un

corps entier, cela donne du poids à la Dévotion, de la confience aux Peuples, & du Crédit aux Dépositaires d'une pareille Relique. Il étoit queſtion de faire aux Capucines de la place des Conquêtes, un preſent qui en valut la peine. On cherche donc dans les Catacombes de *Rome* des pieds, des bras, des jambes des cuiſſes, une carcaſſe, un crâne, *&c.* & ſans s'embarraſſer s'il n'y a point ailleurs quelque oſſement qui porte le même nom, on dit que c'eſt le corps entier de St. *Ovide.* Permettez moi de faire ici une Reflexion qui n'eſt pas hords de propos, le Pape n'en n'impoſe pas en donnant ce nom au Cadavre dont il fait preſent à Mr. de *Créqui*, les os ſont ſecs, il n'y en a pas un où il y ait de la Moüelle; ce ſont par conſequent des *Os viüides*; les Charniers de St. *Innocent* & tous les Cimitieres en ſont pleins; mais qu'arrive-t-il? Tous ces os ſont mis dans une grande Boëte, on les aporte à *Paris*, & un Capucin entendu, en chargé du Soin de les mettre tous à leur place, & de les attacher avec un fil d'Archal, comme on attache les bras & les jambes d'une poupée, ou d'une Marionette. Le deſſein étoit de l'expoſer ainſi aux yeux du Public, mais on s'apperçût d'une mi-

priſe

priſe, c'eſt que ce Squelette avoit deux pieds de la même façon, c'eſt-à-dire, deux pieds droits, ce qui fit prendre la Réſolution de l'habiller en Evêque, & de lui mettre des Pantoufles, afin que perſonne ne s'apperçeut de la fourberie. Ne croiez pas que je vous en impoſe, c'eſt un Capucin de la Ruë Saint Honoré de qui je le ſai & qui quand il me la conté, n'a pas creu que je le divulguerois. Je n'y ſaurois que faire, mais comme je ſuis deſabuſé, je cherche à deſabuſer les autres. Ma Lettre eſt aſſez grande. J'en recommencerai demain un autre qui ne ſera pas plus courte, & dans laquelle j'examinerai, *Si le Pape fait bien de ſouffrir dans Rome des lieux de debauche, deſquels même, il tire un tribut. Si le Mariage de Prêtres eſt un Sacrilege, ſi l'entrée des Cloîtres diſſout le Mariage, & ſi l'Adultere ne le diſſout pas. Si le vœu de pauvreté que fait un Religieux, le met dans un Etat plus parfait que les autres hommes, & s'il Mérite en jurant à ſon Superieur une Obeïſſance aveugle.* Voila ſix Articles qui pourront fournir Matiere à la Lettre ſuivante,& dont l'Examen ne ſera pas inutile, pour ôter tous les prejugez que vous pouvez avoir en faveur de la Religion *Romaine*. Je ſuis, *&c.*

Cinquieme Lettre.

MADAME,

JE ſuis perſuadé que vous avez déja penſé à la Matiere qui va remplir cette Lettre, & que préocupée des Sentimens dans leſquels vous avez été élevée, vous ne ſauriez vous imaginer que je puiſſe vous prouver par l'Ecriture Sainte, que les ſix Articles dont il ſera ici queſtion, ſont abſolument mauvais : Patience, & vous verrez ſi je promets plus que je ne puis tenir. Le premier des ſix, eſt preciſement défendu dans le Deuteronome ; il eſt manifeſtement contraire à la Doctrine de St. *Paul*, & Saint *Jean* dans ſon Apocalypſe en fait voir les ſuites dangereuſes, & la Punition qui en doit arriver. Le ſecond qui eſt établi par le Decret de *Gratian*, a contre lui la Doctrine du Nouveau Teſtament, & la Pratique de l'Ancien, ſans parler de l'Exemple des Apôtres, & des Diacres de la Primitive Egliſe.

Egliſe. Il en eſt de même des quatre autres; vous en connoîtrez le ridicule & la fauſſeté en les examinant l'un aprés l'autre. Commençons donc par le premier & finiſſons par le dernier.

Quelle apparence ! Dans une Ville qui veut Prêcher l'Exemple à toute la Terre, dans une Ville où l'on croit chercher la Doctrine dans toute ſa pureté, d'y trouver des lieux, où, non ſeulement la Paillardiſe eſt ſoufferte, mais même où elle eſt autoriſée par le Tribut que paient celles qui vivent de ce Commerce infame ! *Qu'il n'y ait aucune Paillarde*, dit l'Ecriture, *entre les Filles d'Iſraël, qu'il n'y ait aucun Paillard entre les Fils d'Iſraël.* Voila la Loi preſcripte par le Deuteronome; mais les Loix de *Rome* ſont differentes, le vice y eſt autoriſé, on le trouve même néceſſaire dans cette nouvelle *Babilone*, & l'on pretend en permettant celui là, en empecher un plus grand; Affreuſe Morale ! Ce ſentiment eſt bien oppoſé à celui de Saint Paul, *Nous ſommes blâmez, & quelques-uns diſent que nous diſons, que ne faiſons nous des maux, afin qu'il en arrive du bien, mais leur condannation eſt juſte*, car on ne doit jamais tolérer un petit mal

pour

pour en éviter un plus grand, c'eſt la Doctrine de Saint Auguſtin, qui ne permet pas même un menſonge officieux pour ſauver la vie à un Criminel. Cette maxime vous paroît bien ſevere, mais ne vous abuſez pas, † *les Paillards, les Idolatres, les Adulteres*, &c. *n'auront point de part au Roiaume des Cieux.* Quel mal plus grand peut-il arriver à un pecheur, que d'aller en Enfer ? C'eſt donc une pauvre raiſon que de permettre les mauvais lieux pour empêcher la Sodomie, puis que l'Enfer eſt l'héritage du Paillard, comme du Sodomite. Le Pape dans cette occaſion, eſt-il moins criminel, que la Matrone, ou celle qui ſe proſtituë ? Il n'eſt certainement pas plus innocent que le voleur, & celui qui recelle : Il eſt cependant apellé ſa *Sainteté* ; Quel étrange aveuglement, de nommer *Saint* un homme qui autoriſe la débauche, & les déreglemens publics, & qui permet des ſaletez qui ſeront punies *par l'Etang ardent de Feu & de Souffre, qui eſt* * *la mort ſeconde* ! On approuve les Aumônes & les Charitez qu'une femme adultere fait, de l'argent qu'elle a gagné par ſa débauche, & le tribut que la fille de

† Cor. Ch. 6. v. 10. * Apoc. Ch. 21. v. 8.

joie

joie paie au Pape, & que l'on appelle, *le Ducat Julien*, ne lui eſt pas en horreur, cependant l'Ecriture, dit, * *Tu n'offriras pas en la Maiſon du Seigneur ton Dieu, le ſalaire de la Paillarde, ni le prix d'un chien, car ces deux choſes ſont en abomination devant Dieu.* Paſſons au ſecond Article.

Dans le tems même que l'on permet une mauvaiſe choſe dans l'Egliſe Romaine, on en défend une autre qui eſt bonne, je veux dire, le Mariage aux Eccleſiaſtiques. *Que le Mariage ſoit honorable* † *entre tous, & la couche ſans tache*; Mais on trouve dans le Decret de *Gratian*, que pour les Prêtres, c'eſt une ſouillure & un ſacrilege. Ce mot *de tous*, ne comprend pas *à Rome* les Eccleſiaſtiques, ils en ſont retranchés, c'eſt une regle générale dont on a prétendu faire une exception. *L'Evêque doit être Mari d'une ſeule Femme.* Ce n'eſt pas dans le ſens de Saint *Paul*, qui permet à l'Evêque de ſe Marier une fois, mais c'eſt dans le ſens de l'Egliſe Romaine, qui prétend que l'Evêque doit être veuf d'une ſeule femme. *Que les Diacres* † *ſoient Maris d'une ſeule femme, conduiſant honnêtement leurs Enfans, & leur Famille.*

* Deut. Ch. 21. v. 8. † Aux Heb Ch. 13. v. 4.

C'eſt

C'eſt ainſi que parle l'Apôtre pour le preſent, & prévoiant en même tems ce qui arriveroit dans les Siecles ſuivans, il dit, *Dans les derniers tems quelques-uns ſe revolteront de la Foi, s'amuſant aux Eſprits abuſeurs, à la Doctrine des Diables, Enſeignant menſonges en hypocriſie, étant cautériſez dans leur conſcience, défendant de ſe Marier.*

J'avouë que dans les Premiers Siecles qui ſe ſont écoulez depuis les Apôtres, il y a eu des hérétiques qui ont défendu le Mariage à ceux de leur Secte, & qu'en ce ſens, vous me pouvez alleguer que la prédiction de Saint Paul eſt accomplie ; Mais les Premiers Siecles ne ſont pas les derniers tems ; La défence du Mariage eſt une Doctrine des Diables, l'expreſſion du Paſſage eſt ſans reſtriction, ni ſpécification des perſonnes. L'Egliſe Romaine s'eſt donc revoltée contre la Foi, elle eſt cautériſée dans ſa propre conſcience, défendant à quelques-uns de ſe Marier. La choſe étoit permiſe aux Apôtres, pourquoi eſt-elle défenduë aux Prêtres ? Sont-ils plus continens aujourd'hui, qu'ils ne l'étoient il y a ſeize à dix-ſept cent ans. Il faut que cela ſoit ainſi, puis qu'ils ne peuvent plus

menet

mener avec eux une ſœur femme, comme * *les Apôtres, les Freres du Seigneur & Cephas.* (Le Pape Leon IX. † dit, que par ces deux mots, *Femme Sœur*, l'on doit entendre la femme d'un Apôtre.)

Non les Prêtres d'aujourd'hui ne peuvent plus ſe Marier, mais la plûpart vivent ſur le commun : d'autres ont chez eux des Servantes, ou trop jeunes, ou plus jeunes qu'eux, & comme ſi un homme de 30. 40. ou 50. ans, ne pouvoit plus commettre de crime avec une femme de 40. ou 45. ans ; l'embonpoint, ou le tempérament ſont une bagatelle, lors qu'il n'y ſauroit plus paroître, & que le ſcandale d'une groſſeſſe n'eſt plus à craindre. Je ne parle ici que des Prêtres & des Chanoines qui ont un médiocre Revenu, car nous ſerions trop riches vous & moi, ſi nous avions autant d'Ecus, qu'il y a, non ſeulement d'Abez ou d'Evêques, qui entretiennent des Maitreſſes, mais même ſi nous avions la dixiéme partie de la dépenſe que les Cardinaux font à *Rome* pour le même ſujet. Qu'un ſeul Pape & un ſeul Cardinal nous faſſent juger de quantité d'autres. Comptez tous les Pas & toutes

* 1 Cor. Ch. 9. verſ. 5. † Deiſt. 31. Can. Omnino.

les demarches de Gregoire 7, que vous connoiſſez ſous le nom de Hildebrand, il y eut peu d'Hommes plus adonné à toutes ſortes de plaiſirs. La volupté étoit ſa Déeſſe, ſon Palais étoit rempli de Courtiſans, & l'on chantoit chez lui plus de chanſons Amoureuſes, que d'Hymnes & de Motets. Il ne faiſoit point de Repas ſans une Muſique tendre & agreable; il lui falloit un aſſaiſonnement pareil pour ſon lever & ſon coucher. Les jours étoient marquez pour la Comédie, & quantité de Prélats s'y trouvoient. La Comteſſe de *Toſcane*, Fille du Marquis *Boniface* & de *Beatrix*, Fille de l'Empereur *Conrard*, poſſedoit ſes bonnes Graces, & vivoit dans *Rome* ſéparée du Marquis *d'Eſt* ſon Mari, qu'elle ne pouvoit ſouffrir. Elle attira auprés d'elle une de ſes Nieces, dont Gregoire devint éperdüement amoureux, elle fut ſollicitée de ſa part par un nommé *Brazut*, le plus ſélérat de ſon Siecle, & par ce bel endroit, le meilleur confident de ce Pape. Je ne fais point ici une Hiſtoire de la vie ſcandaleuſe de cét indigne Evêque de *Rome*. J'aurois des choſes trop affreuſes à vous raporter. Vous le voiez dans l'Hiſtoire, s'emporter avec Excés contre l'Empereur

Henry

Henry, l'excommunier, diſpenſer ſes Sujets du Serment de Fidelité, lui ôter la Couronne Imperiale, & l'Envoier à *Rodolphe* Duc de *Suabe*. Je ne parle point du Piege qu'il avoit tendu au même Empereur, & ſous lequel on le croioit faire périr pendant qu'il feroit ſes Prieres dans l'Egliſe de St. *Marc* : Mais l'Auteur de cette Funeſte penſée fut lui même écraſé ſous la peſanteur d'une Pierre, pendant qu'il croioit que l'Empereur le feroit ſous celle d'une poutre. Ce malheureux Architecte ne vivoit plus, il fut aiſé de rejetter ſur lui le Crime entier, de ſorte qu'aprés ſa mort il fut traîné par toute la ville. Je paſſe ſous ſilence toutes les Extravagances qu'Hildebrand fit pour ſéduire *Théodorine*, Niepce de la Comteſſe de *Toſcane*, les jeux qu'il inventa, les bals qu'il donna, & les Preſents qu'il lui voulu faire. C'eſt neanmoins à ce Pape que les Prêtres doivent le Célibat, dans lequel ils ſont obligés de vivre. C'eſt être bien témeraire que d'ordonner à tous les Miniſtres des Autels, la Continence, pendant qu'on éprouve ſoi-même qu'il n'eſt pas donné à tous de ſe contenir ; que c'eſt un Don & une Vertu que les meilleurs Chrêtiens ne ſe peuvent pas promettre ; que

Dieu ne la promet point à ſes Miniſtres, & que l'Evangile ne deſigne perſonne en particulier qui doive être favoriſé de cette Grace, qu'il ne l'accorde pas même à tous ceux qui la lui demande, & que tel l'a dans un tems, qu'il ne l'a pas dans un autre.

Vous n'ignorez pas les Intrigues du Cardinal de *Richelieu* avec ſa Niepce, Madame de *Combalet*, & quelqu'autre que je ne nomme pas; vous ſavez de quelle humeur étoit *Portocarero*, ce fameux Miniſtre *d'Eſpagne*, rien ne lui coûtoit pour ſatisfaire ſon Ambition & ſa Lubricité; deux paſſions dont-il étoit ſi Eſclave, qu'il a tout oſé pour ſatisfaire l'une & l'autre, s'étant deguiſé plus d'une fois pour aſſouvir la derniere. Quittons, Madame, des Objets ſi peu édifians, & remontons aux Siecles les plus reculez de l'Ancien Teſtament. Il étoit la figure du Nouveau, verité dont tout le Chriſtianiſme convient; mais dans la Conformité où *Rome* ne trouve pas ſon Compte, ce n'eſt plus la même choſe.

Noé, ce Patriarche auquel ſeul le Deluge Univerſel fut revelé, étoit Marié. *Abraham* le Pere des Croians le fut. *Moïſe* de tous les Prophetes le plus grand, & le plus favoriſé

vorisé de Dieu, étoit Marié. Vous trouvez dans le Levitique ce que Dieu ordonne à l'égard du Mariage du Souverain Pontife, qui étoit la figure de Jesus Christ. Le Prophete *Isaïe* & le Prophete *Ezekiel* furent Mariés. St. *Marc* fait mention de la belle mere de St. *Pierre*, & les Actes des Apôtres disent, que St. *Philipe* avoit quatre filles. Malgré tout cela l'Eglise Romaine préfere le Célibat de ses Prêtres, à tous ces Mariages. Elle souffre que le Cardinal Bellarmin avance, que *ceux qui ont fait vœu de Continence, font plus mal de se Marier, que de bruler & de s'abandonner à la luxure*, car, dit-il, " ceux qui brulent " ne pechent point, si par cette brulure " on entend la Tentation, mais si elle si- " gnifie la Fornication, alors ils pechent " moins que s'ils se marioient. Lisez les versets 7 & 9 de la premiere aux Corrinthiens chapitre. 7. *pour éviter la paillardise, que chacun ait sa femme & chacune son mari.*——*S'ils ne se peuvent contenir, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que de bruler.* * *Que les jeunes se marient qu'elles procréent des Enfans, qu'elles gouvernent le menage*, &c. Mais en *France*

* 1 Tim. Chap. 5. 14.

&

& par tout où le Pape eſt le Maître, ce n'eſt pas ainſi que l'on parle. Si une jeune fille qui aura été Sacrifiée aux intérets de ſa famille, ou qu'un zele aveugle, faute d'experience ou de maturité d'âge, aura fait entrer dans un Couvent, vient à reconnoître ſa precipitation, ſon erreur, & s'en repentir, on ne lui permet pas de ſortir. Si elle ſaute les murs & qu'elle ſe marie, elle commet un Sacrilege, mais ſi elle a de la foibleſſe pour un homme, & qu'elle commette avec lui le péché, elle peche contre ſon vœu, ſans le violer. Le Mariage, dit, " encore *Bellarmin*, qu'une fille con-
" tracte aprés le vœu, eſt un veritable
" Mariage, mais cependant, elle fait un
" crime plus grand, que celle qui ne com-
" met que la Fornication, car elle ſe rend
" inhabile à garder ſon vœu, ce qui n'ar-
" rive pas à celle qui ne fait que contenter
" la paſſion de celui qui la ſollicite. *Dieu jugera les Fornicateurs, & les Adulteres, leur part ſera dans l'étang ardent de feu & de ſouffre.* Cela eſt précis. Mais l'Egliſe Romaine qui regarde le Mariage comme une choſe infame entre les Prêtres & les Eccleſiaſtiques, dit formellement, " Que
" pour paillardiſe nul ne doit être depoſé.

C'eſt

C'eſt la gloſe du Decret de *Gratian*; * je ne ſuis pas ſurpris de ce Reglement, puis que ſi elle dépoſoit tous ceux qui paillardent, on verroit de terribles cataſtrophes parmi les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, les Chanoines, les Curés & les autres Béneficiers, qui font vivre bien des filles qui coureroient grand riſque de mourir de faim, ſi faute de métier pour gagner leur vie, elles n'étoient entretenus par ces Miniſtres, indignes de leur caractere.

Par une ſuite naturelle de toutes ces mauvaiſes maximes, vous trouvez dans le Concile de ¶ *Trente*. " Que pour entrer " dans un Cloitre, on peut rompre le " Mariage. Quoi qu'il ſoit défendu à l'homme de ſéparer ce que Dieu a Conjoint, une Diſpenſe du Pape fait cette affaire. N'en ſoiez pas ſurpriſe, le Pape n'eſt pas purement homme, il eſt quelque choſe de plus, ſi l'on en veut croire, † Jean 22, & par conſequent il ne contrevient pas au verſet 9 du chap. 19 de St. Mathieu, qui dit, *quiconque repudiera ſa femme, ſinon pour paillardiſe, & ſe remariera à un autre, commet adultere, comme celui qui ſe ſera*

* Diſt. 18. Can. Preſ. 6.
† Extrav. Tit. 14.
¶ Seſſ. 24. Can. 6.

marié

marié à celle qui aura été repudiée. D'où je conclû, contre le Pape, que l'adultere diſſout le Mariage, & que l'éntrée du Couvent ne le diſſout pas, puis qu'il eſt défendu de repudier ſa femme pour un autre cas. Il ne faut pas alléguer que Jeſus Chriſt parloit de ce qui ſe pratiquoit alors, & non pas de ce qui ſe devoit pratiquer dans la ſuite, car il n'auroit pas parlé au futur, & dit, *qui repudiera ſa femme*, mais qui repudie, ou qui aura repudié. C'eſt l'explication que m'a donné un Savant Catholique Romain, avec lequel je m'éntretenois il ya quelque tems ſur ce Paſſage ; Sa gloſe me parut foible, & ma reponſe l'embarraſſa: Mais il n'eſt pas le premier qui cherche à éluder la force d'un texte de l'Ecriture, quand il eſt trop précis, contre les pratiques de l'Egliſe *Romaine.*

Il eſt à preſent queſtion du vœu de pauvreté que fait un Religieux : Voions s'il le met dans un état plus parfait que les autres hommes. C'eſt ici une grande Theſe,& le fameux Evêque de *Bellay*, Meſſire Pierre le Camus auroit peut-être été Canoniſé s'il n'avoit pas tant prêché ou écrit contre cet abus. Les Mandians n'étoient pas de ſon goût, il les appeloit des Gueux vo-

volontaires, & il dit dans ſon Cabinet Hiſtorique. " Que fonder la Beſace & le " Biſſac ſur les mêmes Textes de l'Ecriture, " qui defendent d'en porter, c'eſt prêcher " une Theologie bien ſurprenante, tirer " une conſequence affirmative, d'une pro- " poſition négative, & faire ſortir les té- " nébres de la lumiere, contre la puiſſance " de Dieu, qui tira la lumiere du milieu " des tenebres. Jeſus Chriſt défendoit la mendicité à ſes Apôtres qui avoient tout quité pour le ſuivre, & leur commandoit de ne porter, ni bourſe, ni ſac. * Mais de quoi donc les Apôtres pouvoient-ils vivre, me direz-vous? Du ſalaire de leur labeur corporel ou ſpirituel, car l'ouvrier, dit le meme Sauveur, dans le même endroit, eſt digne de recompenſe, & de nourriture. Les Religieux mendians aujourd'hui, vivent-ils comme vivoient les Apôtres? Où ſont les ouvrages de leurs mains, & ceux de leur eſprit? Que font-ils pour mériter cette quête univerſelle qui fonde leur Cuiſine ſi ſolidement? Si dix travaillent, mille reſtent dans l'inaction. Ils paſſent la plûpart, leur vie dans l'oiſiveté, & dans la fainéantiſe. Quelques Pſeaumes récités ſans dé-

* Mat. 10. Luc 10.

votion, & quelques visites rendües toutes les semaines, ou tous les jours, font leur occupation la plus Sérieuse. Sur un qui prêche, il y en a cent qui étudient aux Astres, & qui s'intriguent dans des affaires de Famille. Ils ont renoncé au monde, & seroient bien fachés d'ignorer la moinde circonstance de ce qui s'y passe. Si l'on est en guerre, ils savent mieux les mouvemens que font les Troupes, que le plus gros Bourgeois de leur Ville; & si l'on traite de Paix, ils décident sur les intérêts des Princes, avec plus de hardiesse, que ne fait un Politique, ou un Secretaire d'Etat. Si l'on est en Paix, ils épiloguent sur les Traités qui ont été signés, & prévoient des incidens aux quels on n'a pas pensé. Il ne se fait pas une démarche dans le lieu où est leur Couvent, qu'ils ne la sachent. Un mari a eu du bruit avec sa femme, un fils a donné du chagrin à son pere, un Mariage a été rompu par des raisons de famille, ou par quelqu'autre accident, ils s'insinuënt pour réconcilier les premiers; ils tâchent d'excuser le fils de famille, afin de s'enfaire un ami qui continüe dans la suite les charités que le Pere a commencées. Ils veulent pénétrer dans

les

les raiſons de la rupture de ce Mariage, & ſe rendre Médiateurs des Parties intereſſées. C'eſt ainſi que la plûpart des Capuçins, des Cordeliers, des Pénitens, des Récolets vivent. Je ne parle pas des Jéſuites, vous les connoiſſez ſuffiſamment, & la peinture que je vous en ferois ne vous apprendroit rien de nouveau ſur leur compte. Ils excellent en tout par deſſus les Religieux de quelque Ordre que ce ſoit, & l'on peut les citer, quand il eſt queſtion de donner quelque comparaiſon de mauvaiſe *Qualité*, par exemple, on peut dir dévoüé au crime, comme un Jéſuite au Pape. Hipocrite, ou Cafart, comme un Jéſuite, fin, politique, adroit, fourbe, diſſimulé, inſinuant, flateur, *&c.* comme un Jeſuite; & à toutes ces *belles* qualités, on peut encore ajouter, traitre comme un Jeſuite. Mais revenons aux Moines en général; pas un ne travaille de ſes mains comme les Apôtres; ils mépriſent le Commandement de Dieu qui ordonne à tous les hommes de manger leur pain à la ſueur de leur viſage. Ils ne font pas attention, que * *ceux-là ſont heureux qui vivent du labeur de leurs mains, & que bien leur en arrivera.*

* Pſeau. 127.

Que par une raiſon du contraire, ceux-là ont tout lieu de craindre qu'il ne leur arrive mal en vivant du bien d'autrui. Ils ne font pas ſemblant de lire dans les Actes des Apôtres, *qu'il eſt plus avantageux de donner, que de recevoir* : Car par une maxime toute oppoſée, les Moines prennent toûjours & ne donnent jamais, ſi ce n'eſt quelques chapelets ou quelques Images ; Mais dans cette occaſion ils ſavent bien ce qu'ils font. Ils devroient encore s'apliquer ce paſſage de St. Paul, qui ſemble être écrit pour eux, & que l'Evêque de *Bellay* ne fait pas difficulté de leur adapter. † *Que celui qui dérobe, ne dérobe plus, mais qu'il travaille de ſes mains pour avoir, non-ſeulement de quoi s'entretenir, mais même de quoi ſoulager ceux qui ſont dans le beſoin.* Commandement à l'égard duquel les Religieux Mandians contreviennent en trois manieres. 1. Parce qu'ils ne font aucun ouvrage de leurs mains. 2. Parce qu'ils ne donnent rien à ceux qui ſont dans le beſoin, ou du moins, ſi peu de choſe, que cela ne vaut pas la peine d'en parler, puis que ce ne ſont que des reſtes qui ſeroient perdus. 3. Ils vivent du bien d'au-

† Eph. Ch. 4. 27.

trui dans l'oiſiveté, ce qui eſt un véritable larcin. Qu'ils aprennent de St. Paul, dont, ils veulent imiter la pauvreté, *quil n'a point mangé le pain de qui que ce ſoit pour rien, mais en travaillant jour & nuit pour n'être à charge à perſonne.* Si tous les Moines, lors qu'ils voudront ſe rendre juſtice, avoüoient qu'ils ne reſſemblent pas à cét Apôtre, & *jettoient le Froc aux Orties.* Il y auroit bien des Célules vuides, & des chauſſes d'hiprocas à vendre. * *Dieu nous donne toutes choſes abondamment pour en uſer.* Pourquoi donc ſe priver de celles que l'on tient de ſa libéralité, pour vivre aux dépens d'autrui, & arracher, de la main de l'invalide & de l'impotent, les ſecours qui leur ſeroient fournis avec plus d'abondance, ſi l'on n'avoit pas la manie de faire vivre dans l'inaction, des corps forts & robuſtes, propres à porter les armes, ou à cultiver la terre? Pourquoi ſe mettre à l'abri de l'infortune, en faiſant tort à la veuve & à l'orphelin, & dire, lors qu'on a fait profeſſion: *Perde ſon bien qui voudra, pour moi, j'ay du pain aſſûré tant que je vivrai?* Que les hommes ſont aveugles dans leurs jugemens, & que l'Egliſe Ro-

* 1 Tim. Chap. 6. 17.

maine

maine eſt éloignée de l'eſprit du Roi Prophete, quand elle éxalte la mendicité des Moines! Le Prophete la regarde comme une malédiction de Dieu, lors qu'en parlant du méchant, il dit, *Que ſes fils ſoient menés vagabonds, qu'ils mendient, & qu'ils ſoient jettés hors de leur habitation.* Mais l'Egliſe Romaine fait acroire à ſes enfans les plus chéris, que par ce chemin ils arriveront au Roiaume des Cieux. Cette voie paroitra bien oblique à ceux qui voudront en juger ſans prévention. Examinons encore ſi les Religieux méritent en jurant à leur Superieur, une obeiſſance aveugle; & quittons la pauvreté des Freres * *Mineurs* qu'on doit regarder comme des hommes qui éxécutent à la lettre, l'Etimologie de ce mot, car il ne faut pas croire qu'ils s'eſtiment les moindres en vertu ou en mérite, & que ce ſoit là ce que ce mot ſignifie, mais ils ſont véritablement *Mineurs*, en ce qu'ils *minent* les Familles par les beſoins continuels qu'ils ſupoſent avoir, tantôt d'une façon, & tantôt d'une autre, ſoit pour rebâtir une partie du Couvent, ſoit pour faire réparer leur Egliſe, rétablir

* Nom que l'on donne aux Religieux de l'ordre de François d'Aſſiſe.

les

les Ornemens de leur Sacriſtie, ou enfin pour d'autres prétextes, où leur utilité ſe trouve toûjours toute entiere.

Obeïſſance, dit le Proverbe, vaut mieux que Sacrifice, mais ce n'eſt pas dans le ſens que bien des gens le prennent, & ſur tout dans celui qui paroit ſervir de prétexte aux Moines pour autoriſer celle qu'ils rendent à leur Supérieur.

Etre entêté d'une mauvaiſe Maxime, concevoir une fauſſe idée, former un Deſſein dangereux ou équivoque, & avant que de l'éntreprendre, conſulter une perſonne de confiance & capable de nous inſtruire; lui obeïr, & rompre pas ſes avis la prévention où nous étions, voila une Obeïſſance qui vaut mieux que le Sacrifice. Prendre en matiere de Religion, le change, ne rechercher d'abord que ce qui flate les Sens, ou nôtre Paſſion dominante, & en ſuite écouter les remontrances d'une perſonne éclairée, mettre à profit les Conſeils d'une Pere ou d'un Ami expérimenté, c'eſt encore une Obeïſſance qui vaut infiniment mieux que le Sacrifice. Mais ſe rendre de Deſſein prémédité eſclave des volontés d'un Supérieur, c'eſt contrevenir formellement au Conſeil de l'Apôtre, & m'épriſer

l'Ecri-

l'Ecriture *. *Vous êtes achetés par prix, ne ſoiez point ſerfs des Hommes.* Peut-on une Servitude plus réelle que celle à laquelle on eſt obligé de ſe ſoumettre dans les Cloitres ? Combien de Mommeries n'eſt-on pas forcé d'y faire, dans l'année qu'on apelle *Noviciat ?* Par combien d'épreuves eſt-on obligé de paſſer, pour perſuader la vérité de ce qu'on apelle *Vocation ?* Je n'ai mangé qu'une ſeule fois dans un Couvent, mais j'en vis aſſez pour me fournir matiere à rire plus d'un jour. A peine fut-on à table, que j'aperçû une demi-douzaine de Novices en pénitence, les uns étoient proſternés la face contre Terre, les autres y mangeoient leur ſoupe & leur viande comme des bêtes, & les troiſiemes feſoient le tour du Réfectoir, dans lequel il y avoit plus de cent perſonnes, devant chacune deſquelles, ils ſe mettoient à genoux pour en baiſſer le deſſus des ſouliers ; & l'on baiſa les miens comme ceux des autres. Mais ils n'en furent pas quites pour cela, car pendant qu'on jouiſſoit du plaiſir de la Récréation, ceux-ci étoient occupés à tranſporter d'un coin du jardin à l'autre, des paniers pleins de Terre ; trois les portoient

* 1 Cor. Chap. 7. verſ. 23.

à un

à un bout & trois autres les reportoient où ils avoient été pris. (On apelle cela en termes de Moines, pratiquer la vertu.) Action fort édifiante pour le Prochain, & d'une grande utilité pour le Couvent! Il me ſeroit facile de vous raporter quantité d'autres niaiſeries d'une pareille nature, comme de dire que chez les Capucins on ordonne à un Novice, pour éprouver ſa Patience, d'emplir ſous une Fontaine, un Pot dont le fond eſt percé, de poſer à Terre l'écüelle où eſt ſa ſoupe, & d'en aller manger chaque cueillerée au haut d'une échelle, montant & deſcendant autant de fois qu'il y a de cueillerées dans cette écuelle. Quelle foibleſſe d'Eſprit! Je ne ſaurois me diſpenſer de leur dire, * *Ne ſavez vous pas qu'à quiconque vous vous rendez éſclaves pour obeïr, vous étes éſclaves de celui à qui vous obeïſſez.* ** *Vous étes achetez par prix, ne ſoiez donc point les Eſclaves des Hommes!* † *Soiez mes imitateurs comme je le ſuis auſſi de Chriſt.* Remarqués encore une fois, Madame, la Modeſtie de l'Apôtre; il ordonne aux Fideles de Corinthe, & en parlant à eux il parle à tous les

* Rom. Chap. 6. v. 16. ** 1 Cor. Ch. 7. v. 23.
† 1 Cor. Chap. 11. verſ. 1.

Chrétiens, il leur ordonne, dî-je, de l'imiter, non pas en lui-même, mais de la maniere dont-il imite Jeſus Chriſt, vrai modele de Perfection. Admirez ici la Conduite des Moines, ils mettent en pénitence celui de leurs Religieux qui a contrevenu aux Regles du Couvent, ſoit en ne ſortant pas du lit au premier ſon de la cloche, ſoit en ne ſe rendant pas ponctuellement à l'heure, dans le lieu deſtiné à l'étude, ou aux autres Exercices publics, ſoit en marchant trop fort, ou avec trop de viteſſe, dans les Corridors; & s'il s'accuſe dans la Confeſſion d'avoir Péché contre quelques-uns des Commandemens de Dieu, il en eſt quite pour réciter quelques Chapelets, ou dire quelques Pſeaumes. Les premieres fautes, me direz-vous, ont tout le Couvent pour témoins, ainſi le ſcandale doit-être réparé publiquement; mais les ſecondes ne ſont connuës que de Dieu & du Confeſſeur, auquel elles ſont accuſées. Je vous demeurerai d'acord de cela, ſi vous voulez, mais je n'en ſerai pas plus traitable ſur la diſproportion de la pénitence, & cela ne m'empéchera pas de dire, que les hommes ſont plus jaloux des Reglemens qu'ils font, que de la Loi qui leur a été

preſcri-

prescrite par le Souverain Maitre de l'Univers. Cette vérité trop constante pour être révoquée en doute, nous menneroit trop-loin, si je la voulois appuier de raisons naturelles & indubitables. Permettez moi donc de finir ici ma Lettre, & d'en préparer une sixieme pour la premiere Occasion que je trouverai. Je suis,

MADAME,

Vôtre, &c.

Sixieme Lettre.

MADAME,

JE ne vous promets pas que le Stile de cette Lettre soit pareil à celui de ma derniere. La Matiere que j'ai traitée dans la précédente m'a fourni quelques Idées avec lesquelles je me suis un peu donné cariere, & si j'avois voulu m'étendre d'avantage, cela m'auroit été aisé; mais comme il est moins question de vous diver-

tir, que de vous faire voir les principales Erreurs dont l'Egliſe Romaine eſt remplie, ce n'eſt qu'en paſſant, & pour égaier un peu mes Réfléxions, que j'ai dans la valeur de quelques pages, traité le Sujet autrement que par des Paſſages de l'Ecriture. Si une pareille Occaſion ſe rencontre, j'en profiterai encore, parce que je ſai bien que vous n'étes pas Ennemie d'un raiſonnement fondé ſur la preuve de l'Experience, & apuié d'une Connoiſſance actuelle.

Après avoir vû, que ſelon l'Egliſe Romaine, un Religieux fait bien de Jurer à ſon Supérieur une Obeïſſance aveugle, il me paroit naturel de la ſuivre encore dans une Doctrine par laquelle elle nous veut aprendre que ces mêmes Moines, les Clercs, les Eccleſiaſtiques, en un mot, tous ceux qui lui apartiennent, ou par les Ordres, la Tonſure, les Bénéfices, ou le vœu *Frocal*, ſont exemts de la Juridiction de Souverains, & des Rois, dont la Puiſſance n'eſt, à ce qu'elle prétend, que de *Droit Humain*. Bellarmin a fait un Livre exprès touchant les Clercs, il y ſoutient. " Que s'ils enfraignent les Loix Civiles, ils ne peuvent " être jugez par le Juge Séculier. Que leurs " biens, tant Eccléſiaſtiques, que Séculiers, " ne

« ne doivent aucun Tribut aux Princes Sé-
« culiers, qui, à leur égard ne ſont point
« des Puiſſances Supérieures auſquelles
« ils ſoient obligés d'obeïr, ni de Droit
« Humain, ni de Droit Divin, ſi l'on en
« éxcepte cependant quelques Loix Dire-
« ctives. » Ce Diſcours ſent bien le Par-
tiſan de *Rome*. Ce n'eſt pas l'Homme ſa-
vant & éclairé qui parle dans cette Occa-
ſion; ce n'eſt pas Bellarmin naturel, c'eſt
Bellarmin Intéreſſé, Bellarmin *empourpré*,
Bellarmin reconnoiſſant des bien faits qu'il
a déja reçûs, ou qu'il attend encore. * *Les
Rois regnent par moi*, dit l'Eternel, *& ceux
qui ordonnent les Loix, diſcernent juſte.* †
*Le Prince eſt Serviteur de Dieu pour ton
bien, mais ſi tu fais mal, craint, car il ne
porte pas le glaive ſans cauſe, étant Servi-
teur de Dieu pour punir celui qui fait mal.*
Comment apelez-vous, Madame, cette Puiſ-
ſance? Eſt-elle de Droit Divin, ou de Droit
Humain? Mais peut-être n'êtes-vous pas
encore contente, cherchons donc quelques
Paſſages qui puiſſent vous prouver évidem-
ment, que Bellarmin eſt un flateur, qui pour
élever le Pape, humilie les Empereurs &
les Rois. Trouvons dans l'Ancien & dans

* Prov. Ch. 8. v. 15. † Rom. Ch. 13. v. 4.

le

le Nouveau Teſtament des Exemples où la Puiſſance des Souverains Laïcs & Séculiers, ſoit inconteſtablement établie & reconnuë. Rien au Monde n'eſt plus aiſé. Ouvrez l'Ancien Teſtament, & liſez Daniel, il benit le Dieu du Ciel, *parce que la Sapience & la force ſont de lui, c'eſt lui qui change les tems & les âges, qui tranſporte les Roiaumes & les établi.* Mais Bellarmin ſoutient * " que le Pape le peut faire, qu'il " peut ôter la Couronne à l'un, & la don- " ner à l'autre, ſi cela eſt néceſſaire pour " le ſalut des Ames, attendu qu'il eſt Sou- " verain Prince Spirituel ,,. Il n'eſt pas comme vous voiez du Sentiment de Saint Paul, qui dit, *que toute Ame eſt Sujete aux Puiſſances Supérieures, parce qu'il n'y a point de Puiſſance, ſinon de par Dieu, & celles qui ſont, ſont de Dieu, c'eſt pourquoi ceux qui reſiſtent à la Puiſſance, reſiſtent à l'Ordonnance de Dieu, & font venir Damnation ſur eux-mêmes.* Les Prêtres, les Clercs, les Evêques, les Moines, ont des Ames, ils ſont donc Sujets aux Puiſſances Supérieures, *c'eſt pourquoi*, dit le même Apôtre, *on leur paie des Tributs, car ils ſont Miniſtres de Dieu.* Contre le Sen-

* De Rom. Pont. Lib. 5. Chap. 6.

timent

timent de ce Cardinal, qui prétend, comme je vous l'ai déja fait obſerver, que les Clercs & leurs Biens ſoient exemts de cela. * *Pour l'Amour de Dieu, ſoiez Sujets à toute Créature Humaine, ſoit au Roi comme au Superieur; ou aux Gouverneurs, comme envoiez de ſa part pour punir les mal-faiteurs, & récompenſer ceux qui ſont bien.* C'eſt au ſentiment des Romains, le premier de tous les Papes, qui écrit ce que vous venez de lire, cependant ce paſſage ne regarde pas ſes Succeſſeurs, il n'y a rien là qui les accommodent, tout les condannent, & Bellarmin qui veut éluder la force de cette ordonnance, & juſtifier la prévarication, l'ambition, l'orgueil, la préſomption, & l'arrogance des Evêques de Rome, taxe St. Pierre d'ignorance dans l'art de raiſonner; s'il ne le dit pas ouvertement, on le doit naturellement inférer des Paroles ſuivantes " de ce Cardinal, car, dit-il, " ce Paſſage " ne prouve pas que les Clercs doivent " obeir aux Princes Séculiers, à moins " que de prouver auparavant que les Rois " Séculiers ſont Supérieurs Légitimes; ce " qu'il eſt impoſſible de faire, ſi l'on ne " démontre clairement que les Brebis ont

* S. Pier. 2. Chap. 2. 13.

" prée-

" préeminence ſur les Paſteurs, & les " enfans ſur leur Pere. Ce Savant Ecrivain ignoroit-il qu'Aaron Souverain Sacrificateur, étoit l'aîné de Moïſe? Il l'apelle cependant, *ſon Seigneur.* Si ce paſſage ne ſuffit pas pour vous convaincre, peut être ſerez-vous ſans replique, quand vous aurez lû dans le livre des Rois de quelle maniere Salomon traita Abiathar. *Va*, lui dit ce Monarque, *en Anathot à ton champ, car tu es abſolument digne de mort, mais je ne te ferai point encore mourir aujourd'hui, parce que tu as porté l'Arche du Seigneur devant David mon Pere.*——*Salomon jetta donc Abiathar dehors, afin qu'il ne fut plus le Prêtre du Seigneur.* Dans l'Ancien Teſtament, comme vous voiez, la Sacrificature dépendoit de la Roiauté : Les Rois pouvoient dépoſer le Grand Prêtre. D'où vient, n'eſt-ce pas aujourd'hui la même choſe? C'eſt que les Papes ont trouvé des ames mercenaires, qui pour ſoutenir l'intérêt de la Thiare, n'ont point fait difficulté de trahir la vérité, & d'inventer des paroles de menſonges, pour mener les ames des peuples en captivité, foulant aux piés, ſi je puis me ſervir de cette expreſſion figurée, les actions &

les

les paroles de nôtre Divin Rédempteur. Car pourquoi les Rois n'ont-ils pas de puiſſance ſur le Clergé? Pourquoi ceux qui les repreſentent dans le Gouvernement des Provinces, ou dans les Tribunaux de la Juſtice, ne pourront-ils pas citer devant eux un Eccleſiaſtique, ſi ſes Actions ſont criminelles, puis que Jeſus Chriſt innocent, comparoit devant Pilate, & reconnoit que ſa Puiſſance eſt de Dieu? Car lors que ce Gouverneur de la Judée lui dit, *ne ſais-tu pas que j'ai puiſſance de te Crucifier & puiſſance de te délivrer?* Jeſus répondit, *tu n'aurois aucune puiſſance ſi elle ne t'étoit donnée d'enhaut.* Vous voiez le Pontife des Pontifes, humble & ſoumis devant une Puiſſance Laïque, & aujourd'hui le moindre Tonſuré, le plus petit Moine refuſe de paroitre devant les Juges Seculiers. St. Paul défend ſa Cauſe devant Fauſtus & devant Felix; il en apelle à Ceſar. Pourquoi n'en apelloit-il pas à St. *Pierre*? C'eſt que l'Evangile étoit encore dans toute ſa pureté, & que perſonne ne s'étoit aviſé d'atribuer à l'Evêque de Rome ou d'Antioche, la qualité de Prince Souverain, *Puiſſant pour juger tout l'Univers, ſans pouvoir être jugé de*

perſonne, comme le Droit Canon le prétend aujourd'hui, Diſtinction 40. Canon, *ſi Papa*. C'eſt qu'alors le Tribut ſe paioit à Ceſar, ainſi que Jeſus Chriſt le paia pour lui & pour S. Pierre; au lieu qu'aujourd'hui Ceſar paie le Tribut au Pape; car quand un Empereur veut ſe faire Couronner à Rome, entr'autres ſoumiſſions, (pour ne pas dire baſſeſſes) il rend celle-ci au Pape. Il ſe met à genoux, & offre une maſſe d'or à ſa *Sainteté*. Article inſéré dans le *Sacré* * Cérémonial. Vous voiez nettement à preſent que Rome pratique tout le contraire de l'Evangile, non ſeulement dans ce qui eſt de Dogme & de Morale, mais encore dans ce qui eſt de Temporel & de Civil. Elle change les jours & les tems, elle établi des Fêtes quand elle veut, & des Jeûnes quand il lui plaît. Les Artiſans ſont obligés de fermer leur Boutique quand elle le preſcrit, & la diſtinction des viandes eſt une partie eſſentielle de ſon culte. Surquoi ſont fondés ces changemens? Sur le Pouvoir, abſolu qu'elle s'atribuë ſans s'embaraſſer du Commandement de Dieu, qui ordonne de travailler ſix jours, & de ſe repoſer le ſeptieme. Sans s'arrêter au

* Liv. 1. Sect. 3. Chap. 3.

Con-

Conſeil de l'Apôtre, qui dit, *Que nul ne vous condanne en manger & en boire, ou en diſtinction d'un jour de fête.* Sans remarquer, * *Que la viande ne nous rend pas plus agréables à Dieu, puiſque ſi nous en mangeons, nous n'en avons rien davantage, & ſi nous n'en mangeons pas, nous n'en avons pas moins.* Direz-vous à preſent que le Jeûne ſoit méritoire, & que par l'abſtinence des viandes, l'on puiſſe ſatisfaire pour ſes pechez? † *Mangez donc de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans vous enquérir de quoi que ce ſoit par conſcience. Car la Terre eſt au Seigneur, ainſi que tout ce qu'elle contient. Si quelqu'un des Infideles vous convie, & que vous vouliez y aller, mangez de tout ce qui vous eſt preſenté, ſans rien enquérir par conſcience.* Ne reſtraignez pas ce Paſſage aux Juifs ſeuls, qui ne devoient pas manger des viandes de Porc, ou de bêtes ſuffoquées. St. Paul ne les apelleroit pas Infideles; ce n'eſt pas à eux qu'il écrit, ni d'eux qu'il parle, & ſi vous voulez quelque choſe qui vous paroiſſe moins reſerré, liſez le 4. Chapitre de la 1. à Timothée. St. Paul lui prédit ce qui eſt arrivé, en

* 1. Cor. Chap. 8. v. 8. † Idem.

l'avertiſſant, que *quelques-uns ſe revolteront dans la foi, commandant de s'abſtenir des viandes que Dieu a crées pour en uſer avec action de graces, aux fideles, & à ceux qui ont connu la vérité. Que toute creature de Dieu eſt bonne, & rien à rejeter, quand il eſt pris avec action de graces, étant Sanctifiée par la parole de Dieu, & par Oraiſon.* Pourquoi donc l'Egliſe Romaine ordonne-t'elle l'abſtinence des viandes les Vendredis & les Samedis? Pourquoi marque-t'elle des jours dans leſquels on ne doit manger que du Poiſſon? Ce qui entre dans la bouche, n'eſt pas ce qui ſoüille l'ame, cependant le crime eſt ſi grand de manger de la viande en Carême, & de ne pas Jeûner les quatre tems, que ſouvent le Prêtre renvoie le Pénitent ſans abſolution. Tout Prêtre peut abſoudre du crime d'Adultére, du Jurement, de la Profanation du Dimanche, qui ſont des péchés commis contre les Commandemens de Dieu, & tout Prêtre ne peut pas abſoudre de ceux qui ont été commis contre quelques Commandemens de l'Egliſe. Ne trouvez-vous pas ce Procedé tout à fait ridicule. Je vous l'ai déja dit, l'homme eſt plus jaloux de ſa Loi, que de celle de l'Eternel: Mais

l'Eternel

l'Eternel le Jugera, & la rigueur avec laquelle il fait obſerver les Fêtes, ne le diſculpera pas de la Profanation du Dimanche. C'eſt le jour du Seigneur, il a été gardé depuis le commencement des Siecles; les Juifs ont obſervé le Sabat, qui ſignifie jour du *Repos*, & dans lequel l'Ouvrage de la Création du Monde étant fini, il eſt dit, *que Dieu ſe repoſa.* Les Chrêtiens ſans alterer la Loi, célébrent le Dimanche, qui eſt le jour auquel Jeſus Chriſt a achevé le Salut & la Rédemption du Genre Humain. Le Dimanche étoit en uſage dès le tems des Apôtres, on s'aſſembloit alors pour entendre la parole de Dieu, participer au Sacrement, & faire des Aumônes: Et Saint Jean dans ſon Apocalipſe, dit, qu'il fut ravi en Eſprit un jour de Dimanche. Mais où trouverez-vous dans l'Ecriture l'établiſſement des Fêtes. Les Apôtres dans leurs Actes n'en ont inſtitué aucune. Il eſt vrai que depuis la mort de Jeſus Chriſt, il n'y avoit point encore eu un aſſez grand nombre de Saints pour remplir le Calendrier, mais enfin il y avoit un Jean Baptiſte Précurſeur & Contemporain de Chriſt, les Innocens avoient été maſſacrés, & St. Etienne lapidé. Tout cela n'eſt rien, Rome ne

s'eſt pas contentée d'inſtituer des Fêtes purement & ſimplement, elle en a inſtitué outre cela, pour leſquelles elle a tant de reſpect, que ſi elles tombent dans un jour de Dimanche, on fait l'Office entier du Saint, & ſimple Commémoration du Dimanche, l'homme en cette occaſion faiſant céder Dieu à l'homme, & préférant la Créature au Créateur. Avec quelle Solennité, je vous prie, n'obſerve-t-on pas les Fêtes de la Conception, de la Purification, de la Nativité, & de l'Aſſomption de la Vierge? Son Aſſomption eſt celle qu'on célébre avec le plus de pompe, cependant ſur quel fondement. Je reſpecte infiniment la Mere de Jeſus, je n'en parle qu'avec Vénération, & je la regarde comme la plus Sainte & la plus excellente de toutes les Femmes; mais encore un coup ſur quel fondement les Fêtes qui ont été inſtituées en ſon Honneur, ont elles été inſtituées? Je n'oſe le dire, car quand je le dirai, vous ne voudrez pas me croire; il n'eſt rien cependant de plus certain que l'Eſprit de menſonge en a été l'Auteur. L'Ecriture ne l'appelle que *Marie, Femme, & Mere de Jeſus*, mais les Romains l'apellent *Mere de Dieu*, &c. Les quatre Evangeliſtes ne parlent, ni du Pere, ni de la

Mere

Mere de cette bien-heureſe Creature, ils ne diſent pas un mot de ſa Naiſſance, ni de ſa Mort. Les Apôtres ne l'ont point invoquée, elle n'a fait aucun Miracle, & Jeſus Chriſt ne prit pas même en bonne part l'Inſtance qu'elle lui fit à l'égard de l'eau qu'il changea en vin aux Noces de Cana, puiſqu'il lui dit, *qui a-t-il entre moi & toi Femme ?* Enfin depuis la mort de Marie, juſqu'au 5 Siecle, il ne fut point parlé d'elle, point de Temples, point d'Adorateurs, elle étoit dans un oubli abſolu, lors que des Femmes s'aviſerent de lui conſacrer une Fête, dans laquelle elles lui offroient des Gateaux, & à laquelle S. Epiphane s'oppoſa avec tant de Force, que ce Culte périt preſque auſſi-tôt qu'il fut inventé. Mais dans le ſixieme Siecle, l'Empereur Juſtinien fit bâtir des temples qu'il dedia à la Vierge. Boniface IV, Evêque de *Rome*, lui conſacra le *Panteon*, qui étoit le lieu où tous les Dieux du Paganiſme avoient été adorés. On éxamina la Reſurrection de Marie dans le VIII. Siecle, on la crut, & on l'autoriſa. Charlemagne eut de la peine à la croire, mais enfin il garda le ſilence; & l'An 817. ſous l'Empire de Louïs le Debonaire, la Fête de la Reſurrection &

de

de l'Aſſomption, fut célébrée à Aix la Chapelle. Voila quel fut le Progrez de ce Culte, il n'eſt pas fondé ſur l'Ecriture Sainte, il faut donc le rejeter comme un Culte tout à fait Idolatre. Je ne vous répeterai point ici ce que j'ai eu l'Honneur de vous dire ſur le Culte des Saints, mais je ne ſaurois me diſpencer de vous faire remarquer deux choſes auſquelles vous n'avez peut-être pas fait attention, quoi qu'elles aient pû venir à vôtre Connoiſſance, puiſque je ſai bien que vous avez été dans le lieu où cela ſe paſſe, & même dans le tems que les Céremonies ſe font. L'Evêque de Chartres les ſouffre, c'eſt dans ſon Dioceſe, j'en ſuis ſurpris, car il ne s'eſt jamais rien fait de plus riſible dans le Paganiſme.

Ces deux Céremonies ſe font tous les Ans, l'une le jour de la Pentecôte, & l'autre le 15. d'Août, Jour deſtiné à la Fête de l'Aſſomption, dans une petite Ville qu'on apelle *Mante*, à dix lieuës de Paris. Ce que je vais vous raporter rendra encore ma Lettre plus longue que la précédente, mais je croirois obmettre une choſe eſſentielle, ſi je paſſois ſous ſilence ce que l'on peut voir dans le Sein du Roiaume de France, & ce-

ce que tout bon Chrêtien doit regarder comme une Impieté, une Mommerie, une Farce de Théatre, & une Dériſion de la Religion. J'ai été temoin de la choſe, je l'ai regardée alors ſans conſéquence, parce que j'étois encore dans les *préjugés de l'Enfance*, mais aujourd'hui elle me fait horreur, par la Grace de Dieu.

Pour rendre les deux faits que je veux vous raporter, bien intelligibles, il eſt bon de vous dire, que dans la ville de Mante, il y a un Chapitre compoſé de Chanoines, de Vicaires, & de Chapelains; un Préſidial, un Baillage, une Election, Prévôté, Mareſchauſſée & Grenier à Sel. Il y a parmi le corps des Eccleſiaſtiques des Docteurs de Sorbonne, & parmi la Robbe des Juriſconſultes aſſez éclairés. Cependant lors qu'on dit la Meſſe des Chanoines, (qui eſt la Meſſe du Roi,) le jour de la Pentecôte, & que le Diacre au * Jubé y chante l'Evangile, un † Bedeau qui eſt ſur la voûte, ouvre avec deux reſſorts, une Nuée de toile peinte, attachée à ladite voûte, aiant préalablement tendu une fiſcelle fort menuë,

* Gallerie, qui eſt entre le Chœur & la Nef, au-deſſus de la porte du Chœur.

† Valet d'Egliſe.

depuis le haut de la voûte, juſqu'aubas du Jubé. Il laiſſe alors échaper un Pigeon Blanc, qui par une autre petite fiſcelle qu'il a au Pié, & dans laquelle la premiere dont j'ai parlé eſt paſſée, n'a que la Liberté de voltiger ſans ſe pouvoir écarter; il deſcend peu à peu, & enfin étant en bas, on le detache, & il eſt mis enſuite dans le pot du Maitre des Enfans de Chœur. Il y a 30 Ans qu'il arriva un accident qui fit rire les plus éclairés, & murmurer les Idiots, la fiſcelle que le Pigeon avoit au pied ſe detacha, & comme il étoit las, & fort proche du Livre dans lequel le Diacre chantoit l'Evangile, il fut ſe repoſer deſſus le bord de la tranche de ce Livre, & y fit ſon ordure; le Diacre qui n'avoit pas de reſpect pour cét animal, malgré le perſonnage qu'on lui faiſoit faire, lui donna un ſoufflet ſi rude, qu'il le jetta hords du Jubé dans la Nef, où il tomba étourdi & preſque mort. Cette indécence ſcandaliſa bien du Monde, mais les Païſans étoient outrés, ils diſoient, qu'il avoit battu le St. Eſprit, & qu'il étoit digne de mort; la choſe s'appaiſa neanmoins & n'ût aucune ſuite. Ne vous imaginez pas que cette riſible circonſtance ſoit un conte fait exprés, je vous proteſte

proteſte qu'elle eſt véritable. Venons à preſent à l'Intention de ceux qui ont inventé cette belle Repreſentation de la deſcente du St. Eſprit. Ils veulent faire connoitre ce qui ſe paſſa en Jeruſalem, lors que ſuivant la parole du fils de Dieu, ce Divin Conſolateur vint remplir les Apôtres de ſon Eſprit. Mais de quelle maniere cette Deſcente ſe fit elle connoitre, * *par un bruit qui fut tout d'un coup entendu, ſemblable à celui d'un Eſprit véhement qui vient d'en haut & qui remplit le lieu où les Apôtres étoient aſſemblées.* L'Idée que l'on donne au Peuple de la deſcente du Saint Eſprit dans ce jour, eſt donc fauſſe, puis qu'il ne parut pas ſous la figure d'une Colombe. Paſſons à la ſeconde Pratique, qui eſt du jour de l'Aſſomption de la Vierge. Elle ſe fait deux fois en douze heures, c'eſt-à-dire, la veille de la Fête le Soir à Matines, & le jour de la Fête pendant la Meſſe du Chœur.

De la même voûte dont je vous ai parlé, on laiſſe décendre avec une poulie, deux Anges de Cartes de la grandeur d'un Enfant de deux ans; ils viennent prendre une Statuë auſſi de Carte, Peinte en Rouge & en Bleu, avec des étoiles d'Argent ſur ladite Peinture. Cette Statuë eſt à terre dans

* Act. Chap. 2.

le Jubé ; on la met entre deux Anges qui la ſuportent chacun ſur une main, & par le moien d'une Broche, ou de fer ou de bois, qui eſt dans le milieu de ſon corps, & à laquelle il y a une autre poulie avec deux cordes que l'on voit ſortir du Crâne de cette figure, on la fait monter peu à peu juſqu'aux Voûtes. Elle a derriere ſon dos, douze grands Raïons ornés de Diamans ; ces Raïons à meſure qu'elle monte, tournent comme la Roüe d'un Roüet à filer, (on prétend repreſenter par là, les Raïons de gloire dont elle eſt environnée.) Quand cette Statuë eſt vis-à-vis du grand Crucifix, porté ſur une poutre qui traverſe l'Egliſe, & auquel elle tourne le dos, on lui fait faire la réverence, en la laiſſant redécendre tout doucement de la hauteur d'un demi pié. Aprés cela, on lui fait continüer ſa route ; elle entre dans les Voûtes, la nüée ſe referme, le Peuple la perd de vuë, & le ſimple Païſan ſort de l'Egliſe pour voir ſi elle va juſqu'au Ciel ; mais comme il en a vû aſſez pour ne pas douter de la verité de la choſe, il croit qu'elle en a fait le trajet, pendant qu'il eſt ſorti pour venir ſur la place. Quand on dit Matines, il eſt ſept heures du ſoir, cette décora-

coration de Theatre, ſe fait pendant le *Te Deum*, il eſt par conſequent nuit, c'eſt pourquoi on a la précaution d'allumer un brandon d'Huile & de Bitume, qui accompagne cette Aſſomption juſqu'au haut de l'Egliſe. Il arrive quelque fois que ce Brandon n'eſt pas bien accommodé, malheur aux chiens qui ſe recontrent alors deſſous ; c'eſt ce qui arriva pendant que j'y étois, à quatre de ces animaux, ils furent brûlez en plus de dix endroits chacun, & firent une ſi terrible muſique, que l'Office en fut interrompu, & les Chanoines obligez de diſcontinuer leur Chant, juſques à ce que ces bêtes fuſſent chaſſées de l'Egliſe, ce qui dura aſſez long-tems, pour me donner celui de rire pendant plus d'un quart d'heure.

Que dites vous de cette belle Céremonie ? Sur quel témoignage de l'Antiquité eſt elle établie ? Dans quel endroit du Nouveau Teſtament eſt-il dit, que Marie Mere de Jeſus ſoit reſſucitée, & montée aux Cieux, & que les Anges la ſoient venus querir ? Vous ne trouverez rien de tout cela dans les Livres Saints, c'eſt une invention des hommes, ce ſont des Reveries de Jean de Damas, de Nicéphore, de

Da-

Damaſcene, de Gregoire de Nice, de Pelbart enfin, qui dans le XV. Siécle fit toute l'Hiſtoire de l'Aſſomption, & la Dedia à Sixte IV. 'Il introduit un Ange 'dans la Chambre de Marie, cet Ange lui 'preſente une Palme, & lui annonce 'qu'elle doit mourir dans trois jours. Elle 'le dit à Jean l'Evangeliſte, qui touché 'de ſa perte, fait un Vœu, par lequel il 'ſouhaite que tous les autres Apôtres 'puiſſent lui venir rendre les derniers de-'voirs, & lui faire des Obſeques di-'gnes de ſes Merites. Ce Vœu n'eſt pas 'ſans effet, & les Apôtres qui étoient diſ-'perſées dans pluſieurs endroits differens, '& éloignés les uns des autres, ſe trouve-'rent tous enſemble dans le même moment. 'Ce Miracle les étonne, il les ſurprent, 'mais ce n'eſt encore rien, car à minuit 'Dieu le Fils deſcend lui même avec une 'Legion d'Anges, d'Archanges, de Che-'rubins, &c. qui tous firent un Concert 'Mélodieux. Marie expira, & ſon Ame 'étant entre les mains de Dieu, il ordon-'na aux Apôtres de porter le Corps dans 'la Valée de Joſaphat, où ils trouverent 'un Sepulchre fait par les Anges. Ce 'corps ne fut que trois jours dans le Sepul-

'chre,

'chre, car les Anges le vinrent enlever 'à la vûë de tous les Apôtres.

Que d'Impoſtures les unes après les autres ! Un Ange avertit Marie, qu'elle doit mourir en trois jours, ſelon *Pelbart*; & Cirille dans une de ſes Homélies, dit, que c'eſt par elle que les Prophetes ont prédit l'avenir. Quand des Auteurs ne ſuivent que leur emportement, il n'eſt pas ſurprenant de voir qu'ils ſe contrediſent. Les Apôtres dans le Formulaire de Foi qui nous ont laiſſé, marquent que Jeſus Chriſt eſt Aſſis à la Droite du Pere Eternel, & que delà il viendra Juger les Vivans & les Morts; Mais *Pelbart* le fait deſcendre bien plûtôt, puis qu'il le fait trouver à l'agonie de ſa Mere. Je ſerois trop Prolixe, ſi je voulois vous faire ſentir toutes les Réveries de la plûpart des Ecrivains de Rome. En voila aſſez pour vous prouver ce que je m'étois propoſé, je ſouhaite que vous en ſoiez contente, puis que je le fais avec autant de ſincerité, que je ſuis avec Reſpect,

MADAME,

Vôtre &c.

Sep-

Septieme Lettre.

MADAME,

SI vous avez douté des Faits que je vous ai raportés dans ma derniere, à l'égard de la deſcente du Pigeon, & de l'Aſſomption de la Statuë de Carte, vous avez eu le tems de vous en informer, & j'ai en cas que vous l'aiez fait, la ſecrette ſatisfaction, de vous avoir écrit la choſe telle qu'elle ſe paſſoit il y a huit ans; je croi qu'elle ſe pratique encore aujourd'hui, & qu'elle ſe pratiquera même long-tems, à moins qu'il ne vienne un Evêque qui ait plus de ſoin de la Réformation de ſon Clergé, que de faire ſa Cour à Verſailles, & d'embellir ſon Palais Epiſcopal.

Je ne vous dis point combien j'examinerai de Chefs dans celle-ci, mais celui parlequel j'ai deſſein de commencer, eſt de ſavoir, ſi comme le prétend le Concile

de

de Conſtance, * *On n'eſt pas obligé de garder la Foi aux Heretiques.* Cela n'eſt pas dans le Catechiſme que vous m'avez apris, je l'avoüe, mais cependant cela ſe pratique, & l'on croit être en ſeureté de conſcience, quand on a manqué de parole à un Turc, à un Hugnot, ou à tel autre que la Religion Romaine regarde comme Infidele, comme heretique, ou Schiſmatique, parce que le Concile que je viens de citer, déclare formellement, que l'on n'eſt pas obligé de garder la Foi à ces ſortes de gens. Mais laiſſez ce Concile, & écoutez Joſué, Chapitre 9. verſet 19. *Nous leur avons juré par le nom du Seigneur Dieu d'Iſraël, c'eſt pourquoi nous ne pouvons pas à preſent les toucher.* Il s'agit ici des Gabaonites; ces Peuples n'étoient pas dans l'Alliance de Dieu, ils en avoient même contracté une avec Joſué, dans laquelle ils avoient agi de mauvaiſe Foi. Saül au contraire aiant voulu *par zele*, 400. ans après les frapper, Dieu envoia du tems de David, une Famine qui dura trois années entieres. Ce S. Roi ne ſachant d'où pouvoit provenir ce Fleau de la colere du Tout-puiſſant, con-

* Seſſ. 19.

ſulta l'Oracle de l'Eternel, pour ſavoir ce qu'il devoit faire, afin de l'apaiſer, & le Seigneur dit, *c'eſt à cauſe de Saül & de ſa* * *Maiſon Meutriere, qui a tué les Gabaonites.* L'Intention de Saül étoit bonne, il avoit agi *par zele*, dit l'Ecriture; mais ce zele étoit indiſcret, & par un chatiment auſſi rigoureux que celui d'une Famine de trois ans, Dieu vouloit faire voir qu'il a en abomination, ceux qui violent la parole qu'ils ont donnée, n'importe à qui que ce ſoit: Car on trouve dans Ezechiel, qu'il ne conſidere pas à qui le Serment a été fait, mais au nom de qui il a été fait; Cét endroit regarde Sédecias & Nabucodonozor. † En parlant du premier, il dit, *Proſperera-t-il, aura-t-il ſalut? Celui qui a fait ces choſes, & celui qui a rompu l'Alliance, échapera-t-il? Je ſuis vivant, dit le Seigneur Dieu, il mourra au milieu de Babilone, au lieu du Roi qui l'avoit établi Roi, duquel il a rendu le Serment vain, & a rompu l'Alliance qu'il avoit fait avec lui.* —— *Je ſuis vivant, je mettrai ſur ſa tête le jurement qu'il a mépriſé, & l'Alliance qu'il a tranſgreſſée.* Souhaitez-vous des termes plus

* 2 Rois C. 2. v. 1. † Ezec. Chap. 16. v. 15, 16, &c.

ex-

expreſſifs pour détruire ce q e le Concile de Conſtance établi comme une choſe permiſe. Sédecias étoit un Roi Legitime, Nabucodonozor, étoit un Tiran, un Uſurpateur, & un Paien ; cependant Dieu déclare à Sédecias qu'il ſera puni à cauſe de ſon parjure. Faites vos Reflexions là deſſus, Madame, car il n'eſt pas toûjours à propos de dire tout ce que l'on penſe.

Lors que j'allois au Cathechiſme du Curé de ma Paroiſſe, je me ſouviens qu'on me demandoit combien il y avoit de Sortes de Péchez, je répondois, comme on me l'avoit apris, qu'il y en avoit de deux ſortes, ſavoir le Peché Originel & le Peché Actuel. Du Peché Actuel on m'en feſoit faire une Diviſion, & on me diſoit qu'il y en avoit de deux Sortes, les uns Véniels, & les autres Mortels, vous ſavez cela comme moi, mais vous ne ſavez pas que l'on vous trompe, que je l'ai été, & que j'en ai trompé innocemment bien d'autres, car quand j'ai cherché la ſource de cette Diviſion, je ne l'ai point trouvée, au contraire Saint Paul m'a apris que *les gages* * *du Peché* étoient *la Mort.* Peut-on inferer de là, comme font les Catholiques Romains qu'il y a des

* Rom. Ch. 6. v. 33. † Ezech. Ch. 18. v. 20.

Pechez qui ne tüent pas l'ame, mais qui refroidiſſent en nous la Grace de Dieu. L'Apôtre ne dit pas, la mort eſt le gage de quelques Pechéz, *mais les gages du Peché, c'eſt la Mort.* † *L'Ame qui pechera celle-là mourra.* Etre refroidi dans la Grace de Dieu, n'eſt pas, à le prendre dans le Sens de l'Egliſe Romaine, une Mort, c'eſt une Lethargie. Le Prophete parle donc ici d'une Mort éternelle, duë au Peché de quelque Nature qu'il puiſſe être, parce que Dieu qui eſt offencé, étant un Etre infini, l'offence qui eſt commiſe contre lui, mérite auſſi une peine infinie, ſi Dieu veut châtier le Pecheur ſelon la rigueur de ſa Juſtice. Inſulter un Homme dans la colere, c'eſt à vôtre compte un Peché veniel, & Jeſus Chriſt dit que ce crime mérite la mort. * *Qui dira à ſon Frere fol, eſt digne d'être puni de la Gêne du Feu.*

On n'aura pas de peine à ſe rendre au Sentiment de l'Egliſe Romaine ſur la difference du Peché mortel, & du Peché veniel, quand on voudra, comme elle, dire que ce qui eſt Peché ne l'eſt pas. Car la concupiſcence, ſelon la Doctrine du Concile de *Trente*, Seſſ. 5. n'eſt point Peché. Je

† Ezech. Ch. 18. v. 20. * Matt. Ch. 5. v. 22.

ne

ne croi pas qu'on puiſſe met :e de differen-ce entre *concupiſcence* & *convoitiſe*, s'il n'y en a point. Je trouve dans les Tables de la Loi, *tu ne convoiteras pas*, & en parlant avec St. Paul, je dirai, *Je n'ai connu le Peché † que par la Loi, puiſque je n'aurois point connu la Concupiſcence ſi la Loi ne m'avoit pas dit, tu ne convoiteras point.* Peut on être plus Diametralement oppoſé à Saint Paul, que le Concile de *Trente* l'eſt dans cét endroit? Il le contredit formellement, le génie le plus épais en conviendroit, car c'eſt une Oppoſition qui ſaute aux yeux; cependant pour être Catholique Romain, il faut ſouſcrire aux déciſions de ce Concile, je ne ſuis donc plus Catholique Romain, car je ne ſaurois me reſoudre à le faire, dans cette occaſion comme en bien d'autres. Par exemple, il dit, dans la Seſſion ſuivante, c'eſt-à-dire, dans la 6. " Que la Converſion de l'homme eſt duë " en partie à ſes forces naturelles, & non " à la grace ſeule. Vingt deux, ou vingt trois paſſages de l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament, ſi je voulois les raporter tous, tiennent un Langage contraire. *Je vous donnerai* * *un nouveau*

† Ezech. Ch. 36. v. 26. * Jer. Ch. 31. v. 18.

cœur

cœur & je mettrai au milieu de vous un nouvel Esprit. J'oterai hors de vôtre chair, le cœur de Pierre, & vous donnerai un cœur de chair. S'il y avoit dans nôtre cœur quelque chose de bon, il ne seroit pas necessaire de l'ôter tout entier, & d'en mettre un autre à la place, il suffiroit, étant de Pierre, de le tailler & d'en suprimer ce qu'il y a de mauvais, mais le Seigneur qui veut faire Grace au Pecheur, lui promet un cœur nouveau, un cœur de chair, à la place de celui de Pierre, qui est un cœur dur & indomtable. *Convertis-moi,* † *s'écrie Jeremie, & je me convertirai,* il ne dit pas, secondez moi Seigneur, & mes Actions seront bonnes, parce qu'il sçait que de lui même, il ne peut rien de bon. L'Experience journaliere vous fait connoitre qu'un enfant ne contribuë ni directement ni indirectement à sa Génération. C'est une These que tout le Monde doit admettre, la même chose arrive dans la Conversion de l'homme, qui est une Génération spirituelle, *car ceux qui croient en son nom.* * *Ne sont point nez de sang ni de la volonté de la chair, ni de celle de l'homme, mais ils sont nez de Dieu. Si le fils vous affranchit, vous serez*

† St. Jean Ch. 1. v. 13. * Chap. 8. v. 36.

veri-

veritablement libres, car de nous mêmes nous ne le ſommes pas, nous ſommes Eſclaves du Peché, & nous devons à la grace de Dieu ce que nous avons de liberté. *Celle de penſer n'eſt ſeulement pas dûë à nous mêmes, mais nôtre Suffiſance,* † dans cette occaſion comme dans toute autre, *vient de Dieu.* Si de nous mêmes nous ne ſommes pas capables de penſer le bien, à plus forte raiſon ſommes nous incapables de le pratiquer: ¶ *Car c'eſt Dieu qui fait en nous le vouloir & l'action qui ſuit le vouloir, ſelon ſa bonne volonté.* La Bible de Louvain, traduit, *le Parfaire*, au lieu de *l'Action* qui ſuit le vouloir; ce qui nous fait également voir que rien de bon n'eſt de nous, & que tout vient de Dieu, puiſque nous n'avons rien, que nous ne l'aions reçû, ſi nous l'avons reçû ne nous englorifions donc pas comme ſi nous ne l'avions pas reçû.

Le Champ eſt trop beau pour ne pas parler ici des bonnes Œuvres. Thomas d'Aquin, que l'Ecole Romaine apelle le Docteur Angelique, prétend dans la premiere, ſeconde de ſa Somme, Queſtion 19. Art. 7. & 8. que pour une bonne Œuvre l'Intention ſuffit, c'eſt, je croi, ce qui a donné oc-

† 2 Aux Cor. Ch. 3. v. 5. ¶ Aux Phil. Ch. 2. v. 13.

caſion

caſion au Proverbe, la bonne volonté eſt reputée pour le fait, cela n'eſt pour tant pas ſi ſeur qu'on le pretend, & avec le reſpect que je dois à ce Docteur de l'Ecole, je dirai que l'on fait ſouvent à bonne Intention des Actions, qui non ſeulement ne ſont pas bonnes, mais même abſolument mauvaiſes, ce qui m'oblige de conclure que ce Theologien ſe trompe, & que la bonne Intention ne ſuffit pas pour la bonne Œuvre. Ce que j'avance eſt aiſé à prouver, je ne le ferai pas par le raiſonnement, mais par l'Ecriture même. David voulant tranſporter l'Arche du Seigneur de la Maiſon d'Abinadab, en la Ville de *Sion*, la fit mettre ſur un Chariot traîné par des Bœufs, & conduit par Oza, & par Achio, Fils d'Abinadab, mais étant à l'Aire de Nachon, l'Arche pencha, parce que les Bœufs regimboient, * Oza y porta la main & la retint. L'Intention, d'Oza étoit bonne, on ne peut pas dire autrement, elle étoit loüable, c'étoit un Effet de ſon zele, cependant Dieu pour le punir de ſa temerité, le frappa de mort ſubite. Cet Exemple nous fait voir, que nul Pretexte ne nous doit autoriſer à faire quelque choſe contre l'Ordonnance de Dieu. Saül qui devoit d'étruire Amaleck, pardonna à

* Rois 2. Chap. 6.

Agag

Agag, il en reſerva les meilleurs troupeaux, & tout ce qui étoit de beau, ne le voulant pas détruire : Cela ſe fit à bonne Intention, puiſque Saül dit à Samuel, † *Le Peuple a pris de la depoüille des Brebis & des Bœufs, les premiers de ceux qui ont été tués pour immoler au Seigneur en Galgal.* Rien ne paroit ſi loüable que cette Action, Dieu avoit ordonné les Sacrifices, c'eſt pour ſatisfaire à cette Loi, que ces Prémices ſont reſervés, ce ſont même les plus beaux & les plus gras, cependant l'Intention de Saül ne le juſtifie pas, le Prophete lui dit, *que l'obeïſſance vaut mieux que les Sacrifices,* (C'eſt dans cette occaſion que cela eſt véritable, & non pas à l'égard de la Soumiſſion & de l'Obeïſſance aveugle que les Moines ont pour leur Superieur). *Qu'écouter vaut mieux qu'offrir la graiſſe des moutons,* & enfin, il dit à Saül, * *que par ce qu'il a rejetté la parole du Seigneur, le Seigneur le rejette, afin qu'il ne ſoit pas Roi.* L'Intention de St. Pierre étoit bonne, quand au ſujet de la Paſſion du Sauveur du Monde, il lui dit, ¶ *Seigneur que cela ne t'arrive pas.* Mais de quelle maniere le Sauveur

† Rois 1. Chap. 15. * Rois 1. Chap. 15.
¶ Matt. Chap. 16. verſ. 22.

repondit-il à ce Apôtre, *va arriere de moi Satan tu m'es en ſcandale, car tu n'entens pas les choſes qui ſont de Dieu, mais celles qui ſont des hommes.*

Je voudrois dans une ſeule Letrre épuiſer toute la matiere que je croi eſſentielle pour parvenir à la connoiſſance de la verité, mais plus j'ecris, plus je trouve de ſujets de vous Ecrire. Je me promenois hier dans le Bois de la *Haye*, lors qu'en ouvrant le Concile de *Trente*, je remarquai dans la ſixieme Seſſion dont je vous ai déja parlé, un Article qui me ſert à continüer ma Lettre, " Il y a, dit le Concile, " des hommes parfaitement juſtes en cette Vie; " Comment cela ſe peut-il? C'eſt ce que je me ſuis demandé, mais c'eſt ce dont je n'ai pu me rendre Raiſon, & j'aurois, ainſi que bien d'autres, été fort obligé au Concile, s'il avoit prouvé ce qu'il avance, ou qu'il eût dit, ce qu'il entend, non ſeulement par *Juſtes*, mais encore par cét Adverbe, *parfaitement.*

Job dans l'Ecriture eſt apellé * *l'Homme droit, ſimple, craignant Dieu, & ſe retirant du mal.* Je le trouve cependant qui s'écrie. *J'ai Peché, que ferai-je!* —— *Pour-*

* Job Chap. 1. verſ. 8.

quoi

quoi m'as-tu rendu contrai à toi? pourquoi me ſuis-je devenu à charge à moi-même? Pourquoi n'ôtes-tu pas mon peché, & pourquoi n'enleve-tu pas mon Iniquité? Tes jours ſont-ils comme les jours des Hommes, & tes années comme leur tems, pour que tu cherches mon Iniquité, & que tu foüille mon peché? David prie le Seigneur de le nétoier de ſes pechez les plus Secrets, c'eſt-à-dire, de ceux qu'il a commis par Ignorance ou ſans y penſer. Daniel confeſſoit ſes pechez & ceux de ſon Peuple Iſraël. Saint Paul qui eſt apellé un Vaſe d'Election, gémit ſous la peſanteur du peché, il le combat & dit * *qu'il ſent en ſes Membres une Loi qui repugne à celle de ſon entendement, & qui le rend Captif du peché.* Saint Jean, le Diſciple bien aimé de Jeſus, ſe met au Rang des pecheurs. † *Si nous diſons que nous n'avons point peché, nous nous ſéduiſons nous mêmes, & la vérité n'eſt point en nous.* Qui oſera après cela, ſe croire *parfaitement* juſte, & ſi Saint Jacques n'excepte perſonne, en diſant, ¶ *nous tous offençons en pluſieurs choſes*, pourquoi le Concile lui donne-t-il un démenti,

* Rom. Ch. 7. v. 23. † 1 de St. Jean Ch. 1. v. 8.
¶ Chap. 3. verſ. 2.

en posant pour certain qu'il y a des hommes parfaitement justes en cette vie ? Si le St. Esprit avoit Présidé à ce Concile, il auroit parlé comme les Apôtres. Cette seule raison doit nous convaincre, que la Chair & & le Sang y ont eu plus de part, que la gloire de Dieu, & qu'ainsi on n'y doit avoir aucun égard.

La décision suivante, & qui se trouve dans la même Session, doit être regardée du même œil que la précedente, le Concile y veut faire croire que nos bonnes œuvres nous justifient devant Dieu. Ce n'est pas là le sentiment du Prophete Roi, puis qu'il dit à Dieu, * *N'entre point en Jugement avec ton Serviteur, car aucun vivant ne sera justifié devant toi.* † *Nulle chair devant lui ne sera justifiée par les œuvres de la Loi, car par la Loi est donnée la connoissance du peché.* Mais me dira-t-on, de quelle utilité sont donc les bonnes Oeuvres ? A rien sans la Foi, les bonnes œuvres toutes seules nous mettent en estime devant les hommes, mais quand elles sont accompagnées de la Foi, alors elles nous justifient. De même la Foi sans les œuvres, est une Foi morte, & ces deux

* Pseaum. 142. † Rom. 3. 10.

choses

choſes ont tant de relation ensemble, qu'elles ne nous profitent qu'autant qu'elles ſont unies. * *Si Abraham a été juſtifié par les œuvres de la Loi, il a de quoi ſe vanter, mais non pas envers Dieu, car l'Ecriture dit, qu'il a crû à Dieu, & qu'il lui a été reputé à juſtice.* C'eſt donc la Foi qui l'a juſtifié devant Dieu, puis qu'alors il n'y avoit pas de Loi Ecrite. Je ſuis faché pour l'amour des Romains, de les voir dans une erreur ſi groſſiere, & qui les enchaînant dans la captivité de leur Sens, leur fait pouſſer les choſes encore plus loin : Car je trouve dans le même Concile, " † Que " l'homme peut ſatisfaire à la juſtice de " Dieu, par ſes propres ſouffrances, & " mériter, non ſeulement la vie eternelle, " mais même une Augmentation de gloire. Ce langage eſt doux, inſinuant, il donne de la confiance au pecheur, qui croupiſſant dans le crime, ſe flate d'apaiſer un jour la colere du Tout-puiſſant, par des Jeûnes, des Prieres, des Aumônes, des Haires & des Cilices. Ces Macérations ſont bonnes, elles ſoûmettent la chair à l'eſprit, elles éteignent les feux de la concupiſcence, elles moderent l'appetit déréglé des paſſions ;

* Rom. 4. v. 2. 3. † Seſſ. 4. & 6.

c'eſt-

c'eſt-ce dont on ne ſauroit diſconvenir, mais c'eſt tout leur merite, car ſi celui du Sang de Jeſus Chriſt n'y eſt appliqué, elles ſont de nulle valeur pour la Beatitude Eternelle. Un Louïs d'Or vaut ſon poids, mais il n'a que la valeur que le Commerce, ou le Prince lui donne, c'eſt pourquoi Michée s'écrie, * *Qu'offrirai-je au Seigneur qui ſoit digne de lui ? Fléchirai-je les Genoux devant le Souverain ? Lui offrirai-je des Holocauſtes, & des Veaux au deſſous d'un an ? Le puis-je appaiſer par mille Moutons, ou par des milliers de Boucs gras ? Donnerai-je mon Premier Né pour mon peché, le fruit de mon ventre, pour le crime de mon ame.* Suivez à la Lettre ce Prophete, & comme il parle des Sacrifices de ſon tems, parlez des Pénitences de celui-ci ; dites dans le même eſprit qui le fait parler, ferai-je Maigre deux jours de la Semaine, Jeûnerai-je pendant les Quatre-Tems, & le Carême, ferai-je aux Pauvres des Legs Pieux de tout mon bien, & me retrancherai-je pendant ma vie, de mon neceſſaire ? Tout cela eſt bon, mais tout cela ne ſauroit expier mes fautes, n'a aucun raport à la Juſtice Divine, & ne

* Chap. 6. verſ. 7, 8.

ſauroit

auroit lui être proportion é, † *Car le Seigneur eſt mon Dieu, & il n'a que faire de mes biens.* Il ſemble que je vous entens dire, je n'ai donc qu'à prendre le tems comme il vient, ſans m'embaraſſer de ce qui en pourra arriver : ce n'eſt pas là la conſequence que vous en devez tirer, car ſi vous pechez, vôtre peché vous ſera nuiſible, mais ſi vous faites le bien, il trouvera ſa valeur dans le mérite du Sang de Jeſus Chriſt. Faire le mal, c'eſt attirer ſur ſoi la colere du Ciel, & faire le bien, c'eſt faire ce que l'on doit faire, & rien de plus ; la Loi nous y oblige, & en ſatisfeſant à la Loi, nous ne ſatisfaiſons pas à la Juſtice de Dieu, mais à ſes Commandemens ; car ſi nous pouvions ſatisfaire à ſa Juſtice, nous pourions donner quelque choſe à Dieu, ce qui eſt impoſſible, puis que n'étant pas à nous-mêmes, nous ne pouvons par aucune ſouffrance ſatisfaire à celui à qui nous apartenons. *Si* * *nous ſommes dans l'opreſſion, dans la nudité, dans le peril, ou dans la perſecution, nous ne ſommes* ¶ *vainqueurs que par celui qui nous a aimez.* Nous devons donc la Couronne à celui auquel apartient l'honneur de la Victoire.

† Pſ. 15. 2. * Cor. 2. 9. ¶ Rom. 8.

Con-

Conſiderez le plus Illuſtres Martirs de la Primitive Egliſe, ils jouïſſent de la preſence de Dieu, mais ce n'eſt pas par le mérite de leurs ſouffrances, c'eſt parce qu'ils ont été lavez dans le Sâng de l'Agneau. C'eſt la raiſon que donne S. Jean dans ſon Apocalipſe. * *Alors un des Anciens prit la parole, & me dit, ceux qui ſont vêtus de longues robes blanches, quels ſont-ils, & d'où ſont-ils venus? Je lui dis, Seigneur tu le ſai; & il me dit, ce ſont ceux qui ſont venus de la grande tribulation, & qui ont lavé leurs longues robes, & les ont blanchis dans le Sang de l'Agneau, c'eſt pour cela qu'ils ſont devant le Trône de Dieu, ſervant jour & nuit dans ſon Temple, & celui qui eſt aſſis ſur le Trône habitera ſur eux.* Cette Doctrine, Madame, vous paroît nouvelle, je vous parle un Langage qui vous ſurprend, je ne vous parle cependant que le Langage des Apôtres, c'eſt ce langage qui éxcite la Perſecution, ceux qui le tiennent ſont héretiques ou Schiſmatiques, & on prononce Anathéme contr'eux, parce qu'ils ne veullent pas demeurer d'accord que l'on puiſſe mériter la vie éternelle par les œuvres, &

* Chap. 7. verſ. 13, 14. & 15.

encore

encore moins une augmentation de gloire. Rome décide ſur cét Article, comme ſi elle connoiſſoit à fond les choſes dont elle parle, mais, *ce ſont des choſes que l'œil n'a point vû, que les oreilles n'ont point entendûës, * & qui ne ſont point montées dans le cœur de l'homme.* N'eſt-ce donc pas une préſomption terrible, que de prétendre diſtinguer par degrez, ce dont on ne connoît pas la premiere partie, & de vouloir ſoûtenir que cette gloire merveilleuſement éxcellente, puiſſe être obtenuë par nos propres bonnes œuvres? Je dis avec l'Apôtre, * *que j'eſpere d'entrer dans le lieu Saint par le Teſtament de Jeſus Chriſt, par le chemin qu'il nous a montré, nouveau & vivant, par le voile de ſa chair.* Il n'y en a point d'autre que celui-là; vouloir monter au Ciel par ſes propres mérites, c'eſt s'abuſer groſſierement, mais eſpérer d'y entrer par ceux du ſang de Jeſus Chriſt, c'eſt marcher dans la voie qu'il a tracée de ſon Sang. Que vont donc devenir les œuvres de Surérogation, puis que la plus conſiderable de toutes celles que nous pouvons faire, bien loin d'être ſuffiſante, ne peut être miſe en ligne de compte? Où

* Heb. 10. verſ. 19. 20.

trouverons-nous ce tresor inépuisable de satisfactions surabondantes des Saints Martirs, dont le Pape fait de si grandes largesses par ses Indulgences ? Je les chercherai dans la Lettre suivante, mais je vous avertis par avance, que je ne les trouverai pas. Je suis,

MADAME,

Vôtre, &c.

Huitieme Lettre.

MADAME,

VOUS avez tant travaillé depuis que vous avez l'usage de la raison, pour gagner les Indulgences, que je suis moralement certain, que vous attendez cette Lettre avec impatience, pour voir de quelle maniere je vous prouverai que vous avez perdu vôtre tems & vos peines. Je croi que

que vous ſerez contente, quand je vous aurai allegué aſſez de paſſages pour vous convaincre qu'il n'y a rien de ſi chimérique que le treſor du Pape dans cette occaſion. Pour y prendre des richeſſes, il faut premierement y en avoir mis, & pour y en mettre, il faut auparavant les avoir en ſa puiſſance. Cela ſoit dit en paſſant, car je prouverai ſuffiſamment l'impoſſibilité de cet amas de richeſſes ſpirituelles; Si je prouve qu'il n'y a point d'œuvres de Surérogation, je conclurrai aiſément de là, que le treſor des Indulgences, eſt un treſor inventé à plaiſir, & pour ſurprendre le Peuple; que quand le Pape les diſpenſe, il ne diſpenſe rien, & que quand il les donne, il amuſe l'eſprit crédule de ceux qui lui offrent de l'Encens, & qui croient tout ce qu'il dit; parce qu'il le dit; mais il n'en va pas ainſi, & la choſe eſt trop intéreſſante pour ne la pas éxaminer de près.

Quand vous m'avez apris mon Cathéchiſme, vous m'avez fait dire, *Un ſeul Dieu tu adoreras & aimeras parfaitement*; c'eſt quelque choſe, ce mot *Parfaitement*, ſignifie beaucoup, mais il ne ſignifie pas autant qu'il doit ſignifier pour exclure les

œuvres de Surérogation. Pourquoi, par Parentheſe, ce changement fait aux Tables de la Loi ? C'eſt me direz vous, pour ſoulager la mémoire des Enfans qui retiennent plus aiſément une ligne, que douze ou quinze ; Pauvre raiſon ! On craint de fatiguer la mémoire d'un Enfant, en lui aprenant ſans en rien retrancher, le Décalogue, tel que Dieu l'a donné à Moïſe, & on ne craint pas de la leur charger par une quantité de Chanſons Profanes, c'eſt l'abus du Siecle, je ne le reformerai pas, non plus que bien d'autres, tant que Rome triomphera. Mais ſans m'arrêter aux Tables de la Loi, dont il n'eſt pas ici queſtion, voions ſeulement ce que Jeſus Chriſt dit en Saint Mathieu. *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toute ta penſée ; c'eſt la le premier & le grand Commandement, le ſecond lui eſt ſemblable, tu aimeras ton prochain comme toi même, de ces deux Commandemens dépend toute la Loi & les Prophetes.* Et de ces deux Commandemens provient la deſtruction entiere des œuvres de Surérogation ; car qu'eſt-ce que c'eſt qu'une œuvre de Surérogation ? C'eſt quelque choſe qui n'eſt point commandé par la Loi,

& que l'on fait ſans y êtr obligé par la Loi ; mais comment l'homme fera-t-il quelque choſe qui ne ſoit pas compris dans ce que la Loi commande, puis que la Loi veut la perfection entiere ? La Loi ordonne d'aimer Dieu, & de le ſervir de toutes les facultés de l'Ame, peut-t-on par conſequent faire des œuvres qui ſurpaſſent la Loi, & qui puiſſent être miſes à part, pour ſuppléer à l'indigence d'un autre Chrêtien ? Il faudroit pour cela que l'homme pût faire des actions plus parfaites que celles que Dieu commande. Bellarmin * le prétend, mais Bellarmin ſe trompe, & il ne prend pas garde qu'il eſt impoſſible de trouver en nous une perfection au delà de celle que Dieu nous demande, puis qu'il nous demande ſans reſerve, tout ce dont nous ſommes capables. L'on peut faire des œuvres que Dieu ne commande pas, comme Jeûner, porter la Haire, & le Cilice, mais la Loi & les Prophétes ne dependent pas de ces actions, dans leſquelles bien ſouvent l'homme ſe recherche beaucoup plus que Dieu. Il faut pour être parfait, reſſembler au Pere Eternel, *Soiez*, dit Jeſus Chriſt, *parfaits*, *comme vôtre*

* De Monachis, L. 2. Seſſ. 7. &c.

Pere

Pere qui eſt aux Cieux eſt parfait. Où trouver aprés cela des œuvres de Surérogation ? Quelle eſt la Creature qui puiſſe ſe vanter d'avoir aſſez travaillé en ce monde, pour acquerir une perfection qui ſoit ſemblable à celle de Dieu ? Dira-t-on que Jeſus Chriſt, dans cette occaſion, commande une choſe impoſſible, ce ſeroit une impieté que de le penſer ; mais le Sauveur du Monde nous fait entendre par là, que nôtre unique ſoin, & nôtre unique aplication, doit être de nous rendre conformes au Pere Celeſte, autant que nous le pouvons ; & en nous recommandant cette perfection, il nous recommande toute la perfection imaginable, il nous ordonne de travailler ſans ceſſe à nôtre ſalut, & d'avancer de plus en plus dans le chemin de la vertu, par laquelle nous aprochons de plus en plus de la Similitude qu'il nous propoſe, non comme un Modele où nous puiſſions atteindre, mais comme un Modele, qui par ſon infinie perfection, nous doit ſans ceſſe engager à travailler à la nôtre, pour la rendre conforme ; & attendu que toutes les perfections de dix millions d'ames n'aprocheroient encore que de bien loin de celle de Dieu, quand même toutes

ces

ces perfections ſeroient réunies en ſemble, je conclus qu'il n'y a point de Saint qui en ait de reſte pour mettre dans le treſor du Pape. C'étoit pour être conforme à Dieu le Pere, que l'Apôtre dit, *mes freres, je n'ai point encore † atteins, mais je fais une choſe, c'eſt qu'oubliant celles qui ſont en arriere, je m'avance vers celles qui ſont en avant, je tire vers le but, c'eſt à dire, au prix de la Suprême vocation de Dieu en Jeſus Chriſt.*

Il compte pour rien les bonnes actions qu'il a deja faites, il n'enviſage que celles qu'il doit encore faire, & garde le même procédé juſqu'à la derniere action de ſa vie, ne la conſidérant que comme la premiere, qui le puiſſe mener à la ſuprême vocation. Tout bon Chrêtien doit faire la même choſe, & non pas s'imaginer qu'il puiſſe en quittant ce monde, enrichir l'Egliſe Romaine du reſte de ſes mérites. * *Ceux qui meurent au Seigneur ſont bien heureux, ils ſe repoſent de leur labeur, car leurs œuvres les ſuivent.* Si les œuvres du Saint l'accompagne dans le Ciel, comment en peut-t-il laiſſer une par-

† Philip. Chap. 3. 13. 14. Apoc. 14. 13

tie

tie ſur la Te re? † *Nous devons tous paroitre devant le Tribunal de Jeſus Chriſt, afin que chacun y apporte en ſon corps ce qu'il aura fait de bien ou de mal.* St. Paul ne fait point d'exception; mais ſuivant les maximes Romaines, il en faut faire, & quoi qu'avec bien du ridicule, raiſonner ainſi, & ſe repreſenter deux choſes; la premiere eſt une ame plus que parfaite en mérite, & la ſeconde une ame imparfaite; l'une & l'autre paroiſſent devant le Tribunal de Jeſus Chriſt, mais leur état eſt bien différent, car l'ame la plus que parfaite, n'y parôit revêtuë que d'une partie de ſes bonnes œuvres, aiant laiſſé les ſurnuméraires dans les Coffres du Pape pour les beſoins de l'Egliſe, & l'autre y parôit revêtuë de ſon inſufiſance à laquelle ſont jointes les bonnes œuvres qui lui ont été données pour paſſeport & pour ſuplément. Si cela étoit poſſible, j'appellerois cela faire ſon ſalut aux dépens des autres, mais comme il n'y a nulle apparence à une réverie de cette nature, & que je n'ai fait ce raiſonnement que pour vous rendre la choſe plus ſenſible, je dis que ceux qui attendent ce ſecours pour

† 2 Cor. Chap. 5. 10.

être

être ſauvez, vont, comme dit fort bien un Savant du dernier ſiecle, en Paradis, par procureur, & en Enfer en propre perſonne. Reprenons le texte de l'Écriture, elle eſt ſi formelle contre le prétendu treſor des Indulgences, que pour peu qu'on veüille la lire, on connoît tout d'un coup la verité.

Quel eſt le Saint qui peut ſatisfaire pour ſon prochain ? Pendant que Moïſe apelé de Dieu, *le trés-fidele en toute la Maiſon*, n'a pû le fléchir pour le Peuple d'Iſraël. Ce Patriarche s'offre à porter la peine duë au Crime de ce Peuple ; *Je te prie, Seigneur*, dit il, * *ce Peuple a commis un grand Crime, il s'eſt fait des Dieux d'Or, ou pardonne lui cette faute, ou efface moi de ton livre où tu m'as écrit.* Mais le Seigneur lui repond, *qui aura peché contre moi je l'effacerai de mon livre.* † *Je ſuis le Seigneur, il n'y a point d'autre Sauveur que moi.* ‖ *Il n'y a point de ſalut en un autre, car il n'y a point non plus d'autre nom ſous le Ciel qui ſoit donné aux hommes, par lequel nous puiſſions être ſauvez.* ¶ *C'eſt l'Agneau de Dieu qui ôte les*

* Exod. Chap. 32. 31. &c. † Iſa. Chap. 43. 11.
‖ Act. Chap. 4. 12. ¶ Jean. 1. 29.

pechez

pechez du monde. Ne vous imaginez pas donc à preſent que les Saints puiſſent en quelque façon rachepter nos pechez par le mérite de leurs ſouffrances, ne comptez plus ſur les œuvres de ſurérogation, car vous ſeriez ſemblable aux Vierges folles qui pour ralumer leurs lampes, ſe flattoient de prendre de l'huile de leurs compagnes. Faites tout le bien qu'il vous ſera poſſible, & aprés avoir fait ce qui eſt en vous, dites que vous êtes une ſervante innutile, que vous n'avez rien fait qui mérite la peine d'en parler, & dans ces ſentimens d'humilité & d'abjection de vous même, travaillez tout de nouveau à la perfection de vôtre ſalut. C'eſt avec un trés-profond reſpect, Madame, que je prens la liberté de vous parler ainſi, je me flatte que vous ne le trouverez pas mauvais; vos Docteurs élevent le mérite des Indulgences, ils tâchent de vous prouver leur efficace, ſans s'attacher à en connoître la fauſſeté; car ſous quelles conditions ſont-elles accordées? Elles ne le ſont qu'à ceux, qui aprés avoir fait une entiere Confeſſion de leurs pechez, en ſont repentans, & ont une véritable Contrition de cœur; de quelle utilité peuvent être les Indulgences

à

à une perſonne que la douleur de ſes fautes met dans une pareille Scituation ? Si Dieu lui fait la grace d'être dans un repentir ſincere, qu'a-t-elle à deſirer de plus ? Que lui reſte-t-il à *laver* & à *netoier ?* Il n'y avoit pas du tems de David des Indulgences, il nous apprend pour tant que Dieu ne rejette point le Cœur contrit & humilié ; mais ce quil y a de plus admirable dans ces Indulgences, c'eſt quelles regardent l'avenir & qu'en vertu de l'autorité du Pape elles vont juſques dans le Purgatoire en enlever les ames que la juſtice Divine y détient, juſqu'à ce qu'elle ſoit ſatisfaite, car c'eſt le ſens des paroles que je trouve dans une Bule de Leon X. La voici.

" A tous les Chrêtiens fideles qui après " avoir fait vraie & entiere Confeſſion de " leurs péchez, avec repentance & con- " trition de Cœur, viendront dévotement " à la Proceſſion, *&c.* nous leur avons oc- " troié, & octroions pleine remiſſion de " tous leurs pechez, & pourvoiant au ſa- " lut & délivrance des ames fideles étant " en Purgatoire, en peine pour leurs dé- " fauts & péchez attendant la miſericorde " de Dieu, par les Prieres, ſuffrages, &

" ſatisfactions des vivans, attendu qu'elles " ne peuvent rien mériter, *Nous* par la " miſericorde de Dieu, & de la pleine " puiſſance & Autorité Apoſtolique, *Vou-* " *lons & octroions* que les ames décédées " en vraie Charité avec Dieu, pour leſ- " quelles leſdits fideles Chrêtiens aiant " pitié d'icelles, fairont aumônes & " œuvres de miſericorde, aient pleiniere " relaxation des peines & tourments, " dans leſquels, ſelon la divine juſtice, " elles ſont detenuës pour l'expiation & " purgation des déliques & démerites de " leurs pechez, par maniere de ſuffrage.

N'eſt-ce pas là, Madame, aller en Paradis par procureur, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire? N'admirez vous pas la force des paroles du Pape, mais n'admirez vous pas en même tems leur implication? Car pour moi elle me ſurprend; il accorde indulgence à des ames qui ſont détenuës en Purgatoire; la queſtion eſt de ſavoir s'il y en a un, c'eſt ce que nous examinerons dans une autre lettre, (il en faut admettre un juſqu'à la fin de celle-ci.) Mais dans quel état ſont ces ames? Dans deux Etats incompatibles, *Elles ſouffrent*, ſelon le Pape,

des peines & des tourmens pour l'expiation & purgation des déliques, & démerites de leurs pechez. Premier Etat. *Elles ſont décédées en vraie charité, unies avec Dieu.* Second Etat, Incompatible avec le premier. Si Dieu eſt encore irrité contre elles, ſi elles ſont détenuës dans ce lieu de ſouffrances pour ſatisfaire à ſa juſtice, comment peuvent-elles être unies en vraie charité avec lui? Si le Pape trouve là dedans de la poſſibilité, qu'il le faſſe donc comprendre, à ceux qui n'y en trouve point, & qu'il apprenne à tous les Incredules, comment une ame peut être en même tems, fidele & Criminelle, bien & mal avec Dieu, la choſe lui ſeroit difficile à prouver, auſſi bien que de faire entendre que les Ames ſont *décédées*, terme cependant qui ſe trouve dans la Bule, & dont vous ſentez bien la mauvaiſe Signification, car ce qui eſt décédé eſt mort, mais c'eſt une expreſſion figurée, & par laquelle on ne doit entendre, que le paſſage d'un lieu à un autre, c'eſt à dire, de ce monde dans le Purgatoire. Je ne finirois pas, ſi je voulois épiloguer toute cette Patente de Leon X. & je ſuis d'ailleurs bien aiſe, avant de fermer ma lettre, de

vous faire voir juſqu'à quel éxcés le Pape eſt prodigue d'indulgences; il n'en accorde pas pour peu à celui qui les gagne; comme cela ne lui coûte rien, il n'en eſt point avare, & une même perſonne peut gagner un nombre préſqu'infini d'années d'indulgences, non compris les quarentaines. La choſe eſt trop curieuſe pour ne la pas raporter tout au long, je vous expliquerai enſuite ce que le Pape entend par les Années, & par les Quarentaines.

Copie de la bulle du Saint Eſprit in *Saxia*, cachetée du ſcel de M. Jacques de Sabellis, Cardinal & Vicaire de nôtre St. Pere le Pape.

A *Tous Confreres de la Confrairie de la Charité en Rome, & aux Confreres de l'hopital du S. Eſprit, eſt octroié par vingt Papes, que quiconque d'eux dira étant à l'article de la mort, avec bonne repentance & contrition de ſes pechez, réclameront Jeſus, auront pleinier pardon de leurs péchez, & outre ils pourront*

ront jouïr, *uſer & être participans des Jeûnes, Vigiles, Prieres, Pélerinages en la Terre Sainte, & des Indulgences octroiées en l'an du St. Jubilé, és ſtations, & dédications de la Sainte Egliſe Romaine, & de tous biens qu'on fait audit Hopital, & par tout l'ordre du S. Eſprit par l'Egliſe Univerſelle, deſquels nos autres confreres jouiſſent, & à l'avenir pourront jouir, & s'ils alloient de vie à trepas la même année, auront pleniere remiſſion de leurs péchez, & tant qu'ils vivront, outre les ſtations des Egliſes de Rome, pourront gaigner les pardons en ſuivans. A ſavoir tous les jours de leur vie & tous les Vendredis de l'année, un an & quarente jours, les jours, Fêtes des Apôtres, deux mille ans, le jour des Rois, & par toute l'Octave, cent mille ans, le Dimanche qu'on chante la Meſſe,* omnis terra, *& tous les premiers Dimanches des mois, trois mille ans & autant de Quarentaines, & remiſſion de la tierce part de tous ſes pechez. Aux fêtes de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, à Savoir Noël, Pâques, Aſſenſion, & tous les jours de leur Octaves, deux mille ans & huit cent de Quarentaines. Le jour de la Pentecôte, & tous les jours de l'Octave, huit*

mille

mille ans & autant de Quarentaines. Le jour du St. Sacrement, & par toute l'Octave, deux mille ans, & la ſeptieme part de tous pechez. Le jour de la Nativité de nôtre Dame, & pour toute l'Octave, trente mille ans; le jour de tous les Saints, & tous les jours juſqu'au jour de St. Leonard, trois mille ans & autant de Quarentaines, & craignant (ce qu'à Dieu ne plait) qu'aucuns ne ſoient plus proclives à faire actes non licites, par confidence des Indulgences, nous voulons qu'en telle témérité, & préſomption, leſdites Graces ne ſeront vaillables, & ne pourront rien profiter.

Jugez ſi un homme qui gagne cent ſoixante-ſeſe mille années d'Indulgences, & vingt-ſept miles Quarantaines, non compris la pleniere de chaque jour de ſa vie, n'en a pas à revendre, & s'il n'y a pas de la folie dans une pareille conceſſion. Mais le Pape ne court aucun riſque dans la livrance de cette Marchandiſe, car de tous ceux qui ſont partis pour l'autre monde avec la confiance du mérite & de la vertu des Indulgences, il n'y en a pas un qui ſoit venu lui faire des reproches de ſa tromperie, ni le remercier du ſoulagement

que

que cela lui a procuré. Je finis ma Lettre, en vous donnant l'intelligence de ces termes, 10000. ans, 2000. ans, *&c.* & de ceux des jours ou des quarantaines ; aiez donc la bonté de ſavoir que, *Les* * *Indulgences ſe donnent en diverſes manieres. Quelques fois elles ſont limitées de la part des pechez, comme quand il eſt dit, il gagne l'Indulgence de la troiſiéme partie de ſes pechez, c'eſt-à-dire, il gagne l'indulgence laquelle pardonne la peine dûë à la troiſiéme partie des pechés. Les indulgences ſe donnent auſſi en une autre maniere, laquelle eſt pareillement limitée, pour le nombre des jours ou des années, comme quand on dit, il gagne Indulgences de* 8. 10. *ou* 12. *jours*, 8. 10. *ou* 20. *ans. Par ces jours ou années ne ſe doivent point entendre les jours ou ans que le Purgatoire doit durer, mais les jours & ans des Pénitences enjointes, ou leſquelles ſe pourreient enjoindre ſelon les Canons.*

Pour l'intelligence de ces mots, & autant de Quarantaines, il faut ſavoir que quand les Canons enjoignoient des Pénitences de pluſieurs jours, & ſouvent en nombre de quarante, durant leſquels les Pénitens faiſoient une penitence plus étroite, &

* Tiré d'un Imprimé à Liege, l'an 1627.

plus auſtere, ſi comme Jeûner au pain & à l'eau, ou plus étroitement qu'on eſt accoûtumé de Jeûner, & durant auſſi ces jours, les Pénitens vaquoient à Prieres & Oraiſons, & à Diſciplines Corporelles, & ces jours s'apelloient, Quarantaines.

Je ne ſai ſi tout ce que je viens de transcrire vous donne quelque intelligence des Indulgences, de leurs jours & de leurs Quarentaines, mais je ſai bien que le Pape diſpenſe de ce qui ne ſubſiſte plus, depuis que la Confeſſion Auriculaire a été établie, car depuis ce tems-là les peines Canoniques ont été retranchées. Quoi qu'il en ſoit, tout ce que je vous envoie à ce ſujet, c'eſt-à-dire, la Bule & l'Explication qui la ſuit, tout cela, dis-je, eſt fidelement copié ſur un Imprimé autentique, bien aprouvé par Meſſire Jean de Chokier, Chanoine & Vicaire de Liege, l'an 1627. Ainſi vous ne devez pas le revoquer en doute; n'y ajoûtez cependant pas plus de foi, que la choſe le mérite, mais donnez la toute entiere à la ſincerité avec laquelle je ſuis très-reſpectueuſement,

MADAME,

Vôtre, &c.

Neu-

Neuvieme Lettre.

MADAME,

AU Mérite des bonnes œuvres, aux œuvres de Surérogation, & aux Indulgences, doit ſuccéder le Purgatoire, car il y a autant de réalité dans le dernier, que dans les premiers. Je le chercherois tout à l'heure, ſi je n'avois pas remarqué que je laiſſerois en arriere une Déciſſion du Concile de Trente, * qui n'eſt pas tout à fait indigne de vos Réflexions, puis qu'elle vous oblige de croire que les Prêtres ne vous pardonnent pas comme Ambaſſadeurs de Jeſus Chriſt, ou comme Hérauts de ſa Grace, mais comme Juges, & par forme de Juriſdiction. Rien n'eſt ſi faux que ce Canon, & vous en allez convenir. Laiſſons à part la Confeſſion, par le moien de laquelle le Prêtre connoît les pechez de ceux qui s'accuſent ;

* Seſſ. 14. Can. 9.

qu'elle ſoit bien, ou inutilement établie, cela ne fait rien à ma Theſe, dans laquelle je ſoutiens que le Prêtre ne ſauroit prononcer comme Juge, mais ſeulement comme Héraut; il donne l'abſolution, je l'avouë, mais il ne donne pas la ſeureté, car ſi ſon abſolution étoit éficace, le Pénitent dépourvû de diſpoſitions ſuffiſantes, pour obtenir de Dieu le pardon de ſes fautes, recevroit par la vertu des paroles que le Prêtre prononce, un ſurcroît de ce qui lui manqueroit. Mais ſur quoi ce Prêtre prononce-t-il? Sur une choſe qu'il ne connoît pas, ſur le repentir, ou ſincere ou ſimulé de ſon pénitent. Vous me direz que ſi le pénitent n'eſt pas dans l'état où le doit mettre un véritable repentir, l'abſolution ne lui profite de rien, & que s'il n'a pas de contrition parfaite, il doit avoir au moins l'attrition. Je vous accorde tout cela, ſelon vos Principes, mais accordez moi à vôtre tour, que quelque bien diſpoſé que ſoit celui qui ſe Confeſſe, le Prêtre à ſon égard n'eſt point Juge, mais ſeulement Héraut du pardon qu'il annonce, *Il y a un ſeul Légiſlateur & Juge, * qui peut ſauver & détruire, toi qui eſt-tu qui juge ton prochain?* L'Apôtre

* Saint Jacques 4. 12.

parle

parle ici d'un Légiſlateur qui donne les Loix de la Conſcience, il faut donc que vous conveniez, que puis qu'il n'y en a qu'un ſeul, il n'y en a point d'autre que Dieu, & par conſequent point d'autre qui puiſſe remettre les pechez comme Juge. Mais voici un paſſage qui me paroît encore plus fort, & d'où il faut abſolument conclure, que les veritables Paſteurs, en nous annonçant le pardon de nos fautes, le font comme Miniſtres de Dieu, & comme Ambaſſadeurs de Jeſus Chriſt. *Nous ſommes* * *donc Ambaſſadeurs pour Chriſt, comme ſi Dieu exhortoit par nous. Nous ſupplions pour Chriſt, que vous vous reconciliez à Dieu.* Pourquoi le Pape veut-t-il que lui & ſes Emiſſaires pardonnent les pechez, comme Juges, pandant que l'Apôtre ſe contente de dire, qu'il ſuplie pour Chriſt qu'on ſe reconcilie à Dieu. † *Il faloit que le Chriſt ſouffrit, & reſſucitât le troiſiéme jour, & qu'on Prêchât en ſon Nom pénitence, & remiſſion des pechez*; mais le Pape, par tout où il eſt le Maître, veut que la rémiſſion des pechez y ſoit, non ſeulement annoncée, mais encore donnée par voie de Juriſdiction. *Je* ¶ *ſuis ce-*

* Cor. 2. 5. 20. † Luc 24. 46. ¶ Is. 43. 25.

lui

lui qui abſous tes iniquités à cauſe de moi, & je ne me ſouviendrai plus de tes pechez. Celui qui *eſt*, eſt celui qui eſt offencé par le peché, il eſt donc le ſeul qui puiſſe nous les remettre & nous les pardonner. L'Evêque de Rome dit, qu'il a les Clefs, que Jeſus Chriſt les lui a données en la perſonne de Saint Pierre, & de ſes Succeſſeurs; qu'il peut lier & délier; que tout ce qu'il lie, eſt lié aux Cieux; & que tout ce qu'il délie ici bas, eſt délié aux Cieux; cela eſt vrai dans un ſens, mais ce n'eſt pas comme le Pape l'entend. *Le Saint * & le véritable, qui a la Clef de David, qui ouvre & nul ne ferme, qui ferme & nul n'ouvre.* C'eſt Jeſus Chriſt dont je parle ici avec le Diſciple bien aimé. Quand le Sauveur a donné les Clefs à Saint Pierre, & à tous les Paſteurs fideles en ſa perſonne, il ne les leur a pas données comme à des Juges Suprêmes, mais comme à des Miniſtres, qui ouvrent le Ciel, quand ils annoncent la grace de Dieu aux pecheurs contris & humiliés, & qui le ferment quand ils annoncent les rigueurs de la Juſtice Divine, aux cœurs impenitens. J'ai dit aux fideles Paſteurs, car s'ils ſont ignorans ou mau-

* Apoc. 3. 27.

vai

vais dans l'uſage qu'ils font de ces Clefs, ce qu'ils lient n'eſt pas lié, & ce qu'ils délient n'eſt pas délié ; en un mot ce qu'ils arrêtent ſur la Terre, n'eſt pas ratifié dans le Ciel.

Paſſons maintenant au Purgatoire, & voions s'il eſt vray qu'il y en ait un, & que les Ames y ſoient détenuës pour y expier le reſte de leurs fautes. Le Concile de Florence établi formellement ce lieu imaginaire, & dit, *que celui qui ne le croira pas ſera danné.* Celui de Trente Seſſ. 6. Canon 30. dit, *que nôtre Sauveur ne nous a delivrés que de la Coulpe, & non pas de la peine duë à la Coulpe, ou de la peine duë à nos pechez.* Où les Peres de l'un & l'autre Concile ont-ils pêché ces belles idées ? Quand même nous n'aurions pas l'Ecriture contr'eux, la ſeule raiſon détruit ces Dogmes. Si le Sauveur du monde, par l'Efuſion de ſon Sang ne nous a délivrez que de la Coulpe, & que nous ſoions encore obligez de ſatisfaire à la juſtice Divine pour la peine, l'ouvrage de nôtre rédemption eſt imparfait, & nous devenons en partie nos propres Rédempteurs, c'eſt l'induction que l'on doit naturellement tirer du Canon du Con-

cile

cile de Trente. Cependant, *Jeſus Chriſt, nous a rachetés de la malédiction de la Loy, * aiant été fait malédiction pour nous.* La malédiction de la Loy, eſt la peine que meritent ceux qui tranſgreſſent la Loy. Jeſus Chriſt, par ſes Souffrances, a ſubi cette malédiction, il nous en a donc rachetés. † *Il a lui même porté nos péchez en ſon Corps ſur le bois, afin qu'étant morts au peché, nous vivions en juſtice ; c'eſt par ſa meurtriſſure que nous avons été guéris.* Nôtre ſalut vient de ſes plaies, ſes plaies ſont les peines que méritoient nos péchez, il nous a donc délivrez de la Coulpe & de la peine. ¶ *Il vous a vivifiés enſemble avec lui, vous aiant pardonné tous vos péchez, il a effacé l'obligation qui étoit contre vous par Décret, & vous étoit contraire, il l'a abolie & attachée à ſa Croix.* L'on ne doit plus une ſomme quand l'Obligation en eſt biffée ou déchirée ; le Decret qu'on avoit obtenu en conſequence contre le débiteur, ne ſubſiſte plus, & le créancier n'a plus d'action contre lui pour le faire mettre en priſon. Pourquoi donc inventer un Purgatoire où l'on enferme les ames

* Gal. Ch. 3. 13. † 1. St. Pier. Ch. 2. v. 14.
¶ Col. Chap. 2. ver. 13. 14.

que

que le Sauveur a lavées dans ſon ſang? Ce ſang étoit-il inſufiſant? N'a-t-il ôté que la Coulpe, incapable d'en enlever la peine? † *Si nous cheminons en lumiere, comme lui eſt lumiere, nous avons communion l'un avec l'autre, & le ſang de Jeſus Chriſt ſon fils, nous nétoie de tout peché.* Qui dit tout, n'excepte rien. Le Diſciple bien aimé ne dit pas, que le ſang du fils de Dieu ne nous ait nétoiez que de quelques péchez, mais de *tout peché*, c'eſt-à-dire, de la Coulpe & de la peine, car ſi ce paſſage ne devoit être entendu ainſi, comment ſeroit-il vray que nous aurions communication avec Dieu, comment marcherions nous en lumiere? Nous ſerions ſemblables à un homme, qui la nuit porteroit un flambeau à lamain ſans être alumé, il chemineroit dans les tenêbres, & ſon flambeau lui ſeroit de nulle utilité. Le ſang de Jeſus Chriſt, ſelon la Doctrine Romaine, eſt le flambeau de l'homme pécheur, mais pour pouvoir marcher, & trouver avec de la lumiere, la porte du Ciel, il faut paſſer par le Purgatoire, & y allumer ce flambeau. * *Jeſus Chriſt eſt apparu une fois pour la deſtruction du peché par le Sacrifice*

† Jean. Chap. 1. 7. * Heb. Chap. 9. 26.

de ſoi-même. Puis que le fils de l'homme a détruit le peché par l'Effuſion de ſon ſang, le peché ne ſubſiſte donc plus dans ceux auſquels le merite de ce precieux ſang eſt appliqué. Où le peché ne ſubſiſte plus, il n'y eſt plus ſujet à aucun accident, il ne l'eſt donc plus au feu du Purgatoire; s'il y eſt ſujet, il n'eſt pas vrai que le Sauveur des hommes † *ſoit propiciation pour nos pechez, & non ſeulement pour nos pechez, mais auſſi pour ceux de tout le monde*; car s'il a expié nos pechez par ſes ſouffrances, Dieu ne nous y oblige plus, ou bien ſe feroit demander deux fois le paiement d'une même debte, ce qui eſt abſurde. Le fils de Dieu a porté nos péchez, l'Egliſe Romaine en convient, c'eſt une vérité qu'elle trouve dans l'Ecriture, elle y trouve également * *qu'il a porté nos douleurs, qu'il a été eſtimé comme un Lépreux, navré & froiſſé pour nos iniquitez.* Que *la diſcipline de nôtre Paix eſt ſur lui*, & que *nous ſommes guéris par ſa plaie.* Qu'elle convienne donc qu'il nous a délivrés de la peine, comme elle demeure d'accord qu'il nous a délivrez de la Coulpe, car la raiſon de l'un, eſt celle de l'autre

† 1. St. Jean. Ch. 2. 2. * Iſaie. Ch. 53. 45.

&

& le Texte de l'Ecriture n'eſt pas plus fort d'un côté que de l'autre; mais enfin il y a des Moines, & ſans les Moines il n'y auroit point de Purgatoire, il les fait ſubſiſter ainſi que les pauvres Prêtres, qui ſans le Purgatoire n'auroient guéres de Meſſes à dire. Combien de Siecles ſe ſont écoulez, ſans qu'on ait entendu parler de ce troiſieme lieu? Mais ce lieu ſuppoſé attendri les vivans en faveur des morts, l'on fait des Fondations pour eux, l'on dit des Meſſes, elles ſont paiées à l'intention de leur ſoulagement, c'eſt ce que Rome demande pour faire ſubſiſter une infinité de gueux volontaires, dont la cuiſine iroit fort mal, ſi elle n'étoit échauffée par le feu du Purgatoire. Le ſecond Livre des Machabées a été long-tems regardé comme Apocriphe, & eſt encore reputé tel parmi les Proteſtans, mais il s'eſt trouvé Orthodoxe dès qu'il a falu fonder le Refectoir des Moines. *C'eſt une penſée Sainte & ſalutaire de prier pour les morts, afin qu'ls ſoient delivrés de leurs péchez.* Sans m'arêter à décrier l'Auteur de ce Livre, je m'arête au paſſage ſeul, & ne m'émbaraſſe point des perſonnes dont l'Hiſtorien parle, elles avoient péché contre la Loy, cela eſt cer-

tain, mais pour cela, le paſſage n'établi pas le Purgatoire, puiſque le Purgatoire ne regarde pas la Coulpe; le Sang de Jeſus Chriſt l'aiant effacée toute entiere, il ne regarde que la peine que la Coulpe a meritée, & ce n'eſt point de cela, que le paſſage que je viens de raporter parle, il parle du Crime & non de la ſuite du Crime, ou de la peine qui luy eſt duë. Il eſt donc vrai que ce paſſage ne prouve point ce qu'on lui veut faire prouver. On repreſente St. Pierre avec deux Clefs, celle du Ciel, & celle de l'Enfer; mais ſi jamais je fais peindre un Pape, je lui en donnerai trois, car j'ajoûterai celle du Purgatoire comme une nouvelle acquiſition au Domaine de Rome. St. Pierre n'avoit qu'un foible pouvoir en comparaiſon de celui des Papes d'aujourd'hui, il n'avoit puiſſance que d'ouvrir & de fermer le Ciel, d'ouvrir & de fermer l'Enfer, mais les Papes ouvrent & ferment le Purgatoire, & en tirent outre cela un nombre infini d'ames à la fois. Cette Idée m'en fait revenir une aſſez plaiſante. Un Jéſuite d'Anvers voiant un jour entrer dans l'Egliſe de ſon Couvent un gros Seigneur, qui y venoit plûtôt par curioſité que par dévotion (car ce n'étoit

toit pas pour y entendre la Meſſe, attendu que c'étoit après midi, & que d'ailleurs cette Egliſe eſt belle, tant par le Marbre dont elle eſt ornée, que par les Peintures qui en ſont exquiſes) Ce Jéſuite, dis-je, d'un air *Caffar* & plein de modeſtie, fit à ce Seigneur, une profonde révérence, & lui preſenta un baſſin, en lui inſinüant fort civilement, qu'il étoit deſtiné à recevoir la libéralité des perſonnes bien intentionnées, pour les néceſſitez & le ſoulagement des ames du Purgatoires. Ce Seigneur mit d'abord la main à la bourſe, & en tira une piece d'or qu'il jetta dans le baſſin. Le Jéſuite qui ſavoit ſa leçon, lui étala quelques fleurs de Rhetorique pour le perſuader, avec Eloquence, que cette action étoit très-méritoire, & qu'il ſavoit, de ſcience certaine, qu'elle avoit été ſi agréable à Dieu, que dans le même moment, il y avoit eu une ame délivrée des flames du Purgatoire, & déja placée au Rang des bien-heureux, dans le ſejour de l'Eternité. Le Seigneur qui avoit écouté le Jéſuite avec beaucoup de tranquilité, porta la main au baſſin, y reprit la piece d'or & la remit dans ſa bourſe. Le Jéſuite demeura un peu interdit, & rapellant ſes

Eſprits

Eſprits qui n'étoient pas plus loin que la piece d'or, lui demanda pour quoi il lui ôtoit ce qu'il lui avoit donné ; c'eſt parce que vous me venez de dire que cette piece avoit déja produit tout l'effet que vous en attendiez, & qu'elle a delivré une ame du Purgatoire. Quand on eſt au Ciel on n'en ſort plus, ainſi je ne fais aucun tort à cette ame en reprenant ma piece. Le Purgatoire eſt établi ſur des viſions à peu prés pareilles. * Car *Dieu ne nous a point fait ſelon nos péchez, il ne nous a point rendu ſelon nos iniquitez ; ſelon la hauteur du Ciel à la Terre, il a confirmé ſa miſericorde, ſur ceux qui le craignent. D'autant que l'Orient eſt éloigné de l'Occident, d'autant a-t-il éloigné de nous nos iniquitez. Comme le Pere a pitié de ſes Enfans, le Seigneur a pitié de ceux qui le craignent.* Je ne ſcai ſi vous trouvez ce paſſage auſſi fort qu'il me le paroît, mais je ſcai bien qu'il ne permet pas d'admettre un Purgatoire car ce Purgatoire n'eſt pas pour amander le pecheur, il eſt pour ſatisfaire à ce dont l'ame fidelle peut encore être redevable à Dieu, c'eſt le ſentiment de l'Egliſe Romaine, mais puiſque la miſéricorde d

* Pſa. 102. Seſſ. 10. 11. 12. & 13.

Die

Dieu eſt confirmée ſur ceux qui le craignent, & qu'il la leur accorde avec autant d'abondance, que le Ciel eſt éloigné de la Terre, c'eſt-à-dire, au delà de ce qui ſe peut exprimer, que reſte-t-il à faire pour ſe concilier cette miſéricorde? Si nos péchez ſont par la miſéricorde de Dieu auſſi loin de nous quand il nous les a pardonnez, que l'Occident l'eſt de l'Orient, comment peuvent-ils nous rendre ſujets à la peine? Enfin ſelon le Prophete, Dieu a pitié de nous comme un Pere a pitié de ſes Enfans, il n'eſt donc pas poſſible qu'il nous condanne pour la peine d'une Coulpe qu'il nous a pardonnée, & nous aſſujétiſſe au ſuplice d'un feu ſept fois plus fort que le nôtre, car c'eſt le degré de chaleur que vos Docteurs lui donnent, comme s'ils avoient fait une deſcente ſur les lieux.

Il n'y a point de Pere dont la tendreſſe égale celle du tout Puiſſant, & il n'y a cependant point de Pere qui châtie ſon Enfant pour une deſobeïſſance qu'il lui aura pardonnée, ni qui le livre au feu pour un crime qu'il lui aura promis d'oublier. * *En verité, en verité je vous dis, que celui qui entend ma parole, & croit à celui qui*

* St. Jean. Chap. 5. 24.

m'a

m'a envoié, a la vie Eternelle, & ne ſera point condanné, mais paſſera de la mort à la vie. Trouvez-vous là le Purgatoire? Jeſus Chriſt ne met point d'Intervalle entre la mort & la vie; pourquoi l'Egliſe Romaine y place-t-elle donc le Purgatoire, comme un Lieu par où le plus juſte doit abſolument paſſer, quand même ce paſſage ne ſeroit que d'un Clin d'œil? Enfin pour finir cette matiere, Ecoutez ce que Dieu dit à Joſias, * *Je t'aſſemblerai avec tes Peres & tu ſeras en paix dans ton Sépulchre, afin que tes yeux ne voient pas tous les maux que je dois faire venir ſur ce lieu-ci.* Quelle grace le tout Puiſſant auroit-il fait à Joſias, ſi pour lui éxempter la peine de voir l'affliction de Jéruſalem, il l'avoit retiré du Monde pour ſubir celle du Purgatoire? Il lui en auroit épargné une mediocre pour lui en faire ſentir une mille fois plus cuiſante, & à laquelle il n'y a nulle comparaiſon. En vérité cette Doctrine eſt auſſi chimérique que celle des Limbes. C'eſt une quatrieme place qu'on m'a voulu obliger de croire, mais à laquelle je n'ai pas plus de foi, qu'à la précedente; elle a quelque ſorte d'utilité

* Rois. 4. Chap. 22. 20.

politique,

politique, c'eſt tout ; elle répend dans l'ame, d'une tendre Mere, une Crainte qui l'engage à ſe menager avec plus de précaution pendant ſa groſſeſſe, afin d'aporter ſon fruit à terme, dans l'aprehenſion qu'elle a qu'il ne ſoit privé éternellement de la vuë de Dieu, s'il expiroit ſans être Bâtiſé ; mais ſur quoi cette Idée eſt elle appuiée ? Sur un paſſage qu'on prend à la Lettre, ſans en vouloir développer le ſens & l'Eſprit, *Si quelqu'un n'eſt régeneré d'eau & d'Eſprit, il n'entrera point au Roiaume des Cieux.* Cela paroit ſans replique, & ſemble rendre le Batême d'eau d'une néceſſité ſi abſoluë, que ſans le recevoir, on ne puiſſe être ſauvé, mais Dieu peut-il commander l'impoſſible, & n'arrive-t'il pas mille accidens, qui privent les Enfans du Batême, ſans qu'il y ait la moindre faute du côté des Parens. L'Egliſe Romaine veut que cet Enfant ſoit abſolument relégué dans les Limbes, & que ce paſſage de l'Ecriture ſoit ſans interprétation. Tout le monde convient que le Batême a ſuccédé à la Circonſion, dont voici l'Ordonnance. * *Tout enfant mâle Agé de huit jours ſera Circoncis.* Combien d'Enfans dans l'Ancien

* Gen. Chap. 17. 12. Levit. Chap. 12. 3.

Teſtament, morts avant le huitieme jour, & par conſéquent avant que d'être Circoncis! l'Egliſe Romaine danne ces Enfans, mais le Prophete Roi ne les danne pas, car c'eſt ainſi qu'il parle de ſon fils qui étoit mort le ſeptieme jour. * *J'ay Jeûné, j'ai pleuré pour l'Enfant, quand il vivoit encore, car je diſois, qui ſait ſi Dieu me le donnera, & s'il permettra qu'il vive, mais à preſent qu'il eſt mort, pourquoi Jeûnerai-je? Le pourai-je faire revenir? J'irai plûtôt à lui, mais il ne retournera pas vers moy.* Cet enfant n'étoit point Circoncis, cependant le Prophete le croit dans le Lieu où il aſpire lui même d'être un jour, c'eſt à dire, au Lieu où ſont les bien-heureux. *Le Peuple qui nâquit au Deſert, pendant l'Eſpace de quarente ans qu'il † fut dans le chemin du très-large Deſert, ne fut pas Circoncis.* Dira-t'on que tous ceux qui vinrent au monde dans cette route, & qui moururent pendant ces quarente années, ſont dannés? Ce ſeroit à mon avis une choſe auſſi impoſſible à prouver, que témérairement avancée. Je ſay bien que l'Egliſe Romaine admet trois ſortes de Batême, celui d'Eau, celui de Feu, de Deſir,

* Rois 2 Ch. 12. 22. 23. † Joſué Ch. 5. 5.

ou

ou du St. Eſprit; & celui de Sang; & que dans le Cas de néceſſité les deux derniers ont le même effet que le premier, c'eſt à dire, qu'un homme qui n'eſt point encore Batiſé, & qui dans l'impoſibilité de l'être, le ſouhaitte avec ardeur, & meurt dans cette diſpoſition, eſt Batiſé du Batême de feu, de deſir, ou du St. Eſprit, (car ces trois mots ſont Sinonimes;) de même celui qui n'eſt point encore Batiſé, & qui pour la foi ſouffre la mort, eſt Batiſé dans ſon Sang; mais tout cela n'eſt pas le Cas des Enfans, qui ne ſauroient être reſponſables de la négligence de leurs Parens, car dit Ezechiel, *le fils ne portera pas l'iniquité de ſon Pere, & le Pere ne portera pas l'iniquité de ſon fils*, ce qui arriveroit cependant à un Enfant qui ſeroit danné, parce que ſes Parens auroient négligé de le faire Batiſer. Permettez moi de fermer ma Lettre en vous aſſeurant par elle, comme par les précedentes, que je ſuis avec tout le reſpect poſſible.

MADAME,

Vôtre, &c.

Dixieme & derniere Lettre.

MADAME,

PAR l'éxatitude avec laquelle je me ſuis donné l'honneur de vous écrire toutes les fois que j'en ai trouvé l'occaſion, je vous ai envoié les principaux points de ma Croiance, dans un jour tel que ma foible capacité, aidée de la connoiſſance médiocre que j'ai des Ecritures Divines, a pû me le permettre. Un génie plus profond que le mien, vous ſatisferoit davantage, & tireroit indubitablement, des paſſages mêmes dont je me ſuis ſervi, des conſéquences plus fortes & plus ſenſibles. Quelque peu que je vous aie dit, je vous en ai dit aſſez pour vous donner lieu de vous éclaircir par vous même. Je ſai que vous liſez éxactement les Epîtres & les Evangiles de chaque jour, mais feüilletez dans l'Ancien Teſtament, foüillez-y, & ne vous arrêtez pas à la défenſe qu'on

vous

vous fait de l'ouvrir. C'eſt vouloir reſter dans l'aveuglement que de ne pas chercher la lumiere. Je vous ai prouvé l'obligation où nous ſommes d'en faire nos plus ſérieuſes Méditations, c'eſt pourquoi je ne le repéterai point. Je paſſe donc à ce qu'il y a de plus Eſſentiel, je veux dire, à la Preſence Réelle. Cette Doctrine que je réfuterai, avec la grace de Dieu, du mieux qu'il me ſera poſſible, nous conduira loin. Il faudra parler, de la multitude infinie d'endroits où Jeſus Chriſt ſe trouve dans un même moment; de la Tranſubſtantiation, de la Communion ſous les deux Eſpeces; du Retranchement de la Coupe, de la Vertu des paroles que le Prêtre prononce, & enfin de la Meſſe. Si je ne puis renfermer tout ce que j'ai à vous dire ſur ce ſujet dans la grandeur d'une Lettre ordinaire, je la ferai double, parce que celle-ci ſera la derniere que je vous écrirai de Hollande, n'aiant pas deſſein d'y faire encore un long ſéjour, réſolu de paſſer inceſſamment en Angleterre.

Dans la Doctrine de l'Euchariſtie, il ſemble que le Concile de Trente ſe ſoit apliqué à renverſer entierement l'Ecriture; Il n'a pas prononcé un ſeul Article ſur ce ſujet, qui n'y ſoit formellement contrai-

re.

re. La hardieſſe avec laquelle je vous Ecris ceci, vous ſurprend, je ſuis perſuadé que tous vos Sens ſe revoltent contre moi, & que cependant, par raport à ce que vous avez déja lû dans mes autres Lettres, vous voulez encore lire tout ce que celle-ci contiendra; ſi cela eſt ainſi, à la bonne heure.

On a raiſon de vous Prêcher, qu'à l'égard de l'Euchariſtie, *Il faut une Foi ſoumiſe & entierement aveugle, que la Raiſon, & les Sens n'y doivent avoir aucune part, qu'ils ne ſont pas capables d'en juger, & que le moindre doute qu'on peut former ſur la Réalité, eſt un crime terrible.* Ne craignez point les Anathêmes, & les Excommunications de Concile, mais craignez la Juſtice Divine que vous irritez par une Idolatrie affreuſe. Tous les Paſſages que je vais vous raporter, ſont ſi clairs & ſi évidens, qu'ils n'ont point beſoin de gloſe. Voici le premier, je le tire des Actes des Apôtres, où en parlant de Jeſus Chriſt, il eſt dit, *Il faut que le Ciel le contienne juſqu'au tems de l'accompliſſement de tout ce que Dieu a prédit par la bouche des Saints Prophetes dès le Commencement du Monde.* Comment ce Divin Sauveur peut-il être

ſur vos Autels, & dans vos Tabernacles, d'une Préſence Réelle & Corporelle, ſi le Ciel le doit contenir juſqu'à la conſommation des Siecles? Car il ne s'agit pas ici de diſtinguer l'Humanité, d'avec la Divinité, le Paſſage ne parle que de l'Humanité, on ſait que comme Dieu, il eſt par tout, mais il s'agit de ſon corps Glorieux & Reſſuſcité, monté au Ciel, & aſſis à la droite du Pere, d'où il viendra juger les vivans & les morts. Pourquoi l'Egliſe Romaine veut'elle ſe vanter d'avoir entre les mains de ſes Miniſtres, ce Sacré Treſor, puis que les Apôtres nous aſſeurent qu'ils l'ont vû s'élever aux Cieux, & qu'il y doit être juſqu'à la conſommation des Siecles? Pourquoi l'Egliſe Romaine ordonne-t-elle de croire ſous peine de damnation éternelle, que le Verbe Incarné vient par la vertu de cinq paroles, ſe renfermer dans une petite Hoſtie, autant de fois qu'ils le veulent, & autant qu'il le plaît au plus indigne, comme au meilleur Prêtre; qui des deux a raiſon, Madame? Croira le Concile qui voudra, pour moi je croi les Apôtres, *Vous aurez* * *toûjours les Pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas*

* Mat. Chap. 26. verſ. 11.

toû-

toûjours. Le Fils de Dieu auroit-il ainſi parlé, s'il étoit vrai qu'il eut dût être d'une Préſence Réelle & Corporelle dans l'Euchariſtie ? Ne ſe ſeroit-il pas pas énoncé autrement ? Car c'eſt en vain qu'on veut perſuader au peuple crédule, que nous l'avons d'une maniere differente de celle des Apôtres, à moins qu'on ne veüille demeurer d'acord, que les Apôtres l'avoient éfectivement, & que les Romains, quant à ſon Humanité, ne l'ont que chimériquement. *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, mon Pere l'aimera,* * *nous viendrons à lui, & nous habiterons en lui.* Le Pere Eternel ne s'eſt point Incarné, il ne peut donc par conſequent habiter en nous d'une maniere Corporelle, il n'y peut habiter que par ſa Divinité. Pourquoi veut-t-on que le Fils n'y habite pas de la même maniere, & ſurquoi fonder la difference de leur Préſence, puis que Jeſus Chriſt ne la diſtingue pas ? *Nous ne connoiſſons* † *perſonne ſelon la chair ; & quoi que nous aions connu Chriſt, ſelon la chair, cependant nous ne le connoiſſons plus à preſent.* Les Catholiques Romains ont une connoiſſance plus étenduë que l'Apô-

* Jean 14. 23.

† 2 Cor. 5. 16.

tre,

tre, il ne le connoît plus ſelon la chair, mais les Romains, quand ils voient une Hoſtie après la Conſécration, quelque petite qu'elle ſoit, ils y voient l'humanité du Sauveur toute entiere. Cependant ce que je trouve de facheux pour eux, c'eſt que ſi on mêle cette hoſtie parmi d'autres qui ne ſoient pas conſacrées, ni eux, ni le Prêtre même ne la peuvent reconnoître; preuve ſenſible d'une réalité bien imaginaire. L'Apôtre ne connoit plus Jeſus Chriſt qu'en Eſprit, mais les Romains le connoiſſent en chair & en os, ce ſont des Impoſteurs, n'ajoûtez pas Foi à leurs paroles, * *& ſi on vous dit, voiez il eſt au Deſert, ne ſortez point, il eſt dans les Cabinets ne le croiez pas.* Ne croiez donc point ceux qui veulent vous perſuader qu'il eſt dans un Tabernacle, ou dans une boëte, qu'un Curé de vilage met dans ſa poche, lors qu'il va porter le Viatique à un malade qui demeure à quelques lieües de ſon Preſbitére.

Etablir pour Article de Foi que Jeſus Chriſt eſt dans l'Euchariſtie d'une préſence réelle, & Corporelle, eſt une choſe qui ne ſauroit abſolument tomber ſous les

* Mat. 24. verſ. 26.

ſens, qui répugne entierement à la raiſon, & qui ne trouve dans l'Eſprit humain aucune poſſibilité, mais une contradiction manifeſte & abſoluë, c'eſt pourquoi les Docteurs Romains par une ſuite néceſſaire à l'Article précédent, obligent de croire ſous les mêmes peines, & avec la même Foi, que le Divin Rédempteur eſt en même tems, dans pluſieurs lieux, inviſible & Impalpable; qu'il y eſt comme le ſon d'une Trompete, eſt en mille oreilles. C'eſt la comparaiſon des petits Catéchiſmes Romains, & une comparaiſon fort mauvaiſe; car le ſon d'une Trompete n'eſt rien de réel, c'eſt un air modifié, & dont l'agitation ſe porte juſqu'à un certain point au de là duquel on n'entend plus rien. Mais ſans nous trop arrêter aux raiſons humaines qui toutes fortes, & toutes bonnes qu'elles pourroient être, n'auront jamais le Caractere requis pour conduire nôtre Eſprit en Captivité, écoutons Jeſus Chriſt lors qu'aprés ſa Reſurrection, il apparut à ſes Apôtres. * *Voiez*, dit il, *mes mains & mes piés, car je ſuis tel que j'étois, tâtez moi, car un Eſprit n'a ni chair ni os comme vous voiez que j'ai, & quand il leur eut*

* Luc. 24. v. 39. 40.

dit

dit ces choſes, il leur montra ſes mains & ſes piés. Ce divin maitre pour convaincre ſes Apôtres, & les aſſeurer de ſa Préſence Réelle & Corporelle, la leur prouve par un état ſemblable à celui où il étoit avant ſa mort & paſſion, pour leur apprendre que ſa Réſurrection, a glorifié en lui la Nature humaine, ſans la détruire; mais Rome la détruit, & veut qu'une choſe qui lui eſt eſſentielle, & ſans laquelle elle ne peut ſubſiſter, ſe trouve cependant dans la plus petite partie d'une hoſtie, comme dans la plus grande, & dans un point qui n'eſt diviſible que par l'imagination, comme dans une grandeur telle qu'on la voudra ſuppoſer.

Dieu eſt infiniment puiſſant, il peut faire une infinité de choſes que l'homme ne ſauroit comprendre, mais Tout-puiſſant qu'il eſt, il ne ſauroit changer l'Eſſenſe des choſes, ſans leſquelles la choſe ne ſeroit plus; il ne ſauroit faire un baton ſans deux bouts, ni des montagnes ſans vallées; de même il ne peut faire qu'un corps ſoit dans pluſieurs endroits en même tems, & dans le même lieu tout entier ſous mille eſpeces differentes en nombre, égallement contenu & renfermé dans la derniere, com-

me dans la premiere. * *Il dit à Thomas, mets ton doig ici, & regarde, avance auſſi la main, & la mets en mon côté, & ne ſois point incrédule, mais fidele.* Comment ſous les Eſpeces du Pain & du Vin trouver les mains & le côté du Sauveur du monde, puiſque toute l'humanité eſt renfermée dans une particule imperceptible? Enfin Rome veut qu'il deſcende du Ciel à chaque inſtant, à chaque moment, par tout où l'on célebre des Meſſes, & que cela ſe faſſe d'une maniere inviſible. Outre le mouvement ridicule, & incompréhenſible qu'il faut ſuppoſer, & par lequel l'humanité de Chriſt doit être dans une agitation continuelle, à moins de la dire telle que la Divinité, c'eſt que deux hommes vêtus de blanc, dirent aux Apôtres, † *hommes Galiléens, pour quoi vous arrêtez vous en regardant en haut? Ce Jeſus qui a été enlevé au Ciel, d'avec vous, viendra ainſi que vous l'avez vû aller au Ciel.* Concluez vous même, Madame, s'il eſt poſſible qu'il vienne entre les mains du Prêtre comme on le prétend. On rend, encore un coup, ſon humanité ſemblable à ſa Divinité. Son humanité, aprés ſa Réſurrection juſqu'à

* Jean. Chap. 20. v. 27. † Act. Chap. 1. v. 11.

ſon

ſon Aſcenſion, a toujours été palpable, mais aujourd'hui elle ne l'eſt plus; c'eſt donc une Idée, ou une autre Humanité, puis qu'il n'y a pas un Prêtre qui puiſſe dire, qu'il voit dans le Pain, & dans le Calice la moindre partie de cette Humanité.

Si ceux de vôtre Communion ſont obligez de croire ce qu'ils ne voient pas, ils ſont auſſi obligez de ne pas croire ce qu'ils voient, yeurs yeux les trompent, le goût, le toucher, l'odorat les abuſent, le Pain n'eſt plus Pain, & le vin qui eſt dans le Calice n'eſt plus vin, le tout eſt changé dans la propre ſubſtance du corps & du Sang de Jeſus Chriſt, par la vertu des paroles que le Prêtre prononce: & quelles ſont elles ces paroles? Il y en a cinq, Savoir, *hoc eſt enim Corpus meum*, car ceci eſt mon corps. La Conſécration n'eſt faite que lorſque la cinquieme parole eſt prononcée, & la troiſieme, qui fait une partie eſſentielle des cinq, ne ſe trouve point dans l'Evangile; le Seigneur ne s'en eſt point ſervi, * *il prit du Pain, rendit graces, le rompit, & le leur donna, en diſant, ceci eſt mon corps, lequel ſe donne pour vous, faites ceci en mémoire de moi*, vous n'y

* Luc. Chap. 22. verſ. 19.

trouvez

trouvez point la particule, *Enim*, qui ſignifie, *car*. Pourquoi Jeſus Chriſt ne dit-il pas, ceci eſt tranſſubſtantié en mon corps? C'eſt que le Pain reſta Pain, & qu'il eſt dit Corps de Chriſt, comme la Pierre que Moïſe frappa au Deſert eſt appellée Chriſt. Le Corps de Chriſt eſt en la Cêne de la même maniere qu'il y eſt rompu, il n'y eſt rompu qu'en Sacrement, ſon humanité n'y eſt donc qu'en Sacrement, autrement il faudroit dire que quand Jeſus Chriſt rompit le pain, il ſe rompit lui même, que les Apôtres le mangerent réellement, & le broierent avec les dents, ſi ce n'eſt que les Paroles prononcées par Jeſus Chriſt, n'aient pas eu autant déficace & de vertu dans ſa bouche divine, que dans celle d'un homme ſujet à toutes ſortes de vices. Ce qui ce dit du Pain doit être dit du vin, mais ce vin ne peut être devenu Sang de Jeſus Chriſt que dans l'Eſtomac des Apôtres, & ne fut tranſſubſtantié qu'aprés qu'ils l'eurent bû, car St. Marc nous raporte que * *Chriſt aiant pris le Calice, il rendit Graces, & le leur donna; ils en burent tous, & il leur dit, ceci eſt mon Sang du Nouveau Teſtament,*

* Chap. 14. v. 23. 24.

qui

qui ſera répandu pour pluſieurs. Le Prêtre ajoûte, *Pour vous, & pour pluſieurs en rémiſſion des Pechez,* mais ce n'eſt pas à quoi je m'arrête, non plus qu'à la même particule, Car, qui a été ajoutée comme cidevant ; mais je m'arrête à vous faire remarquer que les Apôtres n'avoient éfectivement bû que du vin, puiſque les paroles dont on fait la Conſécration n'étoient pas encore prononcées lors qu'il le bûrent. * *Ce Calice,* (que le fils de Dieu donne à ſes Apôtres,) *eſt le Nouveau Teſtament en mon Sang qui ſera répandu pour vous.* Ce paſſage eſt court, mais il en dit aſſez pour faire voir l'erreur volontaire de l'Egliſe Romaine. Comment un Calice peut-il être un nouveau Teſtament ? C'eſt ce qui ne ſe peut prendre à la lettre, il ne le peut être que dans un ſens figuré, car un Calice n'eſt pas un Teſtament, il reſte Calice, & n'eſt changé ni en Teſtament, ni en Sang. Le vin qui eſt dedans n'eſt point non plus un Teſtament, Jeſus Chriſt en fait lui même la diſtinction, & la différence, & en diſant, *que le Calice eſt Teſtament en ſon Sang qui ſera repandu,* il fait bien comprendre que le Calice ne pouvant être

* Luc. Chap. 22. verſ. 20.

en

en ſubſtance ſon Sang, le vin n'eſt auſſi que le Sacrement, ou le ſigne du Sang qui doit être répandu, comme il eſt aujourd'hui le Sacrement & la Commémoration de ce Sang répandu. * *Toutes les fois que vous mangerez ce Pain, & que vous boirez ce Calice vous annoncerez la mort du Sauveur juſqu'à ce qu'il vienne.* Une choſe qui doit venir n'eſt pas encore arrivée, ſi la préſence de Jeſus Chriſt étoit réelle ſous les Eſpeces, l'Apôtre ne diroit pas que nous annoncions ſa mort, juſqu'à ce qu'il vienne, car on n'annonce pas l'avenuë de ce qu'on poſſede actuellement. La St. Cene a donc été inſtituée pour être la Commémoration de la mort de Jeſus Chriſt qui dit, *Faites ceci en mémoire de moi.* Le Pain n'eſt donc pas en ſubſtance le Corps de Chriſt, & le vin n'eſt donc pas ſon Sang, mais l'un & l'autre la Commémoration de ſon Corps & de ſon Sang prétieux. Le Pain & le vin ſont apelez le Corps & le Sang de Chriſt, comme un tableau eſt apélé celui qu'il repreſente, car ſi on voit le Roi en Peinture, on dit, c'eſt le Roi, & non pas la figure du Roi, ou la repreſentation du Roi: cette Peinture

* Cort. 1. Chap. 10. verſ. 20.

donne

donne une idée du Roi, mais elle n'eſt pas le Roi réellement & materiellement, ce n'eſt que dans un ſens, & dans une expreſſion figurée. Pour prouver que l'on doit manger la propre chair de Jeſus, & boire ſon propre Sang, vous ne manquerez pas de m'alléguer qu'il a dit, en St. Jean, Evangeliſte, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne bûvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Le verſet ci-deſſous rectifie la fauſſe interprétation que Rome donne à celui-ci, il contient l'explication que Jeſus Chriſt fait lui même à ſes Diſciples ſur le murmure que ce Paſſage cauſoit entr'eux, parce qu'il leur paroiſſoit dur, & je dis donc que la manducation dont il eſt ici queſtion, n'eſt que Spirituelle, * *Car c'eſt l'Eſprit qui vivifie & la chair ne profite de Rien*, & comment mange-t'on le Corps de Jeſus Spirituellement ? C'eſt ce qui nous aprend lui-même † *je ſuis le Pain de vie, qui vient à moi n'aura point de faim, & qui croit en moi n'aura jamais ſoif.* Venir à Jeſus Chriſt, & croire en lui eſt la même choſe : C'eſt donc par nôtre foi que nous mangeons &

* Jean. Ch. 6. v. 53. † Id. v. 35.

bûvons Jeſus Chriſt,& non avec la bouche. Croiez & vous avez Jeſus Chriſt en vous. C'eſt la Foi qui a ſauvé un Larron en Croix, & c'eſt la Foi qui en ſauve bien d'autres qui ne mangent point le Sauveur avec la bouche du Corps. * *Chriſt habite en vos cœurs par la Foi.* Pour qu'il puiſſe y habiter, il faut premierement le recevoir. Vous venez de voir qu'il habite par la Foi, pourquoi donc ſe recevroit-il d'une autre maniere. Enfin, Madame, les Peres de l'Ancien Teſtament † *ont tous mangé d'une même viande Spirituelle, & ont tous bû d'un même breuvage Spirituel, car ils bûvoient de la pierre Spirituelle qui les ſuivoit, & la pierre qui les ſuivoit étoit Chriſt.* Chriſt n'étoit pas encore venu au monde, ces Peres n'ont donc pû le boire & le manger que Spirituellement. Ce Paſſage me conduit au retranchement de la Coupe, & me fait dire que la Condition des Chrêtiens n'eſt pas dans cette occaſion ſi avantageuſe que celle des Iſraëlites, qui participoient au Sacrement du manger & du boire, car ceux de l'Egliſe Romaine depuis le Concile de Conſtance, ne partici-

* Eph. C. 3. v. 17. † 1 Cor. C. 10. v. 3. 4.

pent

pent plus au Calice. Jeſus Chriſt l'aiant pris, il le donna, diſant, bûvez en tous, & l'Ecriture ajoûte qu'ils en bûrent tous. Cependant ce n'eſt pas au ſimple Peuple ſeulement qu'on retranche la Coupe, mais ſi un Prêtre indiſpoſé ne peut dire la Meſſe, & que lorſqu'il l'entend il veuïlle communier, il ne communie que ſous les Eſpeces du Pain, le Célébrant communie ſeul ſous les deux Eſpeces; il repreſente la perſonne de Jeſus Chriſt, & ceux auſquels il adminiſtre la Communion repreſentent les Apôtres, pourquoi donc n'agit il pas avec eux comme Jeſus Chriſt a agi avec ſes Apôtres? Veut-il priver le Peuple de la vie Eternelle? Car St. Jean marque en termes exprés. * *Que ſi on ne mange pas la chair du fils de l'homme, & ſi on ne boit ſon Sang, on n'aura pas la vie en ſoi.* Néceſſité indiſpenſable de participer diſtinctement aux deux Eſpéces; mais néceſſité qui ne ſubſiſte plus, depuis que Rome a trouvé le ſécret de la *Tranſubſtantiation*, car un corps vivant, ne ſauroit être ſans Sang, d'où elle conclud que le Pain étant le vrai Corps du Sauveur, la manducation du Pain ſuffit, voilà en bon François ce qui s'appelle corriger l'Evan-

gile. Mais liſez, je vous prie, les Réfléxions ſuivantes, & voiez comme vos Docteurs s'accordent dans leurs Principes.

Les Romains conviennent, *Qu'un Sacrement eſt un Signe viſible d'un Grace inviſible*, cependant dans le Sacrement dont il s'agit ici, ils détruiſent ce qui en fait l'eſſence, ils changent de nature la matiere, ils l'anéantiſſent, ils la Trans-ſubſtancient; ce n'eſt plus enfin, *un ſigne viſible*, puis que le Pain n'eſt plus Pain aprés la Conſécration, il ceſſe donc d'être Sacrement, dans le tems qu'ils le donnent comme Sacrement. Peut-on ſe contrarier plus groſſierement? N'avoüerez-vous pas de bonne foi que vos Docteurs, fertiles en inventions, renverſent les Ordres & les Principes de la véritable Doctrine? Ne demeurerez-vous pas d'accord, que ce ſont des cerveaux creux qui forment une choſe vaine, vuide de ſa propre ſubſtance; un vrai fantôme, qui ne ſe preſente qu'aux yeux, & qui trompe tous les autres Sens, qui fait violence à l'ame, & qui impoſe à l'intelligence & à la raiſon? Qu'ils reduiſent à *rien* ce qui eſt veritablement *corporel*, & font un corps de ce qui eſt véritablement *ſpirituel*. Chez eux le Sang contient le Corps dont il eſt contenu;

contenu ; il eſt tout enſemble & ſolide & potable. Ils détruiſent le corps de Chriſt en lui ôtant toutes les propriétés d'un corps, & en ne lui donnant que celles d'un eſprit. Ce qui paroit ſelon eux, n'eſt plus pain, d'où je conclû, que ce qui ne ſubſiſte plus, ne peut être l'image d'une ſubſtance, ni repreſenter quelque choſe de corporel, par une choſe qui n'a plus de corps, autrement c'eſt vouloir repreſenter l'Etre par le non-Etre ; & pour le dire en peu de mots, la vérité par le menſonge. C'eſt renverſer un uſage proſcrit dés la fondation de l'Univers, en tachant d'exprimer par la parole, plus que l'Eſprit ne peut concevoir, au lieu, que l'Eſprit peut concevoir beaucoup plus que la parole ne peut exprimer. Pour Communier, il faut la Foi ; ſi Chriſt eſt enfermé ſous les Eſpeces, ſi ces Eſpeces ne ſont plus Eſpeces, étant abſolument Trans-ſubſtanciées, il ne faut plus de Foi ; l'Infidele le peut recevoir comme le Chrêtien, ou bien l'on doit dire, que malgré l'intention du Prêtre, Chriſt ſe retire, & le pain redevient pain, ſi le Communiant qui le reçoit, ne mérite pas le reçevoir, autrement un chien, comme un homme, peut Communier de la manie-

re

re dont les Romains Communient. Avoüez donc, je vous en prie, qu'on ne peut Communier que Spirituellement & par la Foi. Sans la Foi on ne reçoit que du pain, mais la Foi rend les Signes inſéparables de la choſe ſignifiée. Manger le Corps de Chriſt par la Foi, c'eſt le contempler en Croix, chargé de nos crimes ; c'eſt être touché de ſes plaies, de ſes douleurs, & reconnoître que par ſa ſatisfaction qui eſt infinie, nous ſatisfaiſons au Pere que nous avons infiniment offenſé.

Quoi que les Matieres que j'ai traitées de puis le Commancement de ma Lettre, puiſſent être miſes dans un jour encore plus grand, il me ſemble néanmoins que je vous en ai dit aſſez pour vous détromper ſi vous le voulez être ; je ne vous entrediendrai plus que du Sacrifice de la Meſſe, qui au ſentiment de l'Egliſe Romaine eſt non ſeulement *une Commémoration de celui de la Croix, mais même un Sacrifice, où le Prêtre offre Réellement, en Vérité & de Fait, le Corps de Jeſus Chriſt en propiciation pour la remiſſion des péchez, tant des vivans que des morts.* C'eſt encore la Doctrine du Concile de * Trente, mais

* Seſſ. 22. Chap. 12.

aprés

après les paſſages que je vais vous raporter, vous conviendrez, que non ſeulement la Meſſe eſt une invention purement humaine, mais qu'elle eſt encore ſans fondement, & formellement contraire au Nouveau Teſtament ; car où y trouverez-vous que Jeſus Chriſt ait ordonné des Sacrificateurs de ſon Corps? Où trouverez-vous qu'il ait dit qu'on le doit offrir pour la remiſſion des Péchez? Il a commandé de faire la Cene en mémoire de lui, mais il n'a point élevé le pain ni le Calice, il n'a pas commandé qu'on les Adorât, & n'a rien fait de tout ce qui ſe pratique dans la Meſſe. Il étoit aſſis, le Prêtre eſt debout, il étoit à table, le Prêtre eſt devant un Autel, ſur lequel il doit y avoir une Pierre Sacrée, & des Reliques, par le mérite deſquelles le Sacrifice eſt offert au Pere Eternel, comme ſi le fils, Dieu, & homme, étoit inſufiſant de lui même. Cependant * *il nous falloit un tel Pontife, Saint, Innocent, ſans tache, Séparé des Pécheurs, Elevé au deſſus des Cieux, qui n'eût aucune néceſſité comme les Prêtres, d'offrir tous les jours des Sacrifices pour ſes péchez, & enſuite pour ceux du Peuple, car il a fait ceci une fois, s'étant offert lui-même.* Ce paſſage ne vous

* Heb. Chap. 7. verſ. 26. 27.

fait-t'il

fait-t'il pas voir clairement, que le Prêtre eſt incapable d'offrir de pareils Sacrifices pour un autre, attendu qu'il eſt quelquefois plus grand Pecheur, que celui pour lequel il dit la Meſſe. * *Jeſus Chriſt ne s'offre point ſouvent lui même, comme le Pontife entre dans les Lieux Saints chacun an avec un autre Sang, autrement il auroit falu qu'il eut ſouffert ſouvent, depuis le commancement du monde, mais à preſent en la conſommation des Siecles, il eſt apparu une fois pour la deſtruction du peché par le Sacrifice de ſoi même.* † Car *Chriſt étant reſſucité des morts, ne meurt plus, la mort n'a plus de domination ſur lui.* Dire que Jeſus Chriſt s'offre tous les jours une fois, mille, & millions de fois, dans mille & millions, d'endroits, à chaque Inſtant, & dans une Infinité d'inſtans en même tems, eſt non ſeulement ſuppoſer une choſe tout à fait impoſſible, mais même diamétralement contraire à la Doctrine de l'Apôtre, & mettre le Sauveur du monde dans une ſouffrance continuelle, dans une agitation perpetuelle; c'eſt réïterer ſa Paſſion toute entiere, & l'expoſer aux mêmes douleurs que les Juifs lui ont fait ſouffrir;

* Idem. C. 9. v. 25. 26. † Rom. C. 6. v. 9.

car

car ſi le Sacrifice n'eſt pas ſanglant, comme l'Egliſe Romaine le dit, il ne remet pas les pechez. Cependant, * *preſque toutes choſes ſelon la Loi, ſont nétoiez par le Sang, & ſans effuſion de Sang, il n'y a point de remiſſion.* De quelle utilité eſt donc la Meſſe à cét Egard? † *Jeſus Chriſt aiant été offert une fois pour abolir les pechés de pluſieurs, apparoitra ſecondement ſans peché, à ceux qui l'attendent pour leur ſalut.* Comment donc s'imaginer qu'il deſcende à chaque minute du Ciel entre les mains des Prêtres pour y être immolé? Il eſt mort une fois, peut-t'il mourir davantage? || *Nous ſommes Sanctifiez par l'oblation une fois faite du Corps de Jeſus Chriſt.* Ce qui eſt Saint, n'a pas beſoin de Sanctification, & vouloir ſanctifier par le Sacrifice de la Meſſe, c'eſt taxer d'inſufiſance celui de la Croix. ¶ *Car par une oblation, il a rendu parfaits à perpetuité ceux qui ſont ſanctifiez.* Une ſeule oblation du Sauveur à conſommé le grand œuvre de nôtre Rédemption, & de nôtre ſalut; que peuvent faire de plus les Meſſes? *Je vous prie donc, Mes Freres, par la*

* Heb. Chap. 8. verſ. 22. † Id. v. 27. 28.
|| Heb. Chap. 10. verſ. 11. ¶ Id. 10. 14.

miſéricorde * *de Dieu, d'offrir vos corps en Sacrifice vivant, Saint, agreable à Dieu.* Voila le Sacrifice que l'Apôtre ordonne, & non pas celui que l'Egliſe Romaine preſcrit. Le Sacrifice du Chrêtien, eſt de s'offrir ſoi-même par une bonne vie, & non pas le Sauveur du Monde, qui par ſa mort aiant accompli la volonté de ſon Pere eſt dans les Cieux, où il prie pour nous ; c'eſt par lui que nous devons offrir des Sacrifices de louanges à Dieu, † *C'eſt à dire, le fruit des Levres, confeſſant ſon nom.* Tous ces Paſſage n'anéantiſſent-ils pas la Meſſe? Y en a-t'il un ſeul ſur lequel elle puiſſe être fondée? Les hommes l'ont inventée pour leur interêt, ils en font un trafic honteux, elles coûtent plus cher à la Ville qu'à la Campagne, on la fait ſervir à toutes ſortes d'uſages ; & le Prêtre immole ſon Dieu pour retirer une ame du Purgatoire, comme pour retrouver une choſe perduë. Pour ſix ſols, pour huit ſols, pour douze ſols, il dirige ſon intention : tantôt c'eſt pour une femme qui depuis dix ou douze ans qu'elle eſt avec ſon mari, ne peut avoir d'Enfans, tantôt c'eſt afin que Dieu convertiſſe ce mari qui eſt un

* Rom. Ch. 12. v. 1. † Heb. Ch. 13. v. 15.

yvrogne,

yvrogne, ce fils qui eſt un débauché, & qui vit dans le libertinage ; une autre fois, c'eſt pour une maitreſſe qui eſt mal avec ſon amant, & qui craint que les propoſitions de ſon Mariage ne ſoient rompuës. Dans un autre tems, c'eſt pour obtenir, ou l'heureuſe réuſſite d'un procés, ou la gueriſon d'une maladie. Enfin, quelques fois pour quelque choſe de pire que tout cela, & que je n'oſe dire, parce que vous ne me croiriez pas ſincere, quoi que j'aie vû moi-même une femme en Brabant, aller trouver un Moine pour le prier de lui dire une Meſſe à l'intention de ſon pauvre Bichon * qui étoit perdu, & qui faiſoit tout ſon plaiſir & ſa Compagnie. Si le Moine a dit la Meſſe, c'eſt ce que je ne ſai pas, mais je ſai bien que ces ſortes de gens font bien des choſes pour de l'argent. Telle eſt la dépravation de l'Egliſe Romaine, dans le ſein de laquelle j'ai eu le malheur de nâitre ; bien des Gens peuvent faire les mêmes Réflexions que j'ai faites, ils n'ont qu'à lire l'Ecriture, & prier l'Eſprit qui les a dictés de leur en donner l'Intelligence, il leur faira la même grace

* Eſpece de chien qui a le nez fort court, & les ſoies fort longues.

qu'il m'a fait, car *ſi quelqu'un frappe à la porte, on la lui ouvre, & l'on donne à celui qui demande.* On peut connoître alors que l'Egliſe Romaine ajoûte autant qu'elle le juge à propos, & que les changemens qu'elle fait ont toûjours des pretextes charmans : c'eſt ainſi que la Fête la plus Auguſte, & la plus Célébre qu'elle ait, a éte inſtituée, je veux dire, celle qu'elle appelle, *Fête-Dieu*, ou du St. Sacrement, elle eſt avec Octave, les Ruës ſont tapiſſées, & la Divinité y eſt promenée avec toute la Pompe & la Magnificence dont la Superſtition peut être capable ; c'eſt un fait dont vous ne ſauriez diſconvenir, car vous avez vingt fois détendu vôtre ſale, pour tapiſſer le devant de vôtre porte, les miroirs qui ont ſervi à vous habiller, ont orné les repoſoirs, & l'argenterie de vôtre buffet a été placée ſur les gradins de l'Autel. Mais combien y a-t'il que cette Fête eſt inſtituée ? On a été 1200 ans dans l'Egliſe ſans la connoitre, & ce n'eſt qu'au commencement du 13 Siecle qu'elle a été établie, ſur la viſion d'une Dévote. Vous croiriez peut-être que je vous en impoſerois, ſi je ne vous en diſois pas davantage ; mais liſez, voici l'Hiſtoire toute entiere, & telle

telle que je l'ai copiée mot à mot ſur la traduction des œuvres du Pere Frederic Fornere, Evêque d'Hébron. Cette traduction a été faite en faveur de l'Archiconfrairie du *St. Sacrement* de Liege, & imprimée dans la même ville. Voici ce que l'on y trouve.

Bref Receuil de la Vie

DE

SAINTE JULIENNE,

OU

S'expoſe ſommairement la premiere Inſtitution de la Solemnité du SAINT SACREMENT.

IL ſemble que ce ſoit le propre de nôtre Dieu, d'elire les choſes infirmes de ce monde, afin de confondre les plus fortes. Certes on ne pouvoit attendre d'une humble Julienne, ſinon qu'une continuelle abjection de ſoi même, au deſſus de quoi la ſimplicité de

de ſon Sexe ne ſembloit pas la pouvoir élever. Le monde prendroit pour réverie qu'une femme telle que celle-ci, voulut aſpirer aux inſpirations celeſtes, mais inſpirations ſi relevées, qu'on pourroit ranger les ſiennes, entre les plus ſignalées qu'onques Dieu ait fait à ſes plus grands Favoris. Ce fut ſans doute ſa grande Sainteté qui lui fit mériter cette faveur du Ciel, que d'être inſpirée à promouvoir la Solemnité de la Fête du St. Sacrement; commiſſion à la verité digne des Ames les plus relevées, de laquelle jamais nôtre Sainte ne ſceût reputée capable, ſi le long de 20 ans entiers, elle n'eut fait preuve que ſon inſpiration provint du Ciel, comme un arrêt de ſa Divine Majeſté, elle voioit inceſſamment en Eſprit, (car inceſſamment faiſoit-elle Prieres & Oraiſons) une Lune réplendiſſante, mais une tache, ou Raie au milteu de ſon rond, qui obſcurciſſoit ſa lueur en partie, ce qu'aiant ſouvent conſideré, ne pouvoit neanmoins s'éclaircir du Miſtere; juſqu'à ce que Dieu lui revela, l'an 1214. que la Lune repreſentoit l'Etat de l'Egliſe Militante, la tache au milieu d'icelle, le deffaut d'une Solemnité en ladite Egliſe, laquelle il vouloit deſormais être celebrée

ſur

ſur la Terre entre les fideles. On repreſente la viſion à gens de Capacité, mais particulierement au Seigneur Jacques Troies, lors Archidiacre en l'Egliſe de Liege, mais qui pour ſa rare Sainteté mérita par aprés d'être Patriarche de Jeruſalem, & parvint de plus par une faveur du Ciel juſqu'au Pontificat, dont il fut dit Urbain quatrieme, on aviſe ces grands perſonnages Freres Hugues, lors Prieur des freres Preſcheurs, & Provincial de l'Ordre, qui depuis fut Sacré Cardinal de l'Egliſe Romaine, & ce tant réverend Pere Guiard, Evêque de Cambray, deux flambeaux de l'Egliſe. On en avertit encore le trés-ſavant Chancelier de Paris, avec ces Religieuſes, perſonnes, Freres Gilles, Jean, & Gerard Lecteurs des Freres Precheurs de Liege enſemble; Bref on s'addreſſe à quantité d'autres perſonnages les plus ſignalés de ce Siecle-là, qui tous unanimement repondirent (attendu les mérites, & qualités du Fait) que cette Sainte Solemnité fut inſtituée, comme celle d'où dependoit tout notre bonheur, & avancement Spirituel de nos ames, en vertu de quoi Robert Evêque de Liege, la fit célébrer l'an 1246 *en l'Egliſe Collegiale de St. Martin en Liege pour la premiere fois,*

ce

ce que confirma Hugues Cardinal du St. Siege, l'an 1252. mais ce qui apporta plus de poids à l'exécution de ce deſſein, ce fut qu'Iſabeau-Huy, Sœur Spirituelle & Compagne de nôtre Julienne, ſe trouvant extaſiée en ſes Oraiſons, vit en Eſprit, comme cette Solemnité avoit de toute Eternité été cachée au ſacré Saint Secret de la trés-Sainte Trinité, mais que le tems s'approchoit auquel elle devoit être Célébrée par toute la Chretienneté; ſi qu'enfin Sainte Eve recluſe de St. Martin en Liege, les mérites de laquelle nous paſſons ſous ſilence, tout à deſſein, avec ceux de Sainte Julienne, où nous renvoions le Lecteur, pour n'être ici nôtre but autre que de nous éclairair ſommairement de l'inſtitution de nôtre Solemnité, pour la Conſolation de nos Confreres, & pour en rendre l'honneur à nôtre ſuſdite St. Eve, laquelle (ne viſant ſes Oraiſons & Prieres, qu'où butoient celles de Julienne) mérita de recevoir l'enterrinement d'une ſi Sainte requête, qu'elle avoit faite au Pape Urbain IV. ſus allegué, qui lui recrivit de la ſorte.

Urbain

URbain Evêque ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, à nôtre fille bien aimée en Jeſus Chriſt, Eve Recluſe de St. Martin à Liege, *ſalut & benediction Apoſtolique. Nous ſavons (Fille) que ton ame par grand deſir a deſiré qu'une Fête ſolennelle du trés-Sacré Corps de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, fut inſtituée en l'Egliſe de Dieu, pour être par les Chretiens fideles Annuellement à perpetuité Celebrée, & pour ce nous te Signifions pour ton Ejouïſſance que nous avons eſtimé digne pour la récorroboration de la Foi Catholique, d'établir, que de celui Sacrement tant admirable, outre la Commémoration quotidienne, que l'Egliſe fait d'icelui: une plus ſpéciale, & ſolennelle mémoire, en ſoit Célébrée, déſignant un certain jour à cét effet, à ſavoir, le prochain Jeudi ſuivant aprés les Octaves de la Fete de Pentecôte. A celle fin qu'à ce jour là les devots Peuples Chrêtiens s'aſſemblent affectueuſement aux Egliſes, & que ce jour là ſoit à tous les fideles de Jeſus Chriſt par une Nouvelle Feſtivité, joieux, & par grande Ejouïſſance, plaiſant & Feſtoiable, comme il eſt plus à plein contenu en nos Lettres Apoſtoliques, qu'envoions*

 ſui

ur ce, par toute la Chrêtienté, & ſachez que nous, avec nos freres, à Savoir les Cardinaux de la Cour de Rome, & tous Archevêques & Evêques, & autres Prélats des Egliſes lors réſidents auprés du Siege Apoſtolique, avons trouvé bon de Célébrer cette Fete à ce qu'à tous voians & oians parler de la Célébrité, & renommée de ſi grande Fête, Exemple d'imitation ſalutaire leur fut donnée. * Que ton ame donc magnifie le Seigneur & que ton Eſprit s'éjouiſſe en Dieu ton Sauveur, car tes yeux ont maintenant veu ſon ſalutaire que nous avons preparé devant la face de tous les Peuples. *Rejouis toi en outre de ce que le Tout-puiſſant t'a octroié le deſir de ton Cœur, & que la plenitude de grace Divine, ne t'a pas fruſtrée de la volonté de tes Levres, & pource que par le porteur de cettes nos preſentes Lettres, t'envoions une quaterne ſous nôtre Bule, contenant l'office de la Solemnité. Voulons & par ces Ecrits Apoſtoliques, te mandons, que tu reçoive ladite quaterne avec dévotion, & que libéralement tu en départe les doubles à qui te les demanderont, & que volontiers tu ſollicites par dévotes & continuelles*

* Luc. 1.

prieres,

prieres, envers celui qui a laiſſé en Terre un mémorial tant ſalutaire de ſoi, qu'il nous impartiſſe ſa grace d'enhaut, de regir utilement & ſalutairement ſon Egliſe, commiſe à nôtre charge. Donné de la vielle ville, l'an de nôtre Seigneur 1264. *le Sixieme des Ides de Septembre, de nôtre Pontificat l'an* 4.

Ce Temoignage n'eſt-il pas grave? Que cette Devote eſt heureuſe! Si elle n'étoit jamais venuë au monde, il y auroit toûjours eu un défaut de Solemnité dans l'Egliſe. Dieu ſeroit reſté jaloux de ſes Saints, car ils ont leur Fête en particulier, & en général, & lui n'en avoit point. Cela n'étoit pas juſte; mais pendant douze Siecles, il ne s'étoit pas rencontré *un vaſe d'Election, digne d'une pareille révélation*, il n'y avoit que Julienne qui pouvoit ajouter à la perfection de la Religion des Romains, ce qui y manquoit. La Religion des Romains a été deffectueuſe pendant douze Siecles, les Apôtres & leurs Succeſſeurs avoient obmis une choſe Eſſentielle. En verité les dévotes ſont admirables! Elles ont des connoiſſances que nul autre ne peut avoir, c'eſt ce que je trouve dans le même Traducteur de la Vie de Julienne. " Il ne

" veut rechercher les merites qui ont
" élevé la Maiſon d'Autriche ſur le Trône
" de l'Empire, car en un mot, ce ne fut
" que l'honneur qu'elle rendit au St. Sa-
" crement. Et de quelle maniere cela
eſt-il arrive ? L'Hiſtorien vous l'apprend
en ces termes. " Lorſque Rodolphe pre-
" mier de ce nom, Comte d'Haſburghe,
" ſuivi d'un Page tant ſeulement, vient
" à rencontrer un Prêtre tenant à la main,
" cet Auguſte Sacrement qu'il portoit pour
" le Viatique d'un Malade, ce qu'aiant
" apperçeut, le devot Cavalier, mit ſoudain
" pied à Terre, prend l'Etrié, fait monter
" le Prêtre ſur ſon cheval propre, mon-
" tant le Compagnon dudit Prêtre du
" cheval de ſon Page, prenant chacun ſon
" cheval à la bride, & le Comte, & le
" Page, les conduiſirent juſqu'au Logis
" du malade, & puis les reconduiſirent
" juſqu'à l'Egliſe, le Prêtre lui rendant
" mille merci d'une ſi Sainte, & louable
" courtoiſie; mais peu de tems de là en aprés,
" pouſſé de ſon accoutumée dévotion, vi-
" ſita une Religieuſe toute & tellement
" conſacrée à l'époux de telles Ames,
" qu'elle en étoit enrichie du Don de
" Prophétie, laquelle ſe prit prédiſant à

" lui

« lui dire, que ſa lignée ſe trouveroit « élevée à un grade d'honneur ſi éminent, « qu'il ne ſe vit oncques de pareils entre « les Chrêtiens ; & lui enjoignit de pren- « dre garde au nombre de neuf, comme au « Prognoſtique de ſon bonheur. Il compte « donc juſqu'à neuf jours, neuf Semaines, « neuf mois, & venant aux années, com- « me il étoit pendant la IX. au Siege de « Bazilée, bien éloigné de l'aſſemblée des « Electeurs, qui ſe faiſoit à Francfort, « mérita d'être Eleu d'eux pour Empereur « Romain.

Ce trait d'Hiſtorie n'eſt-il pas Curieux ? Vous ne le ſaviez pas, bien d'autres que vous l'ignorent, & je ne vous l'ai raporté que pour vous prouver que les Dévotes ſont d'une utilité charmante, & que s'il n'y en avoit pas dans le monde, on perdroit beaucoup. Il eſt tems de finir ma Lettre & de vous aſſeurer, que dans celle-ci, comme dans les précedentes, je vous ai parlé comme je penſe, & comme je crois de voir penſer. Je ne vous ai point parlé un langage nouveau, quoi qu'il vous ſoit inconnu ; c'eſt celui de Jeſus Chriſt, c'eſt celui des Apôtres, je ne puis courrir de riſque en ſuivant leur Doctrine, & je

hazarde-

hazarderois tout, ſi je m'en écartois; car Dieu veut être adoré en Eſprit & en vérité; le manſonge & l'hipocriſie lui ſont en horreur, il regarde le cœur & non pas les Levres; ſon Roiaume doit être cherché avant toutes choſes, & ce n'eſt que par le chemin qu'il nous a enſeigné qu'on y peut arriver, les changemens & les Augmentations des hommes, doivent être rejettées; le Dieu qu'on adore aujourd'hui, n'eſt pas differend de celui qui étoit adoré il y a ſeize Siecles; d'où vient la maniere de l'adorer, eſt elle donc differentes Les hommes des Siecles derniers ſont-ils plus éclairez que le Legiſlateur? Ont-ils une Doctrine plus profonde que ceux qui ont été inſtruits par le St. Eſprit? C'eſt ce que qui que ce ſoit, n'oſeroit avancer ni ſoûtenir; pourquoi donc adhérer aux ſentimens des derniers tems, & s'écarter des maximes que les premiers nous ont preſcrit. L'Ambition & l'Intérêt de vos Docteurs, joints à l'ignorance du Peuple, cauſe tout ce renverſement, le Seigneur en arrêtera le Cours, quand il jugera à propos d'étouffer le monſtre de l'erreur, tout le monde alors prêchera une même Doctrine. Il a détrui l'ancienne Babilone, la nouvelle aura

ſon

ſon tour. Le tems n'eſt pas encore venu, mais il approche tous les jours, fut-il déja arrivé! Pour la plus grande gloire de celui que je prie de vous combler de ſes bénédictions, afin que l'aiant connu & ſervi ſur la Terre; autant que la fragilité humaine le peut permettre, vous le puiſſiez voir face à face pendant l'Eternité. Je le ſouhaite avec ardeur, étant avec tout le reſpect dont eſt capable un Enfant bien Né,

MADAME,

Vôtre très-humble & très-obeiſſant Serviteur & fils

DE TREVAL.

A la Haie, ce 15. May. 1715.

FIN.

ON trouve chez l'Auteur de ces Lettres, une Explication qu'il a fait de la Priere du Seigneur, & dans laquelle l'ame parle à Dieu d'une maniere tout à fait pleine d'onction. Ce petit ouvrage eſt très-utile dans les Familles & dans les Ecoles. *Le prix n'eſt que de 3 Sols.*

Principales fautes à Corriger.

Page 11 Ligne 27. *ce croit*, Liſez ſe ſeroit. Pag. 23 ligne 24. *ent'eux*, liſez entr'eux. Pag. 28. ligne 27. *s'adonneront*, liſez s'adonnant. Pag. 57. ligne 18. *s'en ſimilitude*, liſez en ſimilitude. Pag. 99. ligne 15. *reſerré*, liſez reſſerré. Pag. 108. ligne 1. *entre, deux*, liſez, entre ces deux.

BRITISH LIBRARY

